

**ACTES
de la**

48^e

session

**ministérielle
de la
CONFEMEN**



Yamoussoukro
Fondation Félix Houphouët-Boigny
26 au 30 octobre 1998

© CONFEMEN
Secrétariat Technique Permanent
B.P. 3220 Dakar (Sénégal)
Tél. : (221) 821 60 22
Télécopie : (221) 821 32 26
Courriel : confemen@sonatel.senet.net
Site WEB : <http://www.confemen.org>

*Actes de la
48^e session de la CONFEMEN*



Yamoussoukro - Fondation Félix Houphouët-Boigny
26 au 30 octobre 1998

SOMMAIRE

SÉANCE ACADÉMIQUE D'OUVERTURE	7
Intervention de Monsieur Fernand KONAN	9
Message de Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI	13
Intervention de Monsieur Roger DEHAYBE	17
Intervention de Monsieur Bougouma NGOM	21
Intervention de Madame Laurette ONKELINX	25
Intervention de Pierre Aimé KIPRE	29
RAPPORTS DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE, DES CORRESPONDANTS NATIONAUX ET DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE	33
Rapport de la réunion de la Commission Administrative et Financière	35
Rapport de la réunion des correspondants nationaux	39
Rapport de la 48 ^e session ministérielle de la CONFEMEN	51
TEXTE OFFICIEL DE LA 48^E SESSION	67
Déclaration de Yamoussoukro	69
MOTION DE REMERCIEMENTS	71
ANNEXE 1 :	
INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS DES MINISTRES	75
Intervention de Monsieur Ken JOHNSON	77
Message de Madame Ségolène ROYAL	79
Intervention de Madame Bouchra Bagdady ADRA	81
Intervention de Madame Lise BACON	83
ANNEXE 2 : DEMANDES D'ADHÉSION	85
Demande d'adhésion de l'Égypte	87
Demande d'adhésion de Sao Tome e Principe	89

ANNEXE 3 :	
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFEMEN	91
ANNEXE 4 :	
BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE LA CONFEMEN ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE POUR LE BIENNUM 1999-2000	104
Budget de fonctionnement - Année 1999	106
Budget de fonctionnement - Année 2000	116
ANNEXE 5 :	
“DYNAMIQUE PARTENARIALE ET QUALITÉ DE L’ÉDUCATION/FORMATION”	
DOCUMENT D’AIDE AU DÉBAT	126
ANNEXE 6 : CLÔTURE	148
Intervention de Jacques Edouard ALEXIS	150
Intervention de Monsieur Jean-Christophe DEBERRE	152
Intervention de Pierre Aimé KIPRE	156
ANNEXE 7 : LISTE DES PARTICIPANTS	158
Pays membres de la CONFEMEN	160
Pays non membres de la CONFEMEN	163
Invités spéciaux	163
Observateurs	164

Séance académique d'ouverture

Yamoussoukro - Fondation Félix Houphouët-Boigny
26 au 30 octobre 1998

Intervention de Monsieur Fernand KONAN
Maire de Yamoussoukro

- Excellence Monsieur le Premier Ministre,
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres de l'Education nationale des Pays Frères Francophones,
- Monsieur le Ministre Résident du District autonome de Yamoussoukro,
- Monsieur le Préfet de la Région des Lacs, Préfet du département de Yamoussoukro,
- Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Ce n'est pas une simple formule de politesse de ma part, de vous dire tout d'abord, combien je suis heureux et honoré de vous accueillir ici aujourd'hui à Yamoussoukro, et aussi de vous traduire et exprimer, le sentiment unanime du conseil municipal, de toute la laborieuse population de notre cité, de vous souhaiter la bienvenue et de vous adresser un cordial AKWABA.

Il va sans dire Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation de Base, que le choix de notre cité n'est pas uniquement guidé par la disponibilité des installations et de commodités nécessaires, mais aussi, et nous en sommes flattés, parce qu'elle est le haut lieu de formation, d'éducation, et centre pédagogique et universitaire par excellence.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, votre présence effective à l'ouverture de la 48^e session ministérielle de la Confémen, atteste l'intérêt et l'importance que vous et votre gouvernement attachez à l'enjeu des concertations et cogitations, des sommités de la communauté francophone.

Je voudrais pour l'occasion, exprimer toute la joie, le plaisir et l'honneur de vous accueillir, et aussi vous traduire toute notre reconnaissance pour le souci permanent qui vous habite, de concrétiser dans les faits, ce beau slogan livré par son Excellence Henri Konan Bédié : "le Progrès pour Tous et le Bonheur pour Chacun".

Merci Excellence Monsieur le Premier Ministre

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation de Base, digne et précieux Echantillon d'une relève pétrie dans le creuset de notre grand parti émancipateur le PDCI-RDA, je vous salue au nom de toute la population de Yamoussoukro, et vous remercie de l'initiative heureuse de réunir dans la jeune capitale administrative et politique de notre pays les sommités de l'enseignement francophone, pour asseoir et consolider les bases d'une solidarité déjà effective engendrée par les dispositions linguistiques.

Honorables et éminents Ministres francophones, je voudrais ici vous témoigner toute notre gratitude pour votre présence ici, et de bien vouloir accepter être pour ce bref séjour citoyens de notre capitale de Yamoussoukro.

Et cela m'autorise à vous adresser à vous, autrement que dans une simple déclaration de courtoisie – oh ! Rassurez-vous, notre intention n'est pas de nous montrer discourtois et mal polis, mais d'être un peu plus familier.

Notre cité devenue la vôtre, est une grande famille, dont les membres sont de toute nationalité, instaurant ainsi des relations entre eux, qui n'ont rien à voir avec l'anonymat qui règne dans les grandes villes, véritable terre d'hospitalité, est et demeure un noyau, fortement urbanisé dans un environnement typiquement rural.

Yamoussoukro, de par son site privilégié au centre du carré national, à la lisière de la forêt et de la savane, est un centre de recherche et d'études scientifiques, et laboratoire agricole et pôle de développement.

En effet, ici se confrontent les expériences des cultures industrielles et vivrières, propres aux deux entités écologiques de notre pays.

Yamoussoukro, village natal du Fondateur de la nation ivoirienne – notre regretté Président Félix Houphouët-Boigny, préside aux destinées d'une commune de 416 km² et abrite une population de 180.000 habitants. Elle est depuis 1983 érigée en capitale administrative et politique de notre pays ; chef lieu de la région des Lacs, et du Département de Yamoussoukro.

Haut lieu politique de la Côte d'Ivoire, c'est ici qu'ont germé les idées de création d'un syndicat agricole africain, qui devait engendrer le grand parti émancipateur de PDCI-RDA.

En hommage à ce terroir, est édifié le siège de ce mouvement la magnifique Maison du Parti, premier monument de notre cité ayant été longtemps le théâtre des congrès, séminaires, et conférences nationaux et internationaux.

A proximité, se dresse majestueux et imposant, le bijou de notre cité, hommage de tout un peuple à son guide charismatique – la Fondation Félix Houphouët-Boigny Pour la Recherche de la Paix, qui a abrité il y a bientôt dix ans, les assises de la conférence de Unesco, sur la Paix dans l'esprit des Hommes, qui a généré le Prix Félix Houphouët-Boigny Pour la Recherche de la Paix.

Yamoussoukro – ville universitaire, et centre de formation de haut niveau, s'est dotée de structures inédites, orgueil de toute la cité.

L'INPH – Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny regroupant en son sein les structures de formation :

- des cadres du secteur tertiaire et de nouvelles technologies ;
- des techniciens supérieurs et ingénieurs du génie civil, des travaux publics, etc... ;
- et des agronomes et ingénieurs d'agriculture.

Enfin pour l'approvisionnement de ces grandes Ecoles, deux lycées, l'un scientifique accueillant les meilleurs élèves du pays en mathématiques et sciences de la classe de 6^e et de la classe de seconde, l'autre réservé uniquement aux jeunes filles pour les mêmes destinées.

Yamoussoukro est aussi une ville spirituelle dont la population se répartit en trois confessions principales - Animisme - Islam – Christianisme. Une coquette et mignonne Mosquée, déjà trop petite pour nos frères musulmans, se dresse fière au quartier le plus peuplé de notre cité, offrant à celui-ci une configuration orientale.

Enfin le joyau de notre cité, la Basilique Notre Dame de la Paix, qui se dresse imposante et prestigieuse, à la mesure et à la dimension de la foi de son promoteur, notre regretté Président Félix Houphouët-Boigny ; monument à la gloire de Dieu.

Sur le plan touristique, les caïmans aux regards pacifiques mais vigilants, le chapelet des lacs artificiels où se mirent le soir venu, les réverbères de notre cité, offrant à nos hôtes le charme de nuits exotiques.

L'hôtel Président, d'un très grand standing, saura offrir si ce n'est déjà, le soulagement et le repos de nos hôtes rois.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Mesdames Mesdemoiselles Messieurs, Chers Séminaristes, voilà brièvement présentée la cité qui vous accueille.

Je serais particulièrement heureux de prendre connaissance avec la plus vive attention de vos résultats et conclusions.

Avec l'espoir que les organisateurs aient prévu dans votre précieux emploi du temps, un petit moment pour la visite des réalisations socio-économiques et culturelles de notre cité, je vous souhaite d'intéressants et fructueux travaux, et au nom de la population et de notre conseil, je vous remercie d'avoir choisi de vous réunir ici, tout en vous renouvelant l'expression sincère de notre cordiale sympathie.

Je vous remercie.

Message de Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI
Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie
délivré par le Président de la Commission nationale de la Francophonie en Côte d'Ivoire

Madame la Présidente de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Je tenais à vous dire, tout d'abord, le regret que j'ai de ne pouvoir être parmi vous, aujourd'hui, à Yamoussoukro. Mais un voyage officiel, prévu de longue date au Luxembourg – membre, d'ailleurs, de votre Conférence – ne m'a pas permis de venir vous rencontrer. Permettez-moi, néanmoins, de m'associer à vous par la pensée.

Je tenais à vous dire, aussi, à l'orée de cette réunion, toute l'importance que j'attache à vos travaux, et surtout le grand bénéfice que les membres de notre Communauté tirent, depuis plus de trente ans maintenant de votre action.

Créée en 1960, la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage incarne la plus ancienne institution de la Francophonie. Et vous avez su, au fil des ans, construire, développer et amplifier la réflexion et l'action qui font que votre institution est, aujourd'hui, véritablement emblématique de la Francophonie.

Vous avez su en effet, donner à la concertation son sens le plus fort. Celui d'un dialogue permanent au service de l'efficacité de l'action.

Vous avez su donner, aussi, à la solidarité toutes ses lettres de noblesse, en démontrant que cette solidarité francophone n'est pas une solidarité unidirectionnelle, mais une solidarité fondée sur l'échange, l'enrichissement mutuel et le partenariat.

Vous avez su, enfin, donner à la coopération son éclatante justification dans un monde où il n'y a plus place pour l'action en solitaire et où, non seulement l'union fait la force, mais où l'émergence des communautés telles que la nôtre constitue un rempart contre la globalisation et l'uniformisation.

C'est pour toutes ces raisons que je tenais à vous redire, aujourd'hui, que la Francophonie a besoin de vous, du soutien, du concours et de l'engagement des pays et des gouvernements que vous représentez ici. Un besoin essentiel lié, aussi, au domaine d'intervention qui est le vôtre.

Nous avons tous conscience de l'enjeu majeur que constitue l'éducation et la formation dans les sociétés d'aujourd'hui et, sans doute, plus encore en francophonie.

Nous savons, en effet, que l'accès pour tous à l'éducation reste encore, dans nombre de nos pays, un objectif essentiel et prioritaire.

Un objectif primordial puisque l'éducation et la formation sont un instrument d'insertion dans la vie active, mais aussi un facteur déterminant pour un développement économique durable, et pour la progression de la démocratie et de l'Etat de droit.

Je sais que cet objectif est au cœur de vos priorités. Et je m'en réjouis. Mais je me réjouis aussi de voir que vous avez le souci constant d'inscrire votre action dans l'évolution du monde.

Le thème de cette 48^e session ministérielle - " Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation " - est en effet en prise directe avec les nouveaux défis que nous imposent les mutations économiques, sociales et culturelles.

Comment ouvrir plus résolument la formation sur le monde ? Comment l'articuler efficacement avec les réalités du milieu ? Comment en faire un instrument d'insertion dans la vie active ?

Comment, dans le même temps, remédier aux excès de la centralisation de la plupart de nos systèmes éducatifs pour plus de transparence et d'efficacité ? Mais comment aussi dépenser moins en dépensant mieux ?

Telles sont quelques unes des questions qui sous-tendent la problématique de cette 48^e session.

Je ne prétends pas - bien que connaissant les rouages du système éducatif pour avoir exercé comme universitaire pendant plus de trente ans - apporter des réponses toutes prêtes à ces questions fondamentales.

Je voudrais simplement vous dire que je partage totalement le souci qui est le vôtre d'adapter toujours mieux les systèmes éducatifs aux réalités sociales et culturelles, mais aussi aux exigences nouvelles du marché du travail. Cela passe bien sûr, par un partenariat étroit et dynamique, fondé sur le respect et la confiance mutuels, entre les différents partenaires.

Mais soyons clairs, il ne s'agit pas pour autant de faire de l'Ecole une unité de production. L'Ecole a pour mission de donner aux femmes et aux hommes les moyens de s'épanouir dans leur milieu, de devenir des citoyens responsables et acteurs à part entière du développement.

Je voudrais insister, dans ce contexte, sur le rôle fondamental de la formation professionnelle et technique.

Ce rôle, vous l'avez consacré, lors des Assises de Bamako, qui se sont tenues en mai dernier grâce au partenariat actif entre votre Conférence et l'Agence de la Francophonie. Ces assises répondaient à un véritable besoin. J'ai pu prendre en effet, à cette occasion, toute la mesure des attentes qui se sont manifestées. Et je sais que vous aurez un débat sur le suivi des travaux de Bamako qui trouveront par ailleurs, un prolongement dans les Assises de l'enseignement supérieur, au Canada en 1999.

L'autre exigence de changement dont vous débattrez, celle d'une gestion plus rigoureuse et plus efficace des systèmes d'éducation et de formation, me semble également essentielle.

Car il est évident que nous ne pourrons répondre à cette nécessité, à ce droit de donner accès au plus grand nombre à une éducation de qualité, sans en passer par une gestion plus

souple, plus transparente, et surtout plus économique.

Il est clair que la décontrentation, voire la décentralisation, peuvent créer les conditions favorables à de tels changements. Il s'agit là, bien sûr, de changements en profondeur qui ne peuvent s'opérer que dans la durée et qui requièrent une volonté politique forte.

Mais je suis convaincu que vous aurez dégager du partage de vos expériences respectives et de la richesse de vos débats, des recommandations fortes pour l'avenir de l'éducation en Francophonie.

C'est pour toutes ces raisons que je tenais à m'adresser à vous aujourd'hui, et à vous souhaiter, le meilleur succès dans vos travaux.

Intervention de Monsieur Roger DEHAYBE
Administrateur Général de l'Agence de la Francophonie

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs,

Il m'est agréable de m'adresser à vous, pour la première fois, en ma qualité d'Administrateur Général de l'Agence de la Francophonie, un an après le Sommet de Hanoï.

Voici huit ans se tenait à Jomtien la Conférence mondiale sur l'Education pour tous, conférence au cours de laquelle divers responsables de l'Education à l'échelle mondiale avaient exprimé des craintes justifiées sur la dégradation de l'offre éducative.

A Montréal, en 1992, les Ministres francophone de l'éducation adoptaient un Plan d'action pour la décennie 1992-2002 afin de créer les conditions de l'égalité des chances d'accès à l'éducation.

En 1994, la CONFEMEN demandait, dans une résolution forte, que le développement de l'éducation de base reste ou devienne une priorité dans le cadre de la coopération multilatérale francophone. Cette priorité fut confirmée au Sommet de Cotonou et réaffirmée récemment à Hanoï.

Ces différentes concertations, échelonnées sur une si brève période, sont, vous en conviendrez, hautement significatives de la volonté des acteurs de la coopération francophone de lutter par l'éducation contre l'analphabétisme et le retour à l'illettrisme.

Et pourtant deux faits continuent de dominer la situation éducative dans notre communauté. Le premier s'impose avec évidence : aujourd'hui, dans l'espace francophone international, l'égalité des chances en éducation est loin d'être acquise. Une grande partie de la jeunesse francophone du Sud est encore privée de tout accès à l'école. Et, les écoles elles-mêmes, en nombre insuffisant, ne disposent plus du strict minimum en équipements fondamentaux pour fonctionner convenablement ou dignement.

Le second fait tout aussi intolérable concerne la qualité de l'éducation.

Les méthodes pédagogiques et approches didactiques dans de nombreuses disciplines restent encore inadaptées, le manuel scolaire est inexistant tandis que la formation continue des personnels de l'éducation demeure insuffisante et même approximative.

Ainsi l'offre éducative de qualité diminue d'année en année.

Il y a donc urgence de mettre en œuvre, dans un partenariat fécond avec l'ensemble des acteurs concernés, des programmes concrets utiles novateurs pouvant constituer ces bases solides pour l'indispensable refondation des systèmes éducatifs.

C'est ce sentiment d'urgence qui doit maintenant guider nos actions en vue de réduire l'inégalité devant l'éducation.

Déjà, dès 1995, l'Agence avait intégré dans ses programmations les recommandations de la CONFEMEN à Yaoundé et avait initié des concertations dans le domaine de l'intégration curriculaire. Ainsi que le recommande le récent comité de programme, l'Agence intensifiera son effort dans ce domaine afin de permettre une harmonisation souple des corpus et programmes d'enseignement.

Notre Fonds d'aide aux manuels scolaires auquel la CONFEMEN participe activement, sera mobilisé pour contribuer à la production des manuels essentiels à l'acquisition des fondamentaux (lire, compter, écrire) et pour favoriser l'émergence de capacités réelles de production éditoriale au Sud, le tout, en vue de faire baisser le prix du livre et de soutenir les projets régionaux de création, d'édition et de distribution de manuels scolaires. Une action concertée dans ce domaine et appuyée par notre Centre Africain de Formation à l'Édition et à la Diffusion (CAFED) basé à Tunis me semble susceptible de conduire plus loin l'effort qui avait permis durant le biennium passé la fourniture à 27 pays du Sud de plus de deux millions d'ouvrages scolaires à des prix accessibles.

Notre programme de Formation à Distance, le CIFFAD, fort des réalisations concrètes et du réseau d'experts développé ces dernières années dans l'ensemble des pays du Sud augmente son offre d'éducation par la production de modules de formation flexible, ouverte et à distance au bénéfice des différentes catégories de personnel sur lesquelles repose le développement de l'éducation : directeurs d'écoles, instituteurs, inspecteurs et conseillers pédagogiques.

Monsieur le Président,

Cette réunion se tient quelques mois après les Assises francophones de la Formation Professionnelle et Technique organisées conjointement à Bamako par la CONFEMEN et l'Agence de la Francophonie. Cette rencontre fut un moment privilégié de concertation, d'échange et de réflexion sur l'urgence de refonder ce secteur de formation en le reliant à l'économie dans une perspective d'intégration professionnelle des jeunes.

L'Agence avait déjà, au cours du biennium, mené un certain nombre de programmes dans cette perspective.

Cependant, ainsi que vous nous y avez invités c'est bien la mise en œuvre des stratégies signées à Bamako qui mobilisera l'Agence dans les deux prochaines années. Un plan d'action précis devrait, à mon avis s'orienter vers trois directions.

- La première met l'accent sur une formation qui conduit à l'emploi. Les stratégies d'intervention reposeront sur les efforts nationaux de refondation de la formation professionnelle et technique des jeunes, notamment dans le secteur informel de production dont l'importance dans l'économie des Etats est maintes fois démontrée.

- La seconde concernera les moyens et les outils à développer pour l'emploi. Dans cette perspective, nous renforcerons notre collaboration avec la CONFEJES dans le cadre du Fonds d'Insertion des Jeunes. Des mesures

appropriées devant faciliter la mise en place de programmes intégrés de développement dans le domaine de l'entrepreneuriat-jeunesse.

– La troisième et sans doute la plus importante visera la mobilisation des moyens et des partenaires. Les besoins des jeunes en matière de formation professionnelle et technique sont immenses et les difficultés pour avoir accès à l'emploi sont nombreuses. La mobilisation de tous les acteurs visés est primordiale. A cet effet, l'Agence développera des synergies entre ses propres programmes et ceux des autres partenaires de la Francophonie. Mais cette recherche de partenariat devra déborder de la sphère strictement francophone. Déjà, dans le suivi de Bamako, j'ai pris l'initiative d'une première réunion entre la CONFEMEN, le BIT et l'Agence. Nous tiendrons prochainement une autre réunion avec la Banque Mondiale.

La réussite de ce plan d'action nécessite l'aménagement d'une dynamique partenariale.

Et nous voici au coeur de la problématique de votre réunion. Je partage votre diagnostic.

L'évolution vers une éducation globale de qualité implique nécessairement la mise en place des partenariats qui se déclinent en termes d'écoute, de compréhension, de partage de pouvoirs, de compétences, de valorisation de la complémentarité de tous les acteurs concernés et la reconnaissance des apports et des gains mutuels.

Ainsi, la dynamique partenariale va au-delà de la simple décentralisation administrative pour viser la responsabilisation de tous les acteurs qui s'engagent à la construction d'un véritable projet de société à travers l'éducation.

La francophonie est aujourd'hui un projet politique animé par le Secrétaire général de la francophonie, Boutros Boutros Ghali.

Il s'agit donc bien d'un projet global de développement. Mais la culture et l'éducation sont et restent au centre du projet francophone, car les besoins constatés par les fondateurs en 1970 sont encore hélas aussi criants. Et c'est du reste qu'ont bien compris les autorités de ce pays, qui, sous l'autorité du Président Bédié consacrent 34 % de leur budget au secteur éducatif.

Nous devons donc mobiliser toutes nos forces pour que tous les responsables, qu'ils appartiennent au monde associatif ou au monde politique, se mobilisent pour un projet d'éducation. Toutes les occasions doivent être utilisées pour rappeler notre détermination.

Ainsi, à l'occasion de la conférence des Ministres de l'Economie qui aura lieu en avril prochain à Monaco, je crois que les responsables politiques de l'éducation devraient interpellier la conférence des Ministres de l'économie.

Souvent, en effet, les souhaits, invitations, projets du secteur de l'éducation se heurtent à des obstacles techniques. Je songe notamment aux taxes qui, dans certains pays, frappent le papier avec en conséquence un prix de revient élevé du livre fabriqué au Sud. Je songe aussi à l'indispensable liaison entre la formation et l'emploi.

L'Agence est une organisation intergouvernementale, c'est la seule en francophonie. La CONFEMEN constitue donc à nos yeux l'autorité chargée d'établir les orientations de nos programmes en matière d'éducation et cela dans le respect des prérogatives de nos institutions.

Il ne peut donc y avoir aucun doute à ce sujet, étant entendu qu'il nous appartient d'écouter, également les propositions et demandes des pays qui n'ont pas encore rejoint la CONFEMEN. C'est dire si l'Agence sera à l'écoute de vos conclusions et veillera à leur donner une suite favorable.

Je souhaite plein succès à vos travaux.

Intervention de Monsieur Bougouma NGOM
Secrétaire général de la CONFEMEN

Monsieur le Premier Ministre,
Madame la Présidente en exercice,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur l'Administrateur délégué de l'Agence de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs,
Chers élèves et lycéens,

Je peux affirmer que cette 48^e session ministérielle confirme l'arrivée à maturité de la CONFEMEN dans son rôle d'institution politique chargée de l'orientation de l'éducation-formation dans le dispositif institutionnel francophone. Cette arrivée à maturité, je la mesure à l'accueil que les Sommets francophones accordent aux propositions émises par la CONFEMEN. Je citerais :

- la résolution de Cotonou sur la priorité accordée à l'éducation de base;
- l'intégration au plan d'action de Hanoï de la priorité au secteur de la formation professionnelle et technique assortie de la décision de tenue des Assises francophones de la Formation Professionnelle et Technique et de mise en oeuvre du Plan d'action au cours du biennium 1998-1999.

Suivant ces décisions, l'Agence de la Francophonie présente à l'espace de savoir et de progrès un programme qui allie interventions directes et actions de concertation axées sur trois axes majeurs d'intervention :

- l'éducation de base;
- le français dans le monde;
- la formation professionnelle et technique.

Il nous paraît logique que la priorité soit ainsi accordée à formation de la jeunesse francophone et, plus particulièrement à son insertion dans la vie active. Nous ne pouvons qu'espérer que le prochain Sommet, qui se positionne d'emblée comme celui de la jeunesse, viendra renforcer les moyens au service de ces deux priorités.

Le Secrétariat Technique Permanent, chargé au quotidien, sous l'impulsion et la caution du Bureau, de la concrétisation des politiques vers l'action, présente un programme centré sur trois axes :

Le Programme d'Analyse des Systèmes de la CONFEMEN (PASEC) en premier, programme majeur de la CONFEMEN, arrive à maturité également cette année. Vous aurez l'occasion d'apprécier les résultats de l'analyse comparative qui a été menée au départ de l'évaluation interne du rendement des systèmes éducatifs dans huit pays membres de la CONFEMEN ainsi que les possibilités d'extension et d'amélioration de la scolarisation de base qui nous sont soumises au terme de cette analyse.

Le Centre d'Information et de Documentation vous informe sans relâche sur les activités de la CONFEMEN, les réformes en cours dans les pays membres et dans la

Francophonie en général, sur des sujets d'intérêt généraux et sur les réunions des instances de la Francophonie.

Les groupes de travail chargés d'élaborer les documents de référence procèdent à chaque fois d'un petit miracle, celui d'arriver en cinq jours à produire un document qui brosse l'état des lieux d'une thématique, trace les principes directeurs d'une réforme et dégage des stratégies au service de celle-ci. J'attribue le miracle à l'engagement remarquable des correspondants nationaux requis à cette tâche.

Je ne suis pas seul à penser de même car ce même groupe de correspondants s'est retrouvé tout naturellement engagé dans la construction du projet d'Assises francophones de la Formation Professionnelle et Technique. Là aussi l'engagement a été sans faille, tous les correspondants membres du Bureau se sont retrouvés, animateur de panel ou d'atelier, rapporteur de panel ou d'atelier, membre du groupe de rédaction des Conclusions de Bamako. Qu'il me soit permis ici de les remercier encore, de même que les représentants de l'Agence qui ont contribué à la réussite de cet événement.

Il me plaît également de souligner le réel engagement de la présidente en exercice durant tout le mandat qui s'achève aujourd'hui. Un exemple ? Si ce projet des Assises s'est concrétisé, c'est en grande partie grâce au soutien de Madame la Ministre Présidente qui n'a pas hésité à faire un saut à Washington le temps de convaincre les dirigeants de la Banque mondiale de nous prêter leur concours et leur appui dans les opérations de suivi. Elle en a fait de même avec le Bureau International du Travail. Je tiens aujourd'hui à la remercier ainsi que ses collaborateurs.

Vice-Président jusqu'à ce jour, Président en exercice demain, Monsieur le Professeur Kipré, Ministre de l'éducation de Côte d'Ivoire, s'est engagé dans la même démarche. Il a été notre ambassadeur auprès de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la préparation de ces Assises. J'ajouterais que le poids de la Côte d'Ivoire dans les activités de la CONFEMEN a toujours été remarquable.

En effet la Côte d'Ivoire fut le pays d'accueil de multiples séminaires.

En outre, la Côte d'Ivoire, aux termes d'une convention passée en 1992 entre le Ministère de l'Education et la CONFEMEN, a mis à la disposition de la CONFEMEN le Centre de Formation et de Production de Matériels didactiques de Bouaké pour la mise en oeuvre des projets CONFEMEN relatifs à la production de matériel didactique et à la formation des personnels de l'Education. En suivi de cette décision le Centre de Bouaké est devenu la plaque tournante (8 séminaires réunis en 10 ans) de projets tels que :

- la collection harmonisée de manuels de mathématiques (en collaboration avec la Communauté française de Belgique);
- le guide de rédaction des manuels scolaires (en collaboration avec le Canada Québec);
- le programme d'initiation à la technologie (en collaboration avec le Canada Nouveau-Brunswick).

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour remercier les correspondants nationaux ivoiriens qui ont su dynamiser les rapports entre notre institution et la Côte d'Ivoire. Je pense à Monsieur Norbert Anney Kablan, notre " fil rouge " lors des récentes Assises, appelé depuis à des fonctions ministérielles, à Monsieur Félix Adjoby qui a eu la lourde tâche d'assurer la

relève au moment où se préparait cette 48^e session, et également à Monsieur Abdoulaye Ouattara qui a été notre doyen, le correspondant ivoirien à cette époque où la CONFEMEN déployait de nombreuses activités au Centre de Bouaké.

Je voudrais pour terminer remercier :

- tous les ministres et les correspondants nationaux de la Confémen qui nous ont accordé leur confiance;
- les commissaires aux comptes, et particulièrement Monsieur Pol Louis qui sollicite son remplacement, qui ont su développer avec le STP des relations de travail efficaces et harmonieuses.

Si la CONFEMEN est arrivée à ce niveau de maturité dont je parlais d'entrée de jeu, c'est grâce à cette dynamique partenariale qui l'anime, j'en suis bien conscient et il me fait plaisir de le souligner à cette occasion.

Je vous remercie.

Intervention de Madame Laurette ONKELINX
Ministre Présidente de la Communauté française de Belgique, Présidente en exercice de
la CONFEMEN

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur l'Administrateur général,
Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,
Chers élèves et lycéens qui représentez ici non seulement la jeunesse ivoirienne, mais encore la jeunesse de notre Francophonie,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude au Président de la République de Côte d'Ivoire, S.E.M. Konan Bédié ainsi que son gouvernement représenté ici à son plus haut niveau pour l'invitation faite à la CONFEMEN de tenir ici même sa 48^e session.

Je veux aussi remercier Monsieur Fernand Konan, Maire de Yamoussoukro, pour l'accueil dans sa ville ... lieu tellement chargé de symboles au regard de notre histoire contemporaine puisqu'il a vu naître l'un des Pères de l'Indépendance africaine.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, c'est avec beaucoup d'émotion que je transmets aujourd'hui le mandat qui m'a été confié à Liège en 1996. Ce fut pour moi en effet un réel bonheur de présider la CONFEMEN durant ces deux années riches en travail intense, en rencontres et en défis.

Parmi ceux-ci, l'un des plus enthousiasmant fut certainement la préparation et l'organisation des Assises francophones de la formation professionnelle et technique qui se sont tenues en mai de cette année à Bamako.

Ces Assises sont le résultat d'un travail approfondi et d'un long cheminement de notre Conférence. En effet, lors de nos précédents travaux sur l'éducation de base une question est revenue, de manière lancinante, presque obsessionnelle : la question de l'insertion des jeunes, comme citoyens et acteurs de développement, des jeunes qui n'ont pas accès à l'enseignement secondaire ou quittent trop tôt le système scolaire ...

De nos débats à Liège, il ressort avec évidence que la formation professionnelle et technique, par sa valeur éducative, s'inscrit dans le processus de refondation des systèmes éducatifs, comme prolongement de la nouvelle école de base.

Mais il apparaît aussi à plusieurs d'entre nous que ce processus de refondation ne peut se faire uniquement avec les responsables de l'éducation, les seuls présents à Liège ... Il concerne tous les acteurs économiques et sociaux et doit nécessairement passer par le décloisonnement, l'ouverture et le partenariat.

C'est à partir de ce constat que la CONFEMEN a proposé au Sommet de Hanoï le tenue d'Assises afin de réunir tous les partenaires concernés par la formation professionnelle et technique.

Organisées conjointement par l'Agence de la Francophonie et la CONFEMEN, les Assises ont rassemblé plus de 300 participants issus de 46 pays de la francophonie : responsables politiques, hauts fonctionnaires, représentants d'organisations internationales, du monde des entreprises, d'associations d'artisans, de syndicats, d'O.N.G., ... Elles ont été un moment privilégié de dialogue et de concertation sur la nécessaire refondation des systèmes de formation professionnelle et technique afin, comme le soulignait le Président du Mali, S.E.M. Konaré, " de créer une nouvelle dynamique pour l'insertion des jeunes dans la vie active permettant à la fois d'ouvrir la formation professionnelle et technique sur l'économie, en prenant en compte les besoins des entreprises tant du secteur formel que du secteur informel, et de développer une politique conséquente de formation de citoyens acteurs et responsables ".

Face aux résistances et scepticisme que nous rencontrons dans la préparation des Assises, j'avais dit au Vice-Président de la Banque Mondiale que si nous, Responsables de l'Education des pays ayant le français en partage, nous repartions de Bamako avec la conviction que nous pouvions non pas développer des politiques lourdes et bureaucratiques mais bien devenir mieux que par le passé des catalyseurs de partenariats entre l'éducation et les acteurs économiques et sociaux, qu'ils soient dans l'économie formelle ou dans l'économie informelle, nous n'aurions pas perdu notre temps.

En fait, les conclusions de Bamako vont bien au-delà de cette conviction. En effet, l'engagement, l'enthousiasme même des participants aux Assises et la richesse des échanges qui les ont caractérisées ... ont permis de dégager des points de convergence pour l'orientation de politiques fondées sur une dynamique partenariale nouvelle. Ils ont aussi permis d'adopter un cadre d'action destiné à servir de référence et de guide à tous ceux qui œuvrent dans le secteur de la formation professionnelle et technique.

Le chantier ouvert à Bamako est vaste. Il est aussi urgent. Nous avons l'obligation de ne pas laisser retomber l'enthousiasme et la mobilisation générale.

Déjà, quelques coopérations bilatérales se construisent au départ des conclusions de Bamako. L'Agence de la Francophonie a entamé le processus de coordination avec les bailleurs de fonds multilatéraux et le comité de programme qui vient de se réunir à Paris lui a fortement recommandé de préparer dès ce biennium la mise en œuvre du suivi des Assises pour ce qui la concerne.

Je suis convaincue que l'Agence, en tant qu'opérateur principal, a un rôle de chef de file à jouer dans deux domaines d'action en particulier :

- d'une part, le soutien aux pays dans la formulation de leurs politiques ;
- d'autre part la coordination des bailleurs de fonds pour mener à bien les réformes envisagées.

Il nous appartient d'assurer rapidement un suivi concret aux Assises et nous allons en débattre durant cette 48^e session. A l'écoute de Monsieur Dehaybe, je suis persuadée du succès de notre entreprise.

Monsieur le Premier Ministre,

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, outre les Assises, la CONFEMEN a aussi travaillé durant ce biennium à relever deux autres défis auxquels elle était, et reste, confrontée.

Il s'agit tout d'abord de continuer et d'améliorer la réorientation et l'ancrage de la CONFEMEN dans les Institutions de la Francophonie lié à son mandat " d'orienter et de définir les grands paramètres de la programmation en matière d'éducation-formation soumise à l'approbation des Sommets ”.

L'accueil réservé par le Sommet de Cotonou à nos travaux sur l'Education de base fut un premier encouragement à poursuivre dans cette voie. La prolongation de cette réflexion lors de notre réunion de Liège et la tenue des Assises en sont encore d'autres étapes, tout comme la confirmation par le Sommet de Hanoï, de la place et du rôle particulier de la CONFEMEN.

Pour remplir son mandat d'orientation des politiques éducatives, la CONFEMEN dispose de deux précieux outils : d'une part, le PASEC (Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN) et, d'autre part, le Centre d'Information et de Documentation. Ces deux programmes se sont considérablement développés durant ce biennium. J'en veux pour preuve deux éléments révélateurs mis en évidence par les résultats du PASEC. Ceux-ci ciblent en effet, comme facteurs essentiels d'amélioration de la scolarisation, la dotation universelle en manuels scolaires et la formation continue des maîtres, conçue non comme une action ponctuelle mais dans la durée ...

Or, vous vous en souvenez certainement, la production de manuels scolaires et la formation continue des maîtres sont, avec la réforme des curricula, les axes prioritaires que nous avons proposés au Sommet de Cotonou pour les actions à privilégier par l'Agence de la Francophonie dans sa programmation.

L'autre défi, qui conditionne d'une certaine manière le précédent, est de réussir l'élargissement de la CONFEMEN à tous les membres de la Francophonie. A cet égard, notre institution commence à récolter les fruits de nombreuses démarches entreprises depuis Yaoundé : en plus des trois pays qui ont adhéré à Liège (le Liban, la Roumanie et le Vanuatu), nous avons maintenant le plaisir de compter parmi nous l'Egypte et Sao Tome E Principe, portant ainsi le nombre des membres à 37.

Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

J'ai la conviction que la CONFEMEN a acquis ces dernières années, par la qualité de ses réflexions et propositions une image de marque forte de sérieux et de compétence.

Elle joue de plus en plus souvent, par ses actions de concertation, de réflexion et d'orientation, par son rôle d'observatoire des systèmes éducatifs, un rôle dynamique qui dépasse même le cadre de la Francophonie.

Elle nous renforce enfin et surtout pour rappeler tous ensemble inlassablement, la place fondamentale prioritaire que doit occuper l'éducation-formation dans nos politiques nationales et dans la Francophonie. Il est en effet vain de parler de solidarité, de valeurs et d'idéaux francophones si l'on ne fait rien pour éviter l'exclusion de plus en plus grande, tant au Nord qu'au Sud, d'une partie importante de notre jeunesse non seulement de la vie active mais aussi de toute participation citoyenne à l'évolution de nos sociétés.

Il est vain de parler d'inforoutes, de qualité de l'enseignement supérieur, de

développement économique, si l'on investit pas d'abord dans les fondations.

Faire de l'éducation et de la formation une priorité, cela doit de traduire par des projets et des actions dynamiques, dotés de budgets suffisants.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, au moment où la Communauté française de Belgique transmet le flambeau de la CONFEMEN à la République de Côte d'Ivoire, permettez-moi d'adresser mes plus sincères remerciements à tous ceux et celles qui sans compter ont travaillé pour faire aboutir nos projets et m'ont apporté leur précieuse collaboration durant ces deux années :

- mes collègues du Bureau et leurs collaborateurs sans lesquels rien n'aurait été possible ;
- mon collègue du Mali, Monsieur le Ministre Samassékou, pour sa complicité et son soutien tout au long de la préparation des Assises, ainsi que ses collaborateurs ;
- notre secrétaire général, Monsieur Bougouma Ngom, et toute l'équipe du S.T.P. qui avec dynamisme et compétence ont effectué un travail remarquable ;
- les Correspondants nationaux et les experts qui n'ont pas compté leurs efforts (et parfois leurs nuits ...) pour assurer une qualité élevée à nos travaux ;
- l'administrateur général de l'Agence de la Francophonie, mon ami Roger Dehaybe, pour son engagement dès sa prise de fonction dans l'organisation des Assises et le personnel de l'Agence.

Enfin, j'adresse mes meilleurs vœux au nouveau Président de la CONFEMEN, Monsieur le Ministre Pierre Kipré.

Intervention de Pierre Aimé KIPRE
Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation de Base de la
République de Côte d'Ivoire

- Excellence Monsieur le Premier Ministre ;
- Excellence Madame la Présidente de la CONFEMEN ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres des Pays Membres et Associés de la CONFEMEN ;
- Monsieur le Ministre-Résident du District Autonome de Yamoussoukro ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Multilatérales et Bilatérales de Financement du Développement ;
- Monsieur le Préfet de la Région des Lacs ;
- Monsieur le Maire de la Ville de Yamoussoukro ;
- Mesdames et Messieurs les Experts et Correspondants nationaux ;
- Honorables invités ;
- Mesdames et Messieurs ;

Les Ministres en charge de l'Éducation et la Communauté éducative de Côte d'Ivoire tiennent par ma voix, à dire à tous les éminents représentants de la grande “ famille francophone ” de l'éducation, combien ils sont heureux d'accueillir une conférence d'une telle importance pour notre communauté linguistique. Terre de paix, de partage fraternel et de justice, notre pays ne peut qu'être ouvert à tous les actes d'une coopération internationale érigée en système efficace d'échanges et de partenariat. Permettez-moi donc de souhaiter à tous, la cordiale et la traditionnelle bienvenue, à l'occasion de la 48^e Session Ministérielle de la CONFEMEN.

Après la Conférence Panafricaine de l'Internationale de l'Éducation, tenue en Juillet dernier et l'Atelier de lancement du Projet d'Appui au secteur de l'Éducation/formation (P.S.E.F.) au début de ce mois, Yamoussoukro abrite sa troisième concertation internationale sur l'éducation en trois mois.

Il me plaît de vous traduire nos sentiments d'infinie gratitude pour ce choix. C'est un double honneur qui nous est fait.

En effet vous honorez d'abord notre capitale ; Yamoussoukro, symbole de la volonté d'émergence, de progrès et d'ouverture par le biais de la science et de l'éducation. Terre où repose le fondateur de l'Etat de Côte d'Ivoire, Yamoussoukro est chère au cœur de tous les Ivoiriens et de leurs amis ; et vous en êtes.

Vous honorez ensuite le Président Henri Konan Bédié, inspirateur de la nouvelle Côte d'Ivoire et d'une autre politique volontariste en faveur d'une éducation pour tous et de qualité. Cette politique, qui approfondit et élargit les pistes ouvertes par feu le Président F. Houphouët-Boigny, se fonde sur l'idée que “ L'avenir qui se dessine est celui de sociétés où de plus en plus la richesse dépendra des capacités d'initiatives et de créativité des individus ” ; et l'écho de ces convictions sur la question éducative avait été fort à Hanoï, lors du Sommet de la Francophonie où notre Président défendait la cause d'une éducation de qualité, toujours

capable d'adaptations heureuses.

Mesdames et Messieurs honorables délégués,

L'an 2000 est proche ; les défis qu'il nous faut relever pour hisser nos systèmes éducatifs au rang des plus performants sont encore importants. C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous apprécions l'engagement de la Communauté francophone de se concerter à périodes régulières sur ses systèmes éducatifs, sur la pertinence des priorités de stratégie éducative, sur les adaptations les plus porteuses pour que l'éducation soit bien au cœur de la problématique du développement humain. Pour nous Ivoiriens, la CONFEMEN n'existerait pas qu'il aurait fallu l'inventer.

Le thème des présentes assises, à savoir “ Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation ”, participe bien de cette mobilisation en faveur des progrès nécessaires des systèmes éducatifs dans l'espace francophone.

L'arrimage de toutes les instances de la CONFEMEN au dispositif de l'ensemble francophone permet certainement une meilleure synergie de nos efforts de concertation et de la coopération entre les peuples de niveaux techniques variés, mais mus par une commune volonté de progrès pour tous par l'éducation.

Sous ce rapport, en traçant les sillons d'une meilleure certification de nos systèmes éducatifs à travers le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN, comme à travers le Centre d'information et de documentation, l'Orientation de la programmation Education-Formation et la contribution à l'élaboration des politiques éducatives, les résolutions de Yaoundé (1994) et de Liège (1996) rendent opérationnelle cette vision d'ancrage de l'école dans son milieu, surtout en Afrique.

C'est donc à juste titre que l'Education de base et l'Enseignement technique se trouvent au cœur des préoccupations des membres de la CONFEMEN.

Mesdames et Messieurs,

La nécessité d'adapter et d'ajuster nos systèmes éducatifs aux évolutions du contexte national et international a conduit la Côte d'Ivoire à entreprendre la réforme de son système avec l'appui de toute la communauté éducative. Cette réforme rejoint en bien des points les recommandations de la Déclaration de Yaoundé en 1994 et les conclusions de notre 47^{ème} Conférence, à Liège en 1996.

Pour nous, la réorganisation de notre système éducatif doit se fonder sur l'élaboration d'un partenariat véritable de toutes les composantes du système ; c'est lui qui autorise une appropriation des changements nécessaires par tous et un véritable partage des responsabilités ; car, l'éducation est vue par notre Président comme un de moyens efficaces de lutte contre la pauvreté.

La responsabilité partagée dans la nouvelle école est donc centrée sur l'apprenant. Elle concerne le milieu aussi bien que les partenaires au développement ; elle s'appuie sur la recherche de l'excellence donc sur la qualité de la formation ; et, à partir d'une meilleure définition du jeu des acteurs de la communauté éducative, elle suppose que tous, à quelque

niveau que ce soit, aient une large conscience de leur rôle respectif.

Ainsi, la responsabilité partagée engage-t-elle les décideurs et les concepteurs de l'école de demain à créer les conditions d'un meilleur partage des idées, d'une appropriation plus large des réformes indispensables par tous les usagers du système éducatif. La dynamique du changement doit se fonder sur un renforcement du cadre de concertation, tant au niveau des propositions de réformes qu'à celui des décisions.

Pour tendre vers un partage des responsabilités entre les partenaires, à savoir l'Etat, les collectivités locales, les familles, les élèves, les partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement, le Gouvernement de Côte d'Ivoire s'attelle à créer les conditions d'un meilleur partage des idées et des responsabilités à travers le renforcement du cadre institutionnel. Ainsi peut-on citer le Conseil Consultatif de l'Education Nationale, les Comités de gestion dans le Secondaire et très bientôt dans le Primaire, les commissions locales et nationales de la carte scolaire, le Comité Interministériel de coordination du Secteur Education/Formation (CICSEF), le Comité Interministériel de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, il est nécessaire d'établir des Conventions pour préciser la participation des communes à l'action de décentralisation de la gestion du système, notamment en ce qui concerne la maintenance des infrastructures scolaires, la sécurité et la préservation de l'environnement scolaire. Avec le secteur privé une réforme du cadre juridique est également nécessaire pour resserrer notre partenariat, afficher nos obligations respectives et l'obligation de qualité de la formation.

La dynamique partenariale doit intégrer aussi une nouvelle vision de la formation du citoyen. Conçue comme une éducation tout au long de la vie, elle doit viser autant la formation scientifique que la formation civique ou morale de l'apprenant ; elle doit lui donner des moyens accrus de se prendre en charge, de valoriser ses compétences et aptitudes ; d'où l'importance que nous accordons à la formation technique et professionnelle, à la formation continue.

Cette nouvelle éducation doit permettre de lutter contre toutes les formes d'exclusion, qu'il s'agisse du système formel ou informel ; d'où l'accent mis sur la promotion et la protection de la population féminine. Enfin, elle veut s'appuyer sur une pédagogie de la réussite de l'apprenant ; c'est pourquoi la valorisation du métier d'enseignant, la mise à disposition des outils essentiels de l'apprentissage et de son contenu le plus pertinent sont actuellement des préoccupations importantes pour le Gouvernement.

Mesdames et Messieurs,

Vous conviendrez avec moi que cette responsabilité partagée pour un système éducatif de qualité implique pour chaque groupe d'acteurs certes des droits et des devoirs, mais surtout une solidarité accrue dans l'action effective de formation, prise en charge, voire partagée par la nation toute entière.

Mesdames et Messieurs, chers Collègues, Honorables Délégués,

Je voudrais me permettre de rêver avec vous d'une Ecole qui dans l'espace francophone, permette à nos peuples d'être à l'avant-garde du progrès, de fournir à la communauté internationale une expertise qui puisse accroître la qualité de sa participation au

progrès de l'humanité.

Je voudrais me permettre de rêver avec vous d'une Ecole qui génère des concepteurs, des créateurs, des chercheurs dont les travaux, de toutes les parties du monde du monde francophone, aboutissent à des découvertes qui participent à l'enrichissement des avancées technologiques et qui, dans le concert des nations, soient des acteurs qui redonnent à notre communauté sa dignité, fournissent aux générations futures des raisons d'avoir confiance en elles-mêmes.

Je voudrais enfin, dans cette dynamique partenariale, me permettre de rêver avec vous d'une Ecole qui offre à l'Africain francophone les possibilités de se former tout au long de la vie et qui garantisse un accès équitable à chaque citoyen de nos pays quel que soit son genre ou son origine sociale.

Mesdames et Messieurs,

Sous la haute autorité de Son Excellence Henri Konan Bédié, Président de la République, la Côte d'Ivoire s'est attachée à suivre cette voie de la valorisation des ressources humaines, axe prioritaire de notre politique de développement. Soutenu par une volonté politique affichée, le développement des ressources humaines doit connaître des avancées significatives dans la prochaine décennie ; elle doit permettre de faire de notre pays "en l'espace d'une génération, une société post-industrielle aux frontières nouvelles du développement".

Notre plus grand souhait est de profiter de l'excellence de la coopération des peuples francophones pour approfondir nos réflexions, bâtir avec tous et chacun un monde de progrès partagé, de compréhension mutuelle et de paix.

La CONFEMEN est ici notre meilleur forum et l'instrument privilégié de cette quête. Que le séjour de chacun à Yamoussoukro, au coeur de cette terre d'Afrique, soit propice à cette attente pour le bonheur de chacun de nos peuples !

Vive la francophonie !

Vive la CONFEMEN !

VIVE LA COOPERATION DES PEUPLES DE BONNE VOLONTE !

***Rapports des réunions de la
Commission Administrative et
financière, des correspondants
nationaux et de la Conférence
ministérielle***

Yamoussoukro - Fondation Félix Houphouët-Boigny
26 au 30 octobre 1998

A. Rapport de la réunion de la Commission Administrative et Financière

La Commission Administrative et Financière (CAF) s'est réunie le lundi 26 octobre 1998, à l'Hôtel Président de Yamoussoukro.

Ont participé aux travaux les correspondants nationaux et les experts du Cameroun, du Canada, du Canada Nouveau-Brunswick, du Canada Québec, de la Communauté française de Belgique, de la Côte d'Ivoire, de la France, du Gabon, du Mali, de la Suisse, les membres du Secrétariat Technique Permanent (STP) et les Commissaires aux comptes.

Les travaux ont été présidés par le correspondant national de la Suisse et le rapport a été confié au correspondant national du Gabon.

Les points suivants ont été examinés :

1. le rapport des commissaires aux comptes ;
2. les projets de budgets de fonctionnement du STP pour 1999 et 2000 ;
3. le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

1. Rapport des commissaires aux comptes

Dans leur rapport, les commissaires aux comptes soulignent la bonne tenue des documents et des pièces comptables mises à leur disposition. Ils notent que toutes les recommandations de leur précédent rapport ont été mises en œuvre par le STP.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, l'examen exhaustif de la situation des comptes bancaires, le pointage des pièces justificatives, l'exécution des budgets et la situation des immobilisations permettent de constater que les dispositions de l'article 47 des statuts et de l'article 37 du règlement administratif et financier ont été respectées.

Pour les commissaires, les états de synthèse sont réguliers et sincères et reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 1997.

En ce qui concerne l'exécution financière des programmes, les commissaires aux comptes ont essentiellement fait porter leur examen sur le programme PASEC et les procédures internes de gestion et contrôle. Il apparaît que les documents comptables mis à disposition sont clairs, transparents et réguliers. Là également les recommandations précédentes ont été suivies.

En conclusion de leur rapport, les commissaires aux comptes recommandent :

- que les actions entreprises pour le recouvrement des arriérés se poursuivent et que les contributions dues soient payées à temps,
- que certaines lignes budgétaires soient adaptées aux besoins réels pour éviter les transferts et dépassements,
- que la gestion rigoureuse de certaines dépenses se poursuive (téléphone),
- que, dans les comptes des programmes, l'imputation des factures concernant plusieurs crédits budgétaires soit clairement identifiée,
- que, à la suite de ce qui a été réalisé pour le PASEC, un rapport financier soit établi

- pour les activités du CID,
- que le problème de l'absence de couverture au niveau des assurances en faveur des personnes œuvrant dans le cadre de la CONFEMEN, soit examiné par les organes compétents.

De manière plus générale et dans la perspective d'un fonctionnement encore meilleur de l'institution, les commissaires aux comptes suggèrent :

- d'étudier l'efficacité des programmes, en particulier du PASEC, en tenant compte à la fois des aspects budgétaires et scientifiques ;
- d'examiner dans quelle mesure une gestion plus horizontale du PASEC (optimisation des compétences des conseillers techniques) pourrait être introduite en tenant compte des ressources actuelles du STP.

Les membres de la CAF proposent que le Bureau mandate son groupe de travail pour donner suite aux propositions d'améliorations suggérées par les Commissaires aux comptes.

En conclusion, les commissaires aux comptes recommandent de donner quitus au Secrétaire général pour sa gestion des budgets de fonctionnement et de programmes durant l'exercice financier 1997.

Après avoir exprimé ses chaleureux remerciements aux commissaires aux comptes pour l'excellent travail accompli et pour l'esprit dans lequel ils se sont acquittés de leurs tâches, la CAF a adopté leur rapport et leurs recommandations. Elle a également exprimé sa satisfaction et ses remerciements au STP, particulièrement au Gestionnaire-Comptable, pour la qualité et la rigueur du travail accompli. Les membres de la CAF recommandent donc que le quitus soit accordé au Secrétaire général pour sa gestion durant l'exercice financier 1997 de la CONFEMEN.

2. Budgets de fonctionnement pour 1999 – 2000

La CAF a examiné les propositions de budgets présentées par le STP avec un souci d'équité, de rigueur et de plafonnement des dépenses au niveau le plus proche possible des années précédentes (croissance zéro). Les aménagements opérés concernent principalement :

- le chapitre " Personnel " (adaptation des salaires à l'augmentation du coût de la vie, couverture médicale étendue au personnel d'encadrement sénégalais),
- le chapitre " Equipement " (prise en compte des besoins les plus urgents en matière d'équipement – photocopieur, télécopieur, ordinateur, climatiseur – avec une imputation partielle et à titre exceptionnel de la dépense sur le compte produits financiers du " Fonds de réserve ", selon note annexée au projet de budget),
- le chapitre " Missions " (ajustement des montants au programme réel prévisible des missions) ;
- le chapitre " Transport " (adaptation des indemnités aux réalités sénégalaises).

Le projet de budget de fonctionnement proposé pour l'année 1999 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de 66.928.728 FCFA, soit une croissance nominale d'environ 1% par rapport au budget de 1998.

Le projet de budget fonctionnement proposé pour l'année 2000 est également équilibré en

recettes et en dépenses à la somme de 66 666 999 FCFA ce qui représente une diminution de 0,4% par rapport à l'année précédente.

Les membres de la CAF recommandent au Bureau et à la Conférence l'adoption de ces budgets.

3. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

Le mandat des deux commissaires aux comptes actuels est statutairement renouvelable pour une période de deux ans. Malheureusement, Monsieur Pol LOUIS (CFB), appelé à de nouvelles fonctions dans son pays, ne peut accepter un mandat supplémentaire. Une seule candidature est parvenue au STP, celle de Monsieur Bernard GORET (CFB). La CAF recommande donc de renouveler pour deux ans le mandat de Monsieur Philippe NEZERWE (Burundi) et de nommer Monsieur Bernard GORET en remplacement de Monsieur Pol LOUIS.

4. Questions diverses

La CAF a pris congé de Monsieur Pol LOUIS. Elle lui a exprimé sa vive gratitude pour l'excellent travail accompli durant les deux dernières années et lui a souhaité plein succès dans ses nouvelles fonctions.

B. Rapport de la réunion des correspondants nationaux

Du 26 au 28 octobre 1998, s'est tenue à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) la réunion des correspondants nationaux de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN).

Sur les 35 correspondants nationaux, 27 étaient présents. Ont également participé aux travaux, le Secrétaire Général de la CONFEMEN, le gestionnaire-comptable et la documentaliste du Secrétariat Technique Permanent (STP), le Directeur Général de l'Éducation/Formation, représentant l'Agence de la Francophonie, ainsi que les experts du Comité scientifique du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) et les commissaires aux comptes.

L'ouverture des travaux a été marquée par l'allocution de bienvenue du correspondant national de Côte d'Ivoire, pays hôte, et par l'intervention de M. Pierre Kipré, Ministre ivoirien de l'Éducation Nationale et de la Formation de Base. Dans son intervention, le Ministre a notamment souligné que les pays membres de la CONFEMEN se caractérisent par une volonté commune de coopération humaine faite de partage et de solidarité.

Les correspondants nationaux, après avoir examiné et adopté l'ordre du jour, ont constitué leur bureau comme suit :

- Présidence : Côte d'Ivoire
- Vice-présidence : Communauté Française de Belgique
- Rapporteur : France
- Rapporteur-adjoint : Niger

1 - Commission administrative et financière (CAF) :

Le président de la CAF (Suisse) fait rapport des travaux qu'il a présidés. Ce rapport souligne la bonne tenue des documents et des pièces comptables mis à la disposition des commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ont tenu à faire remarquer que toutes les recommandations de leur précédent rapport ont bien été mises en oeuvre par le STP aussi bien pour l'exécution du budget de fonctionnement que pour celui des programmes.

Le rapport a ensuite porté sur les recommandations des commissaires aux comptes que la CAF a acceptées dans son ensemble.

Les membres de la CAF demandent donc que quitus soit donné au Secrétaire général pour sa gestion des budgets de fonctionnement et de programme pour l'exercice financier 1997.

Après débats, les membres de la CAF ont proposé l'adoption des budgets de fonctionnement pour le biennium 1999-2000. Le budget pour 1999 s'élève à 66.928.728 Fcfa, celui de l'an 2000 à 66.666.999 Fcfa, soit une croissance proche de zéro par rapport aux budgets de fonctionnement du biennium 1996-1998. Après examen des candidatures aux postes des deux commissaires aux comptes, dont le premier mandat est parvenu à échéance à l'issue d'une première période de deux ans, la CAF a proposé de renouveler le mandat de M. Philippe

Nezerwe (Burundi) et de nommer M. Bernard Goret (Communauté Française de Belgique), en remplacement de M. Pol Louis (Communauté Française de Belgique), appelé à de nouvelles fonctions dans son pays et ne pouvant donc accepter un mandat supplémentaire.

La CAF a tenu à lui exprimer sa plus vive gratitude pour l'excellent travail accompli durant les deux années de son mandat.

2 - Informations sur les suites de la 47^e session ministérielle (Liège 1996) :

Les informations ont principalement porté sur les suites données aux deux thèmes prioritaires retenus par les Sommets de Cotonou (décembre 1995) et de Hanoï (novembre 1997) : l'éducation de base et l'insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique.

Concernant le premier thème, une inquiétude se fait jour, unanimement exprimée, quant au suivi. La dispersion des opérations conduites jusqu'à présent plaide pour recommander l'élaboration de stratégies de mise en œuvre plus cohérentes, ciblant un petit nombre d'actions prioritaires et tenant compte des réflexions déjà conduites par les États et Gouvernements.

La réunion des correspondants nationaux prenant donc acte des efforts déjà entrepris en la matière recommande, afin de viser la qualité et l'efficacité des programmes de coopération éducative, que l'Agence de la Francophonie joue son rôle de concertation entre les différents bailleurs bi et multilatéraux. Et dans cette perspective, les correspondants nationaux ont insisté sur l'aide que la CONFEMEN et l'Agence de la Francophonie doivent apporter pour faciliter la recherche de convergences et de synergies, dans un premier temps au moins, entre les partenaires de l'école, entre les organismes de coopération et entre les différents États et Gouvernements.

Ils souhaitent que l'Agence de la Francophonie poursuive ses efforts afin de donner une suite concrète, en terme opérationnel aux orientations fixées par la CONFEMEN (Yaoundé – 1994). Les correspondants nationaux recommandent qu'en liaison étroite avec la CONFEMEN elle engage la définition d'un programme cohérent d'harmonisation des curricula, prenant en compte les réflexions déjà conduites par les pays et par la CONFEMEN elle-même, sur les compétences requises, sur les profils de formations qu'elles supposent et les validations qui en résultent.

Parmi ceux-ci, certains pays membres de la CONFEMEN ont déjà élaboré un plan national de développement du secteur éducatif et sont engagés dans sa mise en œuvre. Ils peuvent apporter une aide dynamique à ceux qui ont entrepris de trouver une nouvelle formulation de leur politique éducative pour atteindre la scolarisation du plus grand nombre.

Ainsi donc vu l'intérêt fondamental de ce thème, la suggestion a été avancée de rééditer le document de réflexion et d'orientation élaboré par la CONFEMEN : " l'Éducation de base : vers une nouvelle école ".

Enfin, si l'école de base est bien considérée comme le premier maillon des systèmes éducatifs, il a été unanimement constaté qu'en matière de fonctionnement il existe une contradiction entre l'affirmation de sa priorité et la mobilisation des ressources qui doivent lui être dévolues.

Concernant l'insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique, après un bref rappel des principales étapes et réunions préparatoires, le Secrétaire général a annoncé la distribution des actes des Assises dont l'impression a été assurée par l'Agence de la Francophonie.

Les correspondants nationaux se sont unanimement félicités de la mobilisation et de l'engagement qui se sont manifestés lors des Assises francophones de la formation professionnelle et technique. Ils se sont réjouis de constater que la préparation et l'organisation de cette rencontre se sont accomplis dans un réel esprit de partenariat et de coopération. L'importance accordée à ce thème a été ainsi manifestée avec une vigueur remarquable. Certains ont même relevé qu'il avait peut être manqué, au moment de la mise en œuvre de l'éducation de base, une rencontre de cette nature.

L'originalité principale vient certainement du changement de discours et de pratiques qui a été observé à cette occasion, d'une part dans l'analyse présentée par les pays et, d'autre part, dans la réflexion que les partenaires nationaux, régionaux et internationaux ont développée en commun.

Cependant, la tâche qui reste à accomplir est vaste et urgente pour mettre en œuvre sans tarder les recommandations contenues dans les " Conclusions de Bamako ".

A ce titre, la Communauté Française de Belgique a fait état du séminaire de réflexion, organisé à titre expérimental à Yamoussoukro, conjointement avec le Canada-Québec et parallèlement aux réunions préparatoires à la session ministérielle, afin de préparer une méthodologie de mise en œuvre de ces " Conclusions ", à un niveau sous-régional.

Les défis qui se posent à ce moment ont été évoqués par de nombreux correspondants nationaux. Ils concernent :

- **l'obligation de ne pas laisser retomber l'enthousiasme et la mobilisation générale ;**
- **la nécessité d'accompagner les pays dans la formulation de leur politique ;**
- **le devoir de faciliter la concertation sur les thèmes régionaux et la mobilisation des ressources.**

L'Agence de la Francophonie doit jouer le rôle de chef de file pour organiser, dans l'esprit qui a scellé la préparation des Assises, une table ronde des bailleurs de fonds et élaborer avec les Etats la programmation du suivi.

3 - Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) :

La présentation du PASEC a été faite conjointement par les membres du comité scientifique, le responsable national du PASEC Côte d'Ivoire et les experts du STP.

Il a d'abord été effectué un rappel de l'historique et des objectifs du PASEC. Ce programme qui entre dans sa septième année d'exécution est parvenu à une certaine maturité. La 48^e session ministérielle est l'occasion de présenter les premiers résultats de synthèse établis sur les neuf pays qui ont déjà bénéficié du programme.

Le PASEC a une double fonction :

- d'une part, fournir aux États membres un corpus d'information en vue d'aider les décideurs à accroître la couverture scolaire et améliorer la qualité de l'enseignement ;
- d'autre part, favoriser le développement de compétences internes aux États en matière d'évaluations et d'analyses.

Les principaux résultats de la mise en œuvre du PASEC ont été ensuite exposés aux correspondants nationaux.

L'impact des principaux leviers d'une politique éducative a fait l'objet d'une étude comparée au cours de laquelle deux conclusions générales ont été tirées :

- a) - une hiérarchie des mesures, favorables à l'élévation du taux de scolarisation, classées en fonction de leur efficacité ;
- b) - une hiérarchie des mesures favorables à l'élévation du niveau d'acquisition des élèves, toujours selon le même classement.

De ces conclusions découlent des stratégies possibles de développement et d'amélioration de l'école de base.

L'opposition classique entre extension de la scolarisation et amélioration de la qualité n'est pas binaire. En particulier des solutions existent pour diminuer le coût unitaire de la scolarisation sans effet rétroactif sur les acquis des élèves.

Les correspondants nationaux ont ensuite entendu les propositions d'action pour le prochain biennium (PASEC V). Tous les scénarii incluent un certain nombre d'opérations de base comme le développement de la fonction de centre de ressources pour l'évaluation rattaché au STP ou bien un ensemble d'actions de formation. En outre, le comité scientifique propose deux types d'action à conduire dans les pays :

- des évaluations standard correspondant à un objectif de bilan global des facteurs d'efficacité de l'école primaire ;
- des évaluations thématiques plus ciblées sur une mesure ou une réforme particulière.

En prenant pour base la réalisation de deux opérations nouvelles, il est proposé que les ministres se prononcent sur le choix suivant :

hypothèse A : la réalisation de deux évaluations thématiques

hypothèse B : la réalisation d'une évaluation standard et d'une évaluation thématique

hypothèse C : la réalisation de deux évaluations standard.

Cependant, le comité scientifique indique une préférence pour l'hypothèse A (réalisation de deux évaluations thématiques) tout en ne fermant pas la porte à l'hypothèse B (réalisation d'une évaluation standard et d'une évaluation thématique). Les correspondants nationaux partagent cet avis.

Le débat qui suit l'exposé sur le PASEC fait apparaître les points suivants :

- **une satisfaction générale sur la qualité des travaux réalisés qui répondent bien au mandat donné par les ministres ;**
- **la nécessité d'une présentation et d'une diffusion des résultats plus adaptées aux besoins spécifiques des décideurs ;**
- **la priorité à accorder aux transferts de compétence.**

Les participants ont apprécié la qualité du travail effectué et renouvelé leurs félicitations aux membres du comité scientifique.

4 - Centre d'information et de documentation (CID) :

La documentaliste du STP a présenté le centre d'information et de documentation (CID). Celui-ci dispose aujourd'hui d'un fonds documentaire de 4 000 ouvrages et documents divers. La mission essentielle du CID est de couvrir et de diffuser l'information, particulièrement de nature éducative, dans toute la communauté francophone.

L'utilisation des nouvelles technologies facilite grandement la tâche du STP qui, en privilégiant ce secteur de pointe, met à la disposition de tous un site internet (<http://www.confemen.org>). Ce site, outre les informations générales relatives à la CONFEMEN (objectifs, structures, pays membres et place dans l'institutionnel francophone), ouvre l'accès aux textes officiels, aux programmes et à leurs résultats, à ses publications ainsi qu'à une bibliographie descriptive d'une série de documents concernant l'éducation de base, l'enseignement technique et la formation professionnelle. Une nouvelle rubrique présente désormais les Assises Francophones de la Formation Professionnelle et Technique, les études de cas, les " Conclusions de Bamako " ainsi que tous les rapports (rapport général, rapports des ateliers et panels).

Pour les pays qui n'ont pas encore accès à ces nouvelles technologies, le CID a développé, comme outil de diffusion plus traditionnel, la lettre d'information de la CONFEMEN : " la CONFEMEN au quotidien ". Mille exemplaires sont imprimés et adressés à 65 pays qui en ont fait la demande.

Le CID, outil précieux au sein de la CONFEMEN et nécessaire à son rayonnement, a pour mission de répondre rapidement et efficacement à toutes les demandes de renseignements qu'elles proviennent de particuliers, de pays francophones ou d'organismes internationaux.

Le rôle stratégique reconnu au CID, ainsi que son intérêt potentiel pour les utilisateurs du pays siège, impose de recommander, aux autorités de ce pays, des locaux capables de répondre à ces exigences.

Les activités du CID et de la documentaliste ont été unanimement appréciées par les correspondants nationaux.

5 - Réactivation du réseau des correspondants nationaux :

Deux grands types de préoccupation ont été exprimés par les correspondants nationaux :

- la revalorisation de leur statut et de leurs conditions de travail dans leurs pays respectifs ;
- leur fonctionnement en réseau afin qu'ils possèdent le même degré d'information.

S'agissant de la première préoccupation, de nombreux correspondants, et plus particulièrement ceux des pays du Sud, estiment qu'il existe un véritable problème concernant leur place institutionnelle et les moyens matériels dont ils disposent pour mener à bien leurs tâches.

En raison des difficultés rencontrées, il est proposé de placer ce problème au niveau global en prenant en compte les domaines éducatifs et autres de la Francophonie.

S'agissant de la consolidation du réseau des correspondants nationaux, il est proposé de tenir une réunion de tous les correspondants nationaux dans le cadre d'un séminaire d'appropriation, de formation continue, en 1999, dans un pays du Sud.

Cette réunion porterait plus particulièrement sur les deux grandes thématiques pour lesquelles a œuvré la CONFEMEN, à savoir l'éducation de base et la formation professionnelle et technique.

Dans le même esprit, il est suggéré la mise en place d'un réseau informatique en sollicitant l'appui du Fonds francophone des inforoutes de l'Agence de la Francophonie.

Le représentant de l'Agence de la Francophonie a marqué un intérêt à s'associer en tant qu'opérateur de la CONFEMEN aux travaux de la réunion des correspondants nationaux prévus en 1999.

En conclusion, les correspondants nationaux expriment leur forte préoccupation devant les conditions difficiles dans lesquelles ils exercent leur mandat.

6 – Financement du programme de l'intersession 1999-2000 :

Le financement porte sur les domaines suivants :

- le PASEC ;
- le Centre d'Information et de Documentation ;
- le suivi de la 48^{ème} session ministérielle et la préparation de la 49^{ème} session ministérielle avec deux réunions des correspondants nationaux des pays membres du bureau ;
- la réunion de l'ensemble des correspondants nationaux des pays membres de la CONFEMEN dans un pays d'Afrique Centrale.

Le tableau de financement de l'intersession figure en annexe. Au total les dépenses s'élèvent à 296.000.000 de francs cfa.

Compte tenu de l'importance des besoins et des contraintes financières, il convient de retenir, outre les contributions volontaires des pays membres, la possibilité pour les pays qui le souhaitent de faire appel à un financement multilatéral, s'agissant particulièrement du PASEC. De considérer que le financement du suivi des Assises doit être pris en charge par l'Agence de la Francophonie. Le représentant de l'Agence de la Francophonie s'est exprimé dans ce sens.

7 – Proposition de thèmes pour la 49^{ème} session ministérielle :

Un large consensus s'est exprimé pour considérer que les deux grands thèmes de réflexion

lancés par la CONFEMEN depuis la ministérielle de Yaoundé et relatifs à l'éducation de base et à la formation professionnelle et technique fassent l'objet d'un approfondissement.

Pour tenir compte du fait que la mise en œuvre d'une nouvelle école n'est pas encore achevée – parfois même demeure-t-elle encore partiellement définie – les correspondants nationaux ont souhaité que le prochain thème de réflexion de la CONFEMEN soit consacré à établir un bilan des réalisations accomplies et un approfondissement des stratégies de mise en œuvre.

La scolarisation du plus grand nombre reste un objectif prioritaire. Le développement du PASEC peut permettre maintenant d'apporter aux décideurs des éléments nécessaires pour accroître la couverture scolaire sans nuire à la qualité de l'enseignement.

Par ailleurs l'élargissement de la réflexion à la FPT, considérée comme un élément essentiel d'éducation et de formation concernant les jeunes scolarisés, déscolarisés ou non scolarisés, destinée à offrir une qualification professionnelle, suppose une multiplicité d'actions à définir et à conduire.

Il a donc paru hautement souhaitable, pour tenir compte de la difficulté de la tâche à accomplir, de sa complexité et du resserrement des ressources, de proposer de marquer un temps de pause qui sera consacré à revenir sur les deux priorités que sont l'éducation de base et la formation professionnelle et technique.

Deux formulations ont donc été retenues :

- **Stratégies de réforme des systèmes éducatifs en vue de réaliser l'éducation et la formation pour tous : bilan et perspectives**
- **L'éducation et la formation des filles et des femmes comme éléments clés du développement.**

8 – Projet d'ordre du jour de la 48^{ème} session ministérielle :

Celui-ci a été examiné. S'agissant de l'organisation nouvelle du débat sur le thème proposé aux différents ministres, successivement réunis en groupes puis en plénière, il y a lieu de préciser qu'une telle proposition a été faite pour permettre aux ministres d'avoir un dialogue plus riche et plus fructueux et de retrouver en quelque sorte la liberté d'échange des Assises francophones.

CONFEMEN – Intersession 1999-2000
Budget “ Programme ”

LES DEPENSES (pour le biennium)**en millions de FCFA**

PASEC		168
CID		30
Réunions des groupes de travail		40
Réunion des correspondants nationaux		58
TOTAL		296

LES RESSOURCES (pour le biennium)**en millions de FCFA**

France	30	
Canada	32	45.000 dollars canadiens/an
Canada Québec	32	45.000 dollars canadiens/an
Canada Nouveau Brunswick	14	8.000 dollars canadiens/an
Suisse	32	
Communauté française de Belgique	32	1.984.000 francs belges
Sous-TOTAL	172	
Reliquat exercices antérieurs	61	
Participation du Gabon à la réunion des correspondants nationaux	20	
Les suivis de cohorte – Pasec		
Recherche de		
Financement par les Etats	36	
Prise en charge – analyse thématique – Deux pays (3,5 X 2)	7	
Sous-TOTAL	124	
TOTAL	296	

**RECOMMANDATION
CONCERNANT LA SYNERGIE ENTRE LES PARTENAIRES**

Dans la perspective d'une action cohérente et concertée des différents partenaires intervenant pour le développement de l'éducation et afin d'avoir une meilleure lisibilité du processus déjà engagé d'évaluation de la décennie de l'éducation pour tous à l'horizon 2000 (Jomtien II),

les correspondants nationaux recommandent une mise en synergie de toutes les actions entreprises par les partenaires concernés pour le développement de l'éducation de base.

RECOMMANDATION
CONCERNANT LES CORRESPONDANTS NATIONAUX

Afin de permettre aux correspondants nationaux de remplir pleinement leurs fonctions, il est recommandé aux ministres de l'Education Nationale des pays ayant le français en partage :

- **d'institutionnaliser et de stabiliser la fonction de correspondant national en le positionnant à un niveau hiérarchique suffisamment élevé ;**
- **de mettre à la disposition du correspondant national les moyens logistiques, matériels et humains pouvant garantir la réussite de ses missions ;**
- **d'associer le correspondant national à toutes les concertations concernant l'éducation de base et la formation professionnelle et technique.**

RECOMMANDATION SUR LES MANUELS SCOLAIRES

Conscients que la dotation en livres est potentiellement et de très loin la mesure la plus efficace pour améliorer le niveau de l'élève et assurer un enseignement de qualité, les correspondants nationaux recommandent aux pays membres de la CONFEMEN :

- ① **de garantir à chaque élève de l'éducation de base un usage autonome du livre de lecture et du livre de mathématiques ;**
- ② **de contribuer à l'allègement du circuit de production et de distribution des manuels scolaires et d'en garantir l'accessibilité ;**
- ③ **de veiller à la pertinence de la conception des manuels scolaires conformément aux programmes nationaux harmonisés ;**
- ④ **de favoriser le développement des capacités éditoriales du Sud avec la mise en place dans quelques pays témoins d'une politique nationale d'édition ;**
- ⑤ **de proposer à l'examen les mesures susceptibles de favoriser le développement de l'industrie du livre au Sud, l'exonération de taxes sur les intrants ou leur équivalent (papier, encre, machines et pièces détachées) constituant un préalable indispensable à la production de manuels scolaires à moindre coût, lors de la prochaine conférence des ministres francophones de l'Economie et des Finances (14-15 avril 1999 – Monaco) ;**
- ⑥ **d'encourager l'Agence de la Francophonie à poursuivre la réorientation de la politique dans le domaine de l'édition scolaire.**

RECOMMANDATION SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Décidées par les chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Hanoï (novembre 1997), les Assises de Bamako ont permis une mobilisation et un engagement reconnu par tous.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche à accomplir pour mettre en œuvre " Les Conclusions de Bamako ", les correspondants nationaux recommandent :

- **que soit clairement reconnue la nécessité d'accompagner les pays qui le souhaitent dans la formulation de leur politique ;**
- **que s'exprime fortement le devoir de faciliter la concertation sur les thèmes régionaux et la mobilisation des ressources ;**
- **que l'Agence de la Francophonie joue le rôle de chef de file afin de préparer une stratégie globale et cohérente de programmation et suivi des Assises en accompagnant les efforts entrepris dans les pays pour l'élaboration des politiques nationales, l'organisation de concertations régionales et pour la mobilisation des bailleurs de fonds, notamment dans le cadre d'une table ronde.**

C. Rapport de la 48^e session ministérielle de la CONFEMEN

La 48^e session statutaire de la Conférence des Ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) s'est tenue à Yamoussoukro les 29 et 30 octobre 1998.

Étaient présents les pays membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cameroun, Canada, Canada Nouveau Brunswick, Canada Québec, Communauté française de Belgique, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Suisse, Togo.

Étaient présents également les pays membres de la Francophonie qui suivent : Maroc, Tunisie.

Étaient représentées les organisations internationales suivantes : l'Agence de la Francophonie, l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA), l'UNESCO.

L'Association des Femmes éducatrices pour le développement (République Centrafricaine) était présente en tant qu'observateur.

Étaient également présents les membres du personnel d'encadrement du Secrétariat Technique Permanent (STP) de la CONFEMEN et les membres du Comité scientifique du Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN (PASEC).

1. Cérémonie d'ouverture

Ponctuée de sept interventions, la cérémonie d'ouverture a permis de réunir l'ensemble des participants de la 48^e session ministérielle, ainsi que les élèves des lycées et collèges de Yamoussoukro.

Dans son allocution de bienvenue, Monsieur le Maire a mis l'accent sur la situation privilégiée de sa ville : “ au centre du carré national, à la lisière de la forêt et de la savane, Yamoussoukro est un centre de recherche et d'études scientifiques, laboratoire agricole et pôle de développement ”. Haut lieu politique de la Côte d'Ivoire, capitale administrative et politique, ville du président Félix Houphouët-Boigny, Yamoussoukro offre par son environnement et ses infrastructures toutes les conditions pour un travail riche, fructueux et porteur d'avenir.

Ensuite, Monsieur l'Ambassadeur, Président de la Commission nationale de la Francophonie de la Côte d'Ivoire, a lu le message adressé à la Conférence par son excellence le Secrétaire général de la Francophonie. Après avoir rappelé que la Confémén est la plus ancienne instance francophone, il en a souligné la dimension emblématique par sa recherche constante du dialogue, de la concertation et de l'accent mis sur la politique de la solidarité.

Par son domaine d'intervention, la Confémén développe une réflexion jugée essentielle et prioritaire dans le monde d'aujourd'hui. Plus que jamais, l'école doit donner à chacun, homme ou femme, l'occasion de s'épanouir pleinement dans son milieu tant sur le

plan personnel que professionnel. La Confémen demeure l'institution des premiers apprentissages dont ceux de la solidarité et de la citoyenneté paraissent primordiaux pour nos sociétés.

Dans la perspective du prochain Sommet, le Secrétaire général de la Francophonie, qui souhaite plein succès à cette 48^e session, sera attentif à ses résultats.

L'Administrateur général de l'Agence de la Francophonie place son intervention dans la perspective de la Conférence de Jomtien sur l'éducation pour tous. Il rappelle l'engagement de la Francophonie à la réflexion générale, soit à Montréal en 1992, soit à l'occasion des Sommets de Cotonou et de Hanoï. Partant du constat que " l'offre éducative de qualité diminue d'année en année ", il souligne l'urgence de mettre en place des " programmes concrets, utiles et novateurs ". Dans cette perspective, l'Agence de la Francophonie a mis l'accent sur la production de manuels scolaires par le biais du Fonds d'aide. Il a rappelé également le rôle du CIFFAD, programme de formation à distance. Mais, surtout, il a tenu à esquisser, à la suite des Conclusions de Bamako, " ce que pourrait être un plan d'action précis pour les deux prochaines années dans le domaine de la formation professionnelle et technique. " Ce plan s'oriente vers trois directions :

- la première met l'accent sur une formation qui conduit à l'emploi et sur les efforts nationaux de refondation des politiques ;
- la deuxième concerne les moyens et les outils à développer pour l'emploi dans le cadre du Fonds d'insertion des jeunes, géré en collaboration avec la Conféjes ;
- la troisième vise la mobilisation des moyens et des partenaires pour le développement de synergies à l'intérieur même de l'Agence, mais aussi avec ses partenaires.

Monsieur l'Administrateur général de l'Agence de la Francophonie conclut son intervention par un appel à la mobilisation des forces de la part de tous les responsables en vue d'un développement rapide des progrès de l'éducation.

Lui succédant à la tribune, le Secrétaire général de la Confémen a rappelé le rôle politique de son institution dans le dispositif de la Francophonie multilatérale. Il s'est félicité de la place accordée lors des deux derniers Sommets aux travaux de la Confémen et espère que le prochain Sommet, celui de la jeunesse, mettra également l'accent sur l'éducation et la formation des jeunes comme facteurs d'insertion dans la vie active.

Profitant de l'occasion, le Secrétaire général rappelle aux participants combien le PASEC, le CID et les nombreuses réunions de groupes d'experts ont contribué à l'image de sérieux et de dynamisme de la Confémen. Il remercie enfin la Ministre-Présidente pour son engagement pendant toute la durée de sa présidence, mais plus particulièrement dans le dossier des Assises francophones. Il souligne l'engagement permanent des autorités ivoiriennes dans les travaux de la Confémen et y voit là un heureux présage pour la nouvelle présidence qui entre en fonction à l'occasion de cette session.

Madame la Ministre-Présidente, prenant la parole juste après le Secrétaire général, dit son réel bonheur d'avoir eu à présider la Confémen et décrit notamment son enthousiasme lors de la préparation et de l'organisation des Assises francophones de Bamako. Elle se rappelle " l'engagement, l'enthousiasme des participants aux Assises et la richesse des échanges qui les ont caractérisées ". Ces raisons l'amènent à évoquer l'urgence d'un suivi concret de tous les partenaires, dont notamment l'Agence de la Francophonie.

Dressant un bilan des deux ans écoulés, elle a mis l'accent sur sa conviction que “ la Confémén a acquis ces dernières années, par la qualité de ses réflexions et propositions, une image de marque forte de sérieux et de compétence. ” La Confémén par ses travaux occupe une place fondamentale car “ il est vain de parler de solidarité, de valeurs et d'idéaux francophones si l'on ne fait rien pour éviter l'exclusion de plus en plus grande, tant au Nord qu'au Sud, d'une partie importante de notre jeunesse non seulement dans la vie active, mais aussi de toute participation citoyenne à l'évolution de nos sociétés. ”

Au moment de passer le flambeau de la Présidence à la République de la Côte d'Ivoire, Madame la Ministre-Présidente, après les remerciements d'usage, adresse ses vœux de plein succès à son collègue ivoirien.

D'entrée, Monsieur le Ministre de l'Education de la Côte d'Ivoire, Ministre-Président en exercice de la Confémén, dit combien il est heureux d'accueillir cette conférence dans son pays, “ terre de paix, de partage fraternel et de justice, qui ne peut qu'être ouvert à tous les actes d'une coopération internationale érigée en système efficace d'échanges et de partenariat ”. Après avoir brièvement décrit les axes de la nouvelle politique volontariste du Président de la République Henri Konan Bédié, notamment en faveur de l'éducation pour tous et du développement humain, il exprime trois rêves : le premier est celui d'une école qui permette aux peuples francophones “ d'être à l'avant-garde du progrès ”. Le deuxième met l'accent sur la créativité, la recherche en vue d'aboutir “ à des découvertes qui participent à l'enrichissement des avancées technologiques. ” Le troisième explore la thématique de la dynamique partenariale en vue de renforcer les possibilités de “ se former tout au long de la vie et de garantir un accès équitable à chaque citoyen ” au savoir.

En guise de conclusion, son Excellence Monsieur le Premier Ministre rappelle la volonté du Président de la République d'ouvrir les dix chantiers de la réforme, tels qu'arrêtés en août 1995, et qui en définitive ont pour principale finalité de placer l'Homme au centre de l'action politique. En Côte d'Ivoire, la promotion de la jeunesse, la réforme du système éducatif constituent des priorités clairement affichées. L'objectif est bien de permettre aux jeunes de jouer leur rôle dans leur vie future et de leur passer le flambeau de génération en génération sans heurts. “ Le XXI^e siècle sera celui de la matière grise ”, il faut donc parier sur la capacité d'investir et de créer pour réaliser au mieux les espérances de l'humanité. Monsieur le Premier Ministre se déclare un “ afro-optimiste ” irréductible, même si l'Afrique a pris du retard dans son développement. Il faut garder en mémoire la métaphore du Président de la République Félix Houphouët-Boigny pour qui le développement s'apparente à une course. Même si l'Afrique aujourd'hui n'a pas encore atteint la ligne d'arrivée, l'Africain lui est un “ excellent coureur de fond ”. C'est par le développement humain que l'Afrique sera maîtresse de son avenir.

2. Constitution du Bureau de la 48^e session

Le Bureau de la séance a été constitué comme suit :

Président : Côte d'Ivoire

Vice-Président : Communauté française de Belgique

Rapporteur : Mali

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour qui suit a été adopté :

- 1) Cérémonie d'ouverture
- 2) Constitution du Bureau de séance de la réunion
- 3) Adoption du projet d'ordre du jour et du calendrier de la réunion
- 4) Accueil des nouveaux membres
- 5) Accueil des prochaines sessions de la CONFEMEN
- 6) Interventions des représentants des ministres
- 7) Rapport d'activités du Secrétaire général
- 8) Présentation des travaux des travaux des réunion de la Commission Administrative et Financière, des correspondants nationaux et du Bureau
 - Questions administratives et financières
 - Programmation de l'intersession 1998/2000 – Budget de fonctionnement
- 9) Financement du programme de l'intersession
- 10) Assises francophones de la formation professionnelle et technique
- 11) Discussion du thème de la 48^e session ministérielle : Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation
- 12) Constitution du Bureau de l'intersession
- 13) Discussion du choix du thème de la 49^e session
- 14) Election du Secrétaire général
- 15) Questions diverses
- 16) Adoption du rapport de la 48^e CONFEMEN
- 17) Clôture des travaux

4. Accueil des nouveaux membres

Les deux demandes officielles d'adhésion émises au cours de l'intersession, celles de l'Egypte et de Sao Tome e Principe, ont été reçues à l'unanimité, portant le nombre de pays membres de la CONFEMEN à 37.

5. Accueil des prochaines sessions

La Conférence a accepté par acclamations les candidatures qui suivent :

Réunion du Bureau de l'intersession (1999)
49^e session ministérielle (2000)

Canada Nouveau Brunswick
Mali

6. Interventions des représentants des Ministres

La session a enregistré quatre communications : celle du Canada sur le suivi des Assises, du Canada Nouveau Brunswick sur l'accueil du prochain Bureau, de la France et du Liban qui sont annexées aux actes de cette 48^e session ministérielle (voir Annexe 1).

7. Rapport du Secrétaire Général

Dans son rapport le Secrétaire général a fait le bilan des activités menées au cours de l'intersession 1996-1998, le texte intégral du rapport est joint aux actes de la 48^e session (voir Annexe 3).

8. Présentation et discussion des rapports de la Commission Administrative et Financière, de la réunion des Correspondants nationaux et de la réunion du Bureau

8.1 Rapport de la Commission Administrative et Financière

Suite à la présentation du rapport de Commission Administrative et financière, la Conférence a adopté :

- le projet de budget de fonctionnement pour l'année 1999, arrêté au montant de 66.928.728 FCFA ;
- le projet de budget fonctionnement pour l'année 2000, arrêté au montant de 66.666.999 FCFA.

La Conférence a ainsi accueilli favorablement la proposition faite par la Commission Administrative et financière d'autoriser, **à titre exceptionnel**, et en application de l'article 30 alinéa 5 du Règlement administratif et financier que des dépenses relatives au Chapitre III " Equipement " du budget de fonctionnement du STP pour l'exercice 1999 soient imputées sur le compte des produits financiers du Fonds de réserve à concurrence maximale d'un montant de 3.413.439 FCFA.

La Conférence renouvelle pour deux ans le mandat de Monsieur Philippe NEZERWE (Burundi) et nomme Monsieur Bernard GORET en remplacement de Monsieur Pol LOUIS appelé à d'autres fonctions dans son pays.

La Conférence confie au Bureau le soin :

- d'examiner le problème de l'absence de couverture au niveau des assurances en faveur des personnes oeuvrant dans le cadre de la Confémén.
- d'étudier l'efficience des programmes, en particulier du PASEC, en tenant compte à la fois des aspects budgétaires et scientifiques ;
- d'examiner dans quelle mesure une gestion plus horizontale du PASEC (optimisation des compétences des conseillers techniques) pourrait être introduite en tenant compte des ressources actuelles du STP.

Le problème des arriérés de cotisation a également été débattu et il a été suggéré qu'un effort soit fait afin que les pays concernés solutionnent ce problème récurrent.

8.2. Rapport de la réunion des Correspondants nationaux

Les ministres et les chefs de délégation souhaitent en accord avec les Correspondants nationaux que l'Agence de la Francophonie poursuive ses efforts afin de donner une suite concrète, en terme opérationnel aux orientations fixées par la Confémen (Yaoundé – 1994). Les correspondants nationaux recommandent qu'en liaison étroite avec la Confémen elle engage la définition d'un programme cohérent d'harmonisation des curricula, prenant en compte les réflexions déjà conduites par les pays et par la Confémen elle-même, sur les compétences requises, sur les profils de formations qu'elles supposent et les validations qui en résultent.

Concernant la formation professionnelle et technique, les participants s'entendent sur :

- l'obligation de ne pas laisser retomber l'enthousiasme et la mobilisation générale ;
- la nécessité d'accompagner les pays dans la formulation de leur politique ;
- le devoir de faciliter la concertation sur les thèmes régionaux et la mobilisation des ressources.

L'Agence de la Francophonie doit jouer le rôle de chef de file pour organiser, dans l'esprit qui a scellé la préparation des Assises, une table ronde des bailleurs de fonds et élaborer avec les Etats la programmation du suivi.

Les participants se prononcent également pour la prolongation du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confémen (PASEC) en adoptant la proposition qui permet la meilleure appropriation de cet outil essentiel d'évaluation, soit la conduite de deux études thématiques au cours du biennium. Le débat qui a suivi la présentation des résultats du PASEC a souligné, et d'une part, l'intérêt et l'enthousiasme que suscite ce programme, d'autre part, la nécessité d'une présentation et d'une diffusion des résultats plus adaptées aux besoins spécifiques des décideurs.

S'agissant du Centre d'Information et de Documentation (CID) la Conférence recommande, au regard de son rôle stratégique, de son intérêt potentiel pour les utilisateurs du pays siège, aux autorités de ce pays de doter celui-ci des locaux capables de répondre à ces exigences. Le Ministre de l'Education du Sénégal précise que les démarches sont déjà engagées et que ce problème devrait trouver solution sous peu.

Enfin, les Ministres, sensibles aux conditions difficiles dans lesquelles les correspondants nationaux du Sud exercent leur mandat, déclarent qu'ils mettront tout en œuvre pour améliorer celles-ci.

8.3. Réunion du Bureau de la CONFEMEN

La session ministérielle a pris connaissance des résultats des travaux de la réunion du Bureau de la Confémen présentés par Monsieur Adama Samassékou, Ministre de l'Education de Base, Porte-Parole du Gouvernement du Mali, en sa qualité de rapporteur général.

Avant d'approuver les différentes conclusions issues de cette réunion, la Session, après échanges, a :

- engagé les Etats et gouvernements à accorder une attention particulière au statut et conditions de travail des correspondants nationaux suite à la forte interpellation qui leur a été adressée ;
- recommandé aux Etats et gouvernements que des efforts soient fournis pour le paiement régulier des cotisations ;
- pris acte de l'engagement de l'Etat sénégalais de doter le STP de locaux supplémentaires lui permettant d'accomplir ses missions dans de meilleures conditions.

Enfin, la session s'est associée aux félicitations du Bureau adressées à Madame Laurette Onkelinx, présidente en exercice sortante de la Confémen, pour la qualité du travail accompli et le dévouement dont elle a fait preuve durant les deux années de son mandat.

9. Présentation des programmes et de leur financement

9.1. Le PASEC

La Confémen a développé depuis 1991 un Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confémen (PASEC). Ce programme a connu quatre phases successives et a permis une analyse des acquis des élèves en 2^e et 5^e année de l'enseignement primaire en français et en mathématiques, pour neuf pays. Au stade actuel, le PASEC a atteint sa pleine maturité et l'ensemble des résultats a fait l'objet d'une présentation en séance plénière ainsi que d'une publication synthétique.

Dès son origine, le PASEC a une double fonction :

- d'une part, fournir aux Etats membres un corpus d'informations en vue d'aider les décideurs à accroître la couverture scolaire et améliorer la qualité de l'enseignement ;
- d'autre part, favoriser le développement à l'intérieur des Etats de compétences d'évaluation et d'analyse.

Les principaux résultats de la mise en œuvre du PASEC ont été ensuite exposés aux Ministres.

L'impact des principaux leviers d'une politique éducative a fait l'objet d'une étude comparée au cours de laquelle deux conclusions générales ont été tirées :

- a) - une hiérarchie des **mesures favorables à l'élévation du taux de scolarisation**, classées en fonction de leur efficacité ;
- b) - une hiérarchie des **mesures favorables à l'élévation du niveau d'acquisition des élèves**, toujours selon le même classement.

De ces conclusions découlent des stratégies possibles de développement et d'amélioration de l'école de base.

L'opposition classique entre extension de la scolarisation et amélioration de la qualité n'est pas binaire. En particulier des solutions existent pour diminuer le coût unitaire de la scolarisation sans effet rédhibitoire sur les acquis des élèves.

La présentation des résultats a suscité des échanges riches et fructueux desquels il ressort clairement la volonté de plusieurs pays de s'approprier la " technologie PASEC ", de mieux la connaître et la maîtriser.

Etant arrivé à des résultats fiables vu le nombre d'enquêtes réalisées, l'équipe scientifique du PASEC désire mettre l'accent, pour le prochain biennium, sur les **suivis de cohorte** qui pourront fournir notamment des éléments d'analyses sur le coût réel des redoublements, ainsi que sur des **analyses thématiques** permettant d'approfondir des questions spécifiques, tels, dans le cadre d'une réforme pédagogique, l'impact du double flux, de la formation des maîtres, d'une approche pédagogique nouvelle.

9.2. Le financement des programmes

Le financement du programme pour le biennium 1999-2000 adopté est de 296 millions de FCFA. La répartition des enveloppes budgétaires par programme, s'établit comme suit :

• PASEC	168 millions de Fcfa;
• CID	30 millions de Fcfa;
• Réunions des groupes de travail	40 millions de Fcfa;
• Réunion des correspondants nationaux	58 millions de Fcfa.

Compte tenu du reliquat de plus de 61 millions de Fcfa, le financement de l'intersession s'élève à 231 millions. Vu ce montant élevé, une diversification des ressources est nécessaire. Dès à présent, les opérations PASEC devront faire l'objet d'un co-financement ou d'une collecte de fonds auprès des partenaires techniques et financiers.

10. Assises francophones de la Formation Professionnelle et Technique

La session a entendu avec intérêt le rappel des " Conclusions de Bamako " issues des Assises francophones de la Formation Professionnelle et Technique, ainsi que les différentes actions et initiatives entreprises pour en assurer le suivi. De l'avis général, les Assises francophones de la Formation Professionnelle et Technique ont ouvert un vaste chantier qui nécessite non seulement la mobilisation de tous les Etats et gouvernements membres de la Francophonie mais plus particulièrement, comme chef de file de cette mobilisation son principal opérateur, l'Agence de la Francophonie.

A l'issue des débats féconds qui se sont instaurés, la session, dans le cadre du suivi des Assises, a recommandé la nécessité de :

- la mobilisation des ressources financières suffisantes à hauteur des ambitions assignées;
- la promotion de la culture entrepreneuriale chez les jeunes ;
- l'articulation de la formation professionnelle et technique et de l'éducation de base par l'instauration d'une dynamique partenariale entre les différents acteurs

concernés.

La session a été informée des réflexions engagées par l'Agence de la Francophonie en vue d'un suivi opérationnel des Assises.

La session a, enfin, salué l'initiative de la Communauté française de Belgique et du Canada-Québec pour la tenue d'un séminaire transnational, organisé à Yamoussoukro du 26 au 28/10/98 en marge de la 48^e Confémen. Cette rencontre constitue, à n'en pas douter, un début de concrétisation des Conclusions de Bamako.

11. Discussion du thème de la 48^e session ministérielle : Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation

En introduction, le Président de séance rappelle que les deux thèmes précédemment discutés et érigés en priorités par la CONFEMEN, l'éducation de base et la formation professionnelle et technique, ont fait cruellement apparaître deux caractéristiques qui marquent fortement le processus de dégradation des systèmes éducatifs : une centralisation excessive et un manque d'ouverture aux réalités du milieu.

Remède à ces maux, la dynamique partenariale a pour caractéristiques constantes :

- une démarche d'ouverture (écoute et compréhension) à l'autre (le milieu et tous les acteurs concernés) ;
- le partage de pouvoirs, de compétences et de responsabilités ;
- la valorisation de la complémentarité des tous les acteurs concernés.

Un système éducatif géré de telle façon est un système où :

- chacun est conscient de ses responsabilités et des attentes à son égard ;
- chaque acteur est reconnu, motivé et engagé à la construction du projet éducatif ;
- à chaque niveau de compétence chacun gère au mieux les ressources qui lui sont allouées en toute transparence.

Après cette brève introduction du thème, le Ministre a engagé ses collègues à faire part de leurs problèmes, leurs échecs, leurs réussites au cours d'une première séance de travail en commissions.

Commission 1

Le président de la commission, le Pr. Pierre Kipré, Ministre de l'Éducation de Côte d'Ivoire, ouvrant la séance, a invité chaque pays représenté à faire état de son expérience sur la dynamique partenariale en vue de dégager une approche commune.

Les 13 pays suivants : Bénin, Burundi, Canada, République Centrafricaine, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée Equatoriale, Mauritanie, Roumanie, Rwanda, Suisse, Togo et Tunisie sont intervenus.

A travers les nombreux exemples de partenariats évoqués par la plupart des Etats avec des instances diverses (Organismes internationaux, autorités locales, ONG, syndicats, associations de parents d'élèves, entreprises...) il se dégage un certain nombre de constats et d'idées force.

- Le partenariat implique une décentralisation, avec ses point forts (meilleure appréciation des besoins, collaboration efficace...) et ses points faibles (émiettement, effritement de l'identité nationale...)
- Le partenariat implique que l'Etat reste présent. Il est évident qu'il ne peut plus assurer seul la gestion de l'enseignement, il doit malgré tout rester le garant d'une relative harmonisation pour éviter une parcellisation extrême ainsi que l'accaparement de l'école par certains groupes...
- Le partenariat implique de poser ses fondements sur des principes de liberté et de démocratie afin d'assurer la transparence et la circulation de l'information.

Il se dégage une position globale en faveur :

- du processus de dynamique partenariale, chaque pays ayant évidemment son propre itinéraire dans la recherche de la qualité et son propre historique. Une volonté de rupture avec le système centralisé s'exprime de façon unanime, avec des degrés d'achèvement différents. Beaucoup de pays sont en cours de réforme alors que d'autres ont déjà accompli la décentralisation ;
- de la mobilisation des ressources, tant humaines que financières, et au double plan interne et externe ;
- de la redéfinition du rôle de l'Etat en tant que contrôleur et facilitateur dans la conception du système.

Par ailleurs, le représentant de l'Agence de la Francophonie a mis l'accent sur la nécessité d'une définition plus précise des concepts de décentralisation et de déconcentration dans la mise en œuvre des réformes.

Le Secrétaire Général de la Confémen, après avoir relevé certaines expériences réussies en matière de dynamique partenariale, a invité les Etats à définir les facteurs déterminants de la réussite, à relever les difficultés et les écueils rencontrés et à préciser sur quels points ils souhaiteraient porter leurs efforts à l'avenir.

Commission 2

Le groupe deux était composé des Ministres et des représentants des pays suivants : Burkina Faso, Niger, Cameroun, Gabon, Congo Brazzaville, France, Maroc, Canada Nouveau Brunswick.

Etaient également représentés l'ADEA et l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Monsieur le Ministre Samassékou présidait ce groupe de travail ; le Mali, Burkina Faso et la France ont été désignés comme rapporteurs. En introduction, Monsieur le Ministre a rappelé qu'après la Conférence de Yaoundé qui avait posé la question de savoir quelle école convenait à nos pays, celle de Liège s'était intéressée aux contenus à définir. Celle de Yamoussoukro a cherché à savoir comment assurer son fonctionnement et son développement durable.

La dynamique partenariale pose la question vitale de savoir comment cette école peut exister et se développer. Mais quelle définition donner à ce concept de dynamique partenariale ? Il est possible de l'identifier en se référant à un certain nombre de réussites. Il est sûr cependant qu'elle est fondée sur une culture plus ou moins profonde du dialogue et de la communication. Elle s'exerce dans un cadre marqué par des contraintes sociales, politiques et économiques qui constituent le plus souvent des facteurs déterminants pour sa mise en œuvre. A titre d'exemple ont été évoqués :

- le choix du Congo de mettre en œuvre une école du peuple en réaction à l'école coloniale ; en partant du principe qu'il ne peut y avoir d'école sans association du peuple à sa définition et à sa gestion ;
- la mise en place de la décentralisation et de la déconcentration en France où un Etat fort et jacobin était sollicité pour accorder des délégations de pouvoirs et s'ouvrir sur les réalités locales.

S'il est indispensable d'accorder à la dynamique partenariale la place importante qui lui revient, il ne faut pas occulter ses limites. Par exemple, celles qui au Congo ont pu conduire à des débordements ; celles qui, au Mali, ont fait rappeler que le choix d'une politique de démarche participative suppose une hiérarchie. S'il faut rendre chaque acteur responsable et autonome, ils ne sont pas tous égaux.

Le groupe s'est mis d'accord sur la définition suivante de la dynamique partenariale : “ le partenariat autour et au service de l'école, c'est la recherche permanente d'un consensus, dans un espace de concertation structuré, permettant à tous les acteurs concernés de mettre en commun leurs efforts pour résoudre les problèmes posés par ce vaste chantier qu'est l'école. ”

Elle est la recherche permanente du consensus à travers la concertation et la co-opération

Pour la décrire dans ses différents aspects on peut considérer que les différents types de partenariats correspondent à autant de cercles dynamiques qui mobilisent les acteurs concernés. Pour être efficace et couronnée de succès, elle doit bien identifier les partenaires, les procédés et les projets visés.

L'identification des processus se fait en fonction des bénéfices attendus.

Processus	Bénéfices
Niveau national : Etat et ses démembrements :	Meilleures compréhension, visibilité,

Ministères, services et associations diverses.	confiance. Stabilisation sociale. Entente sur des options consensuelles de qualité.
Partenariat de type social : associations d'anciens élèves, collectivités ... Partenariat de type opérationnel : organismes pédagogiques, espace scolaire, vie de l'établissement. Services éducatifs, ONG nationales, internationales.	Démocratisation des relations. Reconnaissance de l'autre. Qualité du travail. Humanisation de l'école. Qualité éducative et Pérennisation du système. Démocratisation dans et autour de l'école.
Niveau international : partenariat de type technico-financier avec les organismes bailleurs de fonds et les organismes de coopération	Approfondissement de la qualité éducative. Démocratisation des Relations Internationales.

Le groupe est convenu que le socle d'une dynamique partenariale efficace était constitué en matière d'enseignement et de formation par une information objective, fiable, scientifique. Le respect des engagements de chacun et par chacun est une des conditions **du parler vrai et de l'agir en vérité**. A ce titre, il convient de considérer que le temps des conditionnalités est peut-être passé. La gestion démocratique et transparente suppose de ne plus se satisfaire d'acteurs en trompe l'œil, d'accords de circonstance et de conditions irréalistes.

Le groupe a également posé la question de l'interférence du politique dans le champ du pédagogique.

La plus value francophone que peut apporter la Confémén tient d'abord dans la confiance, le travail partagé et la qualité du dialogue engagé dans chacune de ses instances.

Commission 3

Etaient représentés dans la Commission : la Communauté Française de Belgique (président), Haïti (rapporteur), le Liban, le Sénégal, le Canada-Québec, Madagascar, le Cap-Vert, la Guinée, le Congo-Brazzaville.

Etait également représenté : l'UNESCO.

La Commission a constaté en introduction que la dynamique partenariale est une problématique transversale qui concerne tous les niveaux.

Facteurs déterminants de la mise en œuvre d'une dynamique partenariale :

Divers facteurs motivent la recherche d'une dynamique partenariale :

- la nécessité d'étendre la scolarisation ;
- la nécessité d'améliorer la qualité de l'éducation ;
- la nécessité d'améliorer la pertinence de l'éducation ;
 - soit en adaptant les programmes de l'enseignement de base aux besoins du milieu ;
 - soit en poursuivant l'objectif de l'adéquation de la formation professionnelle au monde de l'emploi.
- l'incapacité de l'Etat à assurer, tout seul, le financement et le contrôle du secteur éducatif ;
- l'impératif d'une concertation nationale pour décloisonner l'école et la réinsérer dans le milieu.

Dans les cas particuliers d'Haïti et du Liban, l'urgence d'institutionnaliser ce partenariat est accrue, comme moyen de parvenir à un réel contrôle de systèmes éducatifs où le secteur privé s'est fortement développé.

Complexités :

Les intervenants ont tous souligné la complexité du partenariat. Il n'y a donc pas une formule magique. On doit donc tenir compte :

- des réalités historiques, culturelles ;
- des exigences, des intentions, des attitudes, des intérêts des partenaires ;
- de l'insuffisance du cadre juridique ;
- de l'attitude des acteurs traditionnels de l'école.

Stratégies de mise en œuvre :

Les stratégies de mise en œuvre suivantes ont été envisagées :

- la définition d'un cadre juridique qui affirme la volonté de partenariat et prévoit sa structuration à tous les niveaux ;
- dans tous les cas, la déconcentration ou la décentralisation, qui apparaît comme un préalable ;
- en cas de résistance, une démarche gradualiste, qui commence par des expériences pilotes d'abord, pour étendre ensuite ;
- la contractualisation (avec définition des rôles, des modes et critères de suivi et de contrôle).

Bénéfices attendus d'une dynamique partenariale :

Les avantages suivants sont attendus d'une telle démarche :

- l'expansion importante de l'offre scolaire ;
- le contrôle du développement de l'offre scolaire ;
- une meilleure gestion de l'école (réduction du taux d'absentéisme, atteinte des objectifs, amélioration de la pertinence de l'éducation) ;
- une meilleure intégration de l'école dans la communauté ;
- une contribution à la démocratisation de nos sociétés.

Les difficultés :

On peut craindre les difficultés suivantes :

- le conservatisme des acteurs traditionnels de l'école (enseignants, directeurs d'établissements, directeurs centraux) ;
- la diversité des fins poursuivies par les partenaires ;
- la faible disponibilité des parents dans certaines grandes villes ;
- la remise en cause du statut des enseignants.

En conclusion, la dynamique partenariale est admise comme une stratégie déjà adoptée ou à adopter. Malgré les complexités et les difficultés, les avantages sont grands. Il nous faut donc définir une stratégie centrée sur l'élève et basée sur l'école.

Discussion en plénière

Après lecture des rapports des différentes commissions, les ministres ont été confrontés à la question posée par M. Kipré : **quelle dynamique pour quelle qualité de l'éducation ?**

Cette question reflète et amplifie les constats déjà exposés lors des discussions en groupes de travail mais sollicite en séance plénière de nouveaux développements. Comme facteur de qualité, il apparaît nécessaire de structurer la démarche partenariale comme le propose la commission II, mais il apparaît également que l'image des cercles est trop cloisonnée et qu'elle doit faire place à une image plus dynamique, celle de la spirale. Cette structuration des partenariats (opérationnel, social...) doit se mettre en place pour que la dynamique globale s'articule avec efficacité.

Une autre question essentielle est celle de l'information. Elle doit être privilégiée si on veut un partenariat efficace. Cependant, quels mécanismes doit-on mettre en place pour en faciliter la circulation ?

Relever ce défi pose la question de la validité des informations, de la transparence à l'intérieur du partenariat et vis à vis de l'extérieur. Les conditions du succès passent par la création de circuits de diffusion, la capacité de son appropriation par tous les acteurs, l'élaboration de consensus vrais autour des problématiques plus brûlantes touchant aux systèmes éducatifs.

L'école en tant que lieu d'éducation à la vie civile doit insérer l'élève et tout apprenant comme acteur à part entière du partenariat social. Le partenariat s'inscrit parfaitement dans la tendance actuelle de favoriser les processus d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie.

Un autre élément consiste à prendre en compte l'implication de l'élève. Il s'agit de le responsabiliser et de lui donner sa pleine autonomie. La réussite de la dynamique partenariale implique de se doter d'instruments juridiques comme facteurs de stabilisation. Cette dernière est essentielle pour éviter certaines dérives, elle aide à clarifier les rôles et missions de chaque partenaire, à leur confier une part de responsabilité et permet de dégager un cadre de référence clair pour éviter l'émiettement des systèmes éducatifs. En outre, ces instruments juridiques sont un mode de pérennisation des réformes.

L'idée est émise en conclusion de la nécessité de susciter un **contrat socio-pédagogique** dans lequel toutes les parties décideraient de placer l'école au-dessus des considérations partisans. Sur le plan de la Francophonie notamment, les mécanismes de mobilisation des ressources financières doivent être trouvés et activés en vue de répondre à un plus grand degré de solidarité caractérisant notre communauté humaine.

12. Constitution du Bureau de l'intersession

La Session Ministérielle, après concertation a mis en place le bureau pour le prochain biennium qui se compose comme suit :

- Président : Côte-d'Ivoire
- 1^{er} Vice-Président : Mali
- 2^{ème} Vice-Président : Communauté Française de Belgique
- Doyen : Sénégal
- Rapporteur : Gabon

Membres

- Canada-Québec
- France
- Madagascar
- Suisse

13. Discussion du choix du thème de la 49^e session

Sur proposition du Bureau de la Confémén, la session ministérielle a retenu pour la 49^e session ministérielle le thème de réflexion ci-après :

“ Stratégies de refondation des systèmes éducatifs en vue de réaliser une éducation/formation de qualité pour tous : bilan et perspectives ”.

La session a recommandé que dans le traitement de ce thème, un chapitre particulier soit consacré à l'éducation et la formation des filles et des femmes.

13. Election du Secrétaire général

Après s'être félicité de la qualité et du sérieux du travail accompli par le Secrétaire général sortant, la session ministérielle, conformément à l'article 31 alinéa 9 des statuts de la Confémén a procédé au renouvellement du mandat du Secrétaire général, Monsieur Bougouma Ngom, pour une durée de quatre ans.

14. Questions diverses

La Session Ministérielle a donné mandat au Secrétariat Technique pour éditer en quantité suffisante les documents de la CONFEMEN ci-après :

- L'éducation de base : “ Vers une nouvelle école ”
- L'insertion des Jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique

Elle a enfin instruit que soient mises en œuvre toutes les propositions faites à la présente conférence.

15. Adoption du rapport de la 48^e CONFEMEN

16. Clôture des travaux

La cérémonie de clôture a été marquée par trois interventions. Le ministre haïtien de l'Education Nationale, Monsieur Jacques Edouard Alexis, a marqué sa satisfaction quant à l'organisation et aux résultats des travaux auxquels il a participé. Il a remercié la Présidente sortante pour sa conduite dynamique de la Confémén au cours du biennium ainsi que le Président entrant qui a repris le flambeau avec énergie. Enfin, il a souligné l'importance, face au contexte actuel de mondialisation, d'une Francophonie dynamique, proactive, qui tienne sa

place dans le concert des organisations internationales.

Le chef de la délégation française, Monsieur Jean-Christophe Deberre, a souligné la pertinence de l'action de la CONFEMEN au sein de la Francophonie et le rôle moteur que jouent dans cette action le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confémen (PASEC) ainsi que les concertations sur les thèmes de réflexion.

Enfin, le Ministre ivoirien de l'Education Nationale et de la Formation de Base, le Pr. Pierre Kipré, s'est félicité de la qualité des débats qui ont marqué cette 48e session ministérielle. Il s'est engagé au nom du Bureau à poursuivre et amplifier le travail déjà effectué avec l'appui du Secrétariat Technique Permanent et a souhaité un bon retour à tous les participants.

Texte officiel de la 48^e session

Yamoussoukro - Fondation Félix Houphouët-Boigny
26 au 30 octobre 1998

Déclaration de Yamoussoukro

La Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage, réunie pour sa 48^e session à Yamoussoukro les 29 et 30 octobre 1998

- RAPPELANT** les Déclarations de Yaoundé (1994) et de Liège (1996), ainsi que les Résolutions des Sommets des Chefs d'Etats et de Gouvernements de Maurice (1993), Cotonou (1995) et Hanoï (1997) sur l'éducation de base et l'insertion des jeunes par l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
- SE REJOUISSANT** de la mobilisation et de l'engagement manifestés lors des Assises francophones de la formation professionnelle et technique tenues à Bamako du 26 au 29 mai 1998 et de la qualité des *Conclusions* issues des travaux ;
- REAFFIRME** que l'éducation de base, seule apte à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, et la formation professionnelle et technique demeurent les deux axes fondamentaux et prioritaires d'une refondation des systèmes éducatifs visant à une véritable insertion sociale des jeunes et des adultes;
- SE FELICITE** de la qualité des travaux déjà conduits par la CONFEMEN en matière de réflexion, de développement d'outils d'évaluation et d'aide à la décision, d'observation des systèmes éducatifs, de diffusion de l'information et recommande que ces instruments, indispensables au pilotage des politiques éducatives, puissent être approfondis, amplifiés et encore mieux diffusés ;
- DEMANDE** à l'Agence de la Francophonie de renforcer son action dans le domaine de l'éducation de base, afin de donner une suite concrète, en termes opérationnels, aux orientations fixées par la 46^e CONFEMEN (Yaoundé - 1994);
- RECOMMANDE** en conséquence :
- que soit engagée, en liaison étroite avec la CONFEMEN, la définition d'un programme cohérent d'harmonisation des curricula ;
 - que les efforts déjà entrepris en matière de formation initiale et continue des enseignants et des personnels de l'éducation soient développés ;
 - que la réorientation de la politique de l'édition scolaire soit poursuivie afin :
 - de doter chaque élève des manuels indispensables à la réussite des apprentissages ;
 - de contribuer à l'allègement du circuit de production et de distribution ;
 - de favoriser le développement des capacités éditoriales du Sud ;
- INVITE** la prochaine Conférence des ministres francophones de l'Economie et des Finances à prendre, notamment en terme de

fiscalité, les mesures indispensables à la diminution des coûts de l'édition scolaire et plus généralement celles qui contribuent à l'extension et à l'amélioration du système éducatif dans son ensemble;

DEMANDE

à l'Agence de la Francophonie de prendre en compte dans les meilleurs délais les *Conclusions de Bamako* :

- en proposant une stratégie globale et cohérente de programmation dans le secteur de la formation professionnelle et technique ;
- en accompagnant les efforts entrepris dans les pays pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales ;
- en suscitant l'organisation de concertations nationales et régionales ;
- en approfondissant les synergies possibles avec les principaux partenaires au développement ;
- en organisant une table ronde pour la mobilisation des ressources ;

SOUHAITE

que des ressources financières correspondant à l'importance des enjeux et à l'urgence d'une action efficace soient mises à la disposition des opérateurs de la Francophonie ;

CHARGE

son Bureau de rédiger, en vue de sa transmission aux instances de la Francophonie chargées de l'organisation du Sommet de Moncton, un projet de Résolution réaffirmant la mission fondamentale de l'éducation de base et de la formation professionnelle et technique, ainsi que le caractère prioritaire de ces axes pour la coopération francophone.

SE FELICITE

la qualité des discussions menées sur le thème de la *Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation*:

- comme fondement de stabilisation et d'humanisation de l'école,
- comme facteur d'équilibre social et garant d'un fonctionnement démocratique aussi bien au niveau local que national et international,
- comme élément clé de mise en œuvre efficace et de développement des politiques de refondation,
- comme vecteur d'amélioration de la qualité des systèmes d'éducation et de formation ;

DECIDE

de tenir sa 49^e session ministérielle au Mali en l'an 2000, sur le thème " *Stratégies de refondation des systèmes éducatifs en vue de réaliser une éducation/formation de qualité pour tous : bilan et perspectives* ".

Motion de remerciements

Yamoussoukro - Fondation Félix Houphouët-Boigny
26 au 30 octobre 1998

Motions de remerciements

Lue par Son Excellence Madame Aïssata Moumouni, ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale du Niger.

Les ministres et chefs de délégation des Etats et Gouvernements membres de la CONFEMEN, les représentants d'organisations internationales et des pays ayant le français en partage, réunis à Yamoussoukro les 29 et 30 Octobre 1998 dans le cadre de la 48^{ème} session de la Conférence des ministres de l'Education, expriment leurs plus vifs remerciements :

- au Gouvernement de la Côte d'Ivoire,
- au peuple ivoirien,
- au Maire de Yamoussoukro,
- à la Fondation Houphouët-Boigny,

pour l'accueil très chaleureux qui leur a été réservé et qui a largement contribué à la réussite de leurs travaux.

Ils tiennent à adresser leurs sincères félicitations à Son Excellence Monsieur le ministre de l'Education Nationale et de la Formation de Base de la Côte d'Ivoire, Pierre KIPRE, pour son élection à la présidence de la CONFEMEN.

Fait à Yamoussoukro le 30 Octobre 1998

Annexe 1 :
Interventions des représentants des
Ministres

Yamoussoukro - Fondation Félix Houphouët-Boigny
26 au 30 octobre 1998

**Intervention de Monsieur Ken JOHNSON
sur l'accueil des prochaines sessions**

Madame la Présidente,
Messieurs, Mesdames les Ministres et Chefs de délégation

C'est au nom de mon collègue ministre de l'Éducation, Bernard Richard, que je m'adresse à vous ce matin et il me prie de vous transmettre ses regrets de ne pouvoir participer à cette conférence ministérielle. Son absence, cependant, m'aura permis de goûter la qualité de l'accueil que nous réservent les autorités de la Côte d'Ivoire depuis notre arrivée. C'est un geste d'amitié qui nous honore et dont je rapporterai avec joie chez moi.

Madame la Présidente, notre gouvernement serait honoré que la prochaine réunion du Bureau de la Confémen puisse se tenir au Nouveau-Brunswick au cours de la prochaine année. Comme vous le savez, nous accueillerons à Moncton, à titre de co-hôte avec le Canada, et en collaboration avec le Québec, le 8^e Sommet de la Francophonie. Pour les Acadiens et Francophones de notre province, 1999 est l'occasion de célébrer la Francophonie et mieux connaître leurs frères et soeurs d'Afrique, d'Europe, d'Océanie et d'Asie. Accueillir la réunion du Bureau constituerait pour nous un événement significatif. J'émets le souhait que vous voudrez bien accéder à notre invitation.

Par ailleurs, je voudrais prendre quelques minutes du temps de nos travaux pour brièvement vous faire part du prochain Sommet qui se tiendra à Moncton les 3, 4 et 5 septembre 1999, ainsi que les différentes activités que notre gouvernement entreprend depuis le 2 septembre dernier.

Nous avons mis en place un Secrétariat d'organisation qui voit présentement à l'organisation logistique et matérielle du Sommet. Notre approche, qui se veut à la fois simple et respectueuse des traditions qui marquent la Francophonie, visera à intégrer l'ampleur d'une telle conférence dans un cadre intime et convivial d'une ville comme Moncton. Nous comptons informer les ministres responsables de la Francophonie de l'état des préparations à l'occasion de la conférence de Bucarest en décembre prochain.

Par ailleurs, la thématique jeunesse du prochain Sommet est particulièrement proche des grandes questions qui préoccupent la Confémen. Pour le Nouveau-Brunswick, c'est cette jeunesse en transition qui, au sortir des études qu'elles soient secondaires, collégiales ou universitaires, doit composer avec une nouvelle dynamique sociale et économique qui n'a pas ou presque de précédent. Comme gouvernements, comme société et comme génération, nous croyons qu'il est impératif que l'on se penche sur les grands enjeux que représentent la nouvelle économie, les droits de la personne, le développement durable, la coopération internationale, le dialogue des cultures et la Francophonie elle-même.

Dans ce contexte et ayant pour objectif de mieux sensibiliser la population du Nouveau-Brunswick à la Francophonie, notre nouveau Premier ministre, Camille Thiéroult, a annoncé une série d'initiatives. Parmi celles-ci - on compte six tables rondes comprenant des jeunes, ainsi que des décideurs politiques et institutionnels pour soumettre des recommandations et opinions comme document de référence néo-brunswickois à l'occasion du Sommet de Moncton. Également, chaque école francophone de la province a identifié un pays de la Francophonie et veillera au cours de la prochaine année scolaire à incorporer ce

pays dans ses activités scolaires et parascolaires.

Je vous ferai grâce de la lecture de la liste des écoles et je me contenterai de vous dire que nous ferons circuler une trousse d'information contenant les différentes activités ciblées vers la jeunesse que nous entreprenons au cours de la prochaine année. Vous y trouverez également en avant-goût le logo du prochain Sommet. Je le mentionne parce qu'il a été créé par une jeune étudiante de notre réseau collégial dans le cadre d'un concours.

À tout égard, mes collaborateurs et moi-même sommes prêts à en discuter plus amplement au cours des prochains jours.

Merci.

Message de Madame Ségolène ROYAL
Ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués.

Je me réjouissais de participer à la 48^e session de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage. Malheureusement, j'ai été respectivement retenue à Paris et je vous prie de trouver dans ce message l'expression de mon sincère regret.

La Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage devient en effet une pièce essentielle du dispositif institutionnel francophone et je constate avec plaisir une évolution qui consacre le caractère fondamental de l'éducation et de la formation en Francophonie.

Pour cette raison, nous devons nous féliciter que, pour la deuxième fois depuis le Sommet de Maurice, cette Conférence soit élargie à tous les Etats membres de la Francophonie. Cet élargissement constitue en effet un enrichissement de la réflexion conduite dans cette enceinte, un gage de l'efficacité de la Conférence et de son action.

Il convient de souligner que cette action, entre en résonance avec la politique de la France dans le domaine de l'éducation. Cette convergence trouve une illustration dans le soutien que notre pays, en mettant son expertise à la disposition du secrétariat technique de la CONFEMEN, continue d'apporter au Programme d'analyse des systèmes éducatifs, dont je souhaite qu'il se poursuive et reçoive des moyens proportionnés à nos ambitions. Il importe également que les Assises de Bamako sur l'insertion des jeunes par la formation professionnelle et technique comportent des suites concrètes.

C'est avec un intérêt tout particulier que je prendrais connaissance des débats et conclusions auxquels donnera lieu le thème de cette 48^e session. La "dynamique partenariale" figure en effet au coeur de nos préoccupations. Plus que jamais, les systèmes éducatifs doivent s'insérer dans les sociétés et les économies pour répondre à leurs besoins et à ceux des jeunes. L'éducation n'est plus aujourd'hui l'affaire des seuls enseignants, mais une collaboration au service des élèves, entre les professeurs, l'école, les autorités locales, les entreprises. Dans le cadre de la déconcentration, il revient à nos ministères de susciter, faire vivre, de coordonner et animer ces réseaux.

Quants aux thèmes qui pourraient être étudiés lors de la prochaine session, il me paraîtrait utile d'approfondir la réflexion sur l'éducation de base, l'approfondissement pourrait utilement porter sur deux domaines d'actualité : la réforme des curricula, parce que la question des savoirs à transmettre revêt aujourd'hui une importance capitale, et l'égalité des chances entre les jeunes, notamment pour ce qui concerne les filles, parce qu'elle est un enjeu majeur de l'avenir des démocraties, au Nord comme au Sud.

Convaincue que l'éclairage novateur de vos débats portera sur ces thèmes

fondamentaux, je vous adresse mes voeux les plus chaleureux de réussite dans vos travaux.

Intervention de Madame Bouchra Bagdady ADRA
Correspondant national de la Confémen au nom S.E. Monsieur Mohamed DAHER, chef
de délégation libanaise représentant le Ministre de l'Education nationale de la Jeunesse
et de Sports

Monsieur le Ministre Président de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de l'Agence de la Francophonie,
Monsieur l'Administrateur de l'Agence,
Monsieur le Secrétaire Général de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux,
Honorable assemblée,

Qu'il me soit permis de remercier d'abord au nom du gouvernement Libanais et de son Excellence le Ministre Jean Obeid, Ministre de l'Education Nationale du Liban, la Communauté française de Belgique qui nous a permis en adressant des invitations aux pays non encore membres de la CONFEMEN de participer à sa 47^e session de Liège : la qualité et le haut niveau des réflexions et des échanges auxquels nous avons participé, à titre de membre observateur, ainsi que les recommandations et la résolution auxquelles ces travaux ont abouti nous ont prouvé l'intérêt que le Liban aura à tirer de son adhésion à la CONFEMEN.

Permettez-moi de remercier aussi le gouvernement de la Côte d'Ivoire qui nous a permis d'être aujourd'hui présents parmi vous pour vous affirmer que la lecture des rapports et documents relatifs aux opérations réalisées pendant l'intersession, voire celles du STP, du CID, du PASEC, des Assises et celle des documents relatifs à la présente session ne font que confirmer l'intérêt que le Liban peut tirer des échanges de réflexions au sein de la CONFEMEN dont les préoccupations et les actions répondent aux besoins et aux perspectives d'avenir de notre pays, des pays du Sud aussi bien que de ceux du Nord pour leur permettre d'agir dans une synergie à laquelle ce petit et grand village qu'est devenu le monde ne peut plus échapper.

Le Liban, Mesdames et Messieurs les Ministres, qui a souffert de la plus affreuse des guerres, qui renaît de ses cendres grâce à la volonté de son peuple et à celle des pays amis, qui se précipite dans les projets de reconstruction, se réjouit aussi de contribuer aux réflexions relatives au développement culturel, scientifique et économique des pays membres de la CONFEMEN.

Sur ce, je termine en formulant le désir de mon pays de devenir membre du Bureau de votre honorable institution et en souhaitant pouvoir vous rencontrer en l'an 2001 à l'occasion de la tenue du 9^e Sommet des Chefs d'Etat dans notre pays.

Merci Mesdames et Messieurs les Ministres de votre aimable attention.

Merci Monsieur le Président, le Ministre de l'Education nationale et de la Formation de Base de la Côte d'Ivoire de nous avoir accueilli si chaleureusement.

Intervention de Madame Lise BACON
Sénatrice, Chefe de Mission du Canada sur le suivi aux Assises francophones de la
formation professionnelle et technique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation

Puisque je prends la parole pour la première fois, vous me permettrez d'exprimer les regrets de Madame Marleau, ministre de la Coopération internationale et ministre responsable de la Francophonie du Canada, de ne pas être parmi vous aujourd'hui. Elle m'a demandé de la représenter.

J'aimerais remercier les autorités ivoiriennes pour l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé. J'aimerais aussi remercier la Ministre-Présidente de la Communauté française de Belgique pour l'excellent travail accompli durant sa présidence et féliciter le ministre Kipré pour son élection à la présidence.

Nous reconnaissons tous que les Assises francophones sur la formation professionnelle et technique ont été un plein succès, qu'elles ont mobilisé les partenaires impliqués dans la formation professionnelle et technique et que cette rencontre a permis de cerner divers points de convergences et de fixer un cadre d'action.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner la contribution, combien importante, des autorités maliennes dans l'organisation des Assises à Bamako en mai dernier et le partenariat qui s'est formé entre la CONFEMEN et l'Agence de la Francophonie.

J'aimerais prendre à mon compte l'expression utilisée à la fin du document des " Conclusions de Bamako " parce qu'elle illustre bien où nous en sommes : " Un chantier est ouvert et tout commence ".

Il est maintenant important d'agir, de donner suite aux recommandations contenues dans les " Conclusions de Bamako ", de les traduire dans des mesures concrètes.

Comme l'a mentionné la Ministre-Présidente de la Communauté française de Belgique, le Canada croit que l'Agence de la Francophonie doit jouer un rôle actif de premier plan :

- a) au niveau de la préparation de la mise en œuvre de la stratégie du suivi des Assises, dans l'esprit des dispositions d'actions de Hanoï,
- b) au niveau de l'aide que l'Agence peut apporter à l'élaboration des politiques nationales en matière de formation professionnelle et technique, et
- c) au niveau de la coordination des concertations qui doivent être menées avec les partenaires, notamment les bailleurs de fonds.

Les prochaines étapes à franchir sont urgentes, surtout dans les perspectives du Sommet de Moncton. La formation professionnelle et technique, qui vise en fin de compte l'insertion socio-économique des jeunes dans la vie active doit s'insérer dans la thématique

“ Jeunesse ” et trouver sa place dans le plan d’action que l’Agence proposera au Sommet.

Le message que nous a livré ce matin l’Administrateur général de l’Agence de la Francophonie est encourageant à cet égard.

Annexe 2 :
Demandes d'adhésion

Yamoussoukro - Fondation Félix Houphouët-Boigny
26 au 30 octobre 1998

Demande d'adhésion de l'Égypte

Demande d'adhésion de Sao Tome e Principe

Annexe 3 :
Rapport du Secrétaire général de la
CONFEMEN

Yamoussoukro - Fondation Félix Houphouët-Boigny
26 au 30 octobre 1998

La réforme de la CONFEMEN amorcée lors de la 45^e session à Dakar, visait globalement :

- un ancrage conséquent de notre conférence dans le dispositif institutionnel de la Francophonie ;
- l'obtention d'un mandat d'orientation de la programmation Education-Formation en Francophonie.

Depuis lors, les différents sommets de la Francophonie ont permis cette intégration de la CONFEMEN :

- Le Sommet de Maurice (octobre 1993) a confié à notre conférence le mandat *“d’orienter et de fixer les grands paramètres de la programmation Education-Formation en Francophonie”*;
- Le Sommet de Hanoï (novembre 1997) dans son plan d'action a *“ invité l’Agence de la Francophonie et les opérateurs directs et reconnus à concerter leurs actions de coopération avec la CONFEMEN et la CONFESJES ; seules conférences ministérielles permanentes de la Francophonie”*.

Le Sommet de Hanoï a également décidé *“ qu’en confirmation de leur place et de leur rôle particuliers dans l’espace francophone, ces deux conférences seront associées au volet coopération de toutes les instances de la Francophonie ”*.

Notre Conférence est invitée à présenter un rapport lors de toutes les instances de la francophonie :

- Conseil Permanent de la Francophonie (CPF) ;
- Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) ;
- et Sommet des Chefs d'Etat.

Le Secrétariat Permanent de la CONFEMEN est membre :

- du Comité Education-Formation-Jeunesse ;
- du Comité de programme Enseignement supérieur ;
- du Comité de Sélection du Fonds d'aide au manuel scolaire.

Il faut se féliciter, en général, de l'appui constant que nous avons toujours enregistré auprès de toutes ces instances francophones..

Par ailleurs depuis 1994, notre organisation exerce fortement son mandat d'orientation de la Programmation Education/Formation en Francophonie.

- Sur proposition de la 46^e session de Yaoundé le Sommet de Cotonou a adopté une résolution sur la priorité à accorder à l'Education de Base ;
- A l'initiative de la 47^e session de Liège, le Sommet de Hanoï dans son plan d'action a *“ décidé de considérer comme priorités, non seulement l'éducation de base, mais aussi le secteur de la formation professionnelle et technique. Cette dernière favorise une meilleure insertion dans la vie active et une meilleure participation des personnes au développement des sociétés. Nous décidons donc de la tenue d'assises francophones de la formation professionnelle et technique, telles que le propose une résolution adoptée par le Bureau de*

suivi de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN). Ces assises auront lieu lors du premier semestre de 1998. Des moyens devront être prévus pour que la mise en oeuvre du plan d'action puisse s'amorcer au cours du biennium 1998-1999”.

Les axes programmatiques proposés dans ces résolutions sont actés par l'Agence de la Francophonie (cf Rapport de Liège sur l'Éducation de base).

Au delà de ce rappel d'ordre institutionnel, permettez-moi, Mesdames et Messieurs les Ministres de vous rendre compte des activités du Secrétariat Technique Permanent au cours du Biennium 1996-1998.

A - Des Assises de la FPT

1 - Information des instances concernées de la Francophonie

- Le Bureau de la CONFEMEN réuni à Antananarivo en mai 1997 a décidé, pour faire suite à la déclaration de Liège, de soumettre à l'approbation des Chefs d'Etat et de Gouvernement un projet de résolution sur la priorité à accorder à l'enseignement à la formation professionnelle et technique.

⇒ La Présidente en exercice a saisi par conséquent son homologue de la CMF de cette décision du Bureau.

⇒ A la demande de Madame La Présidente en exercice, j'ai fait rapport de cette décision de la CONFEMEN et de l'état de préparation des assises à toutes les instances de la Francophonie :

- à la CMF de Marrakech en décembre 1996
- au CPF (juillet 1997)
- à la CMF de Hanoï en octobre 1997.

Toutes ces instances ont favorablement accueilli et soutenu cette initiative de la CONFEMEN.

A la CMF de Marrakech, le Secrétaire Général de l'Agence (Monsieur Jean Louis ROY) a annoncé la mise à la disposition de la CONFEMEN, de la somme de 300 000FF comme contribution de l'Agence au financement de la préparation des Assises.

2 - Elaboration du document de référence

Faisant suite à la décision de la 47^e CONFEMEN relative à l'enrichissement du document de référence sur l'ETFP et pour tenir compte des observations et des avis des Ministres formulés à Liège, deux réunions ont été convoquées à Dakar.

1 - Réunion d'un groupe d'experts à l'effet de proposer des enrichissements du document discuté à Liège à savoir :

- la prise en charge du secteur informel
- le développement de l'esprit d'entreprise ;
- le renforcement des liens organiques entre la FPT et l'enseignement général, la diversification des voies et filières de formation.

2 - la réunion des correspondants nationaux membres du Bureau (du 3 au 7 mars 1997) a procédé à une refonte du document de référence, en reprenant à son compte les propositions des experts.

Le document finalisé a été envoyé à tous les ministres des pays membres à la fin du mois de mars 1997.

3 - Réunions préparatoires des Assises francophones sur l'ETFP

La préparation technique des assises a nécessité 4 réunions auxquelles ont été associés dès le départ les représentants des organisations internationales :

- Bureau International du Travail (BIT) ;
- Banque Mondiale (BM) ;
- Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Union Européenne (UE) ;
- UNESCO.

* 1ère réunion : Québec, novembre 1996

A l'invitation de Mme MAROIS, Ministre de l'Éducation du Québec et avec un appui financier conséquent du Gouvernement du Québec, cette réunion a regroupé, des spécialistes de l'ETFP de certains pays membre du Bureau, des représentants des Organisations internationales ainsi que du STP. Ces Assises ont mis l'accent sur les éléments suivants :

contextes, principes directeurs des assises - Buts et objectifs, résultats obtenus, thèmes, publics, projets de budgets.

* 2ème réunion - Bruxelles (20 - 22 mai 1997)

S'inscrivant dans le prolongement de celle de Montréal et à l'invitation de la Présidente en exercice, cette réunion financée en partie par la Communauté Française de Belgique, a permis de clarifier les termes de référence des Assises et d'affiner la préparation matérielle en termes de préparation de la documentation - Réalisations d'études de cas, actes attendus, mécanismes de suivi des Assises, planification des travaux jusqu'à Bamako.

Le BIT, la CONFEJES, l'UNESCO et l'Union Européenne étaient représentés à cette réunion.

* 3ème réunion - Dakar (8 - 12 décembre 1997)

Elle a regroupé les correspondants nationaux des pays membres du Bureau élargi à des experts ainsi que des représentants de l'Agence, du STP/CONFEMEN, de la CONFEJES et de la Banque Mondiale.

A la suite d'informations sur l'état d'avancement de la préparation des Assises ; cette réunion a permis de se pencher sur les modalités pratiques d'organisation telles que - la constitution des comités et leur fonction - la composition des panels et des ateliers - la sélection des études de cas - le programme et l'organisation des travaux - la préparation de la documentation, l'envoi des invitations, la mise à jour de la planification des Assises.

Cette réunion a été brillamment présidée par Monsieur Anney Kablan Norbert, ancien correspondant national de la CONFEMEN nommé depuis lors Ministre du Tourisme de son pays. Permettez-moi de profiter de cette occasion, pour lui souhaiter plein succès dans ses fonctions ministérielles

* 4^{ème} réunion - Dakar (1^{ère} au 04 mars 1998)

Elle a permis la finalisation de la préparation des assises avec les derniers réglages sur :

-le budget des Assises - le plan médias - les invitations - la sélection des études de cas - le choix du Personnel d'animation, (panélistes, animateurs et rapporteurs de panels et d'ateliers).

L'élaboration des documents de travail à l'attention du personnel d'animation et la mise à jour de la planification des Assises - le carrefour d'information. La composition et le mandat de la structure organisationnelle de fonctionnement en cours d'assises.

4 - Missions d'informations

Outre les réunions de préparation, des missions d'information auprès de certaines organisations internationales, en vue notamment d'obtenir leur implication dans la tenue et le suivi des assises, ont été effectuées.

- La Présidente en exercice a rencontré à Genève le Directeur du BIT et à Washington le Vice-Président de la Banque Mondiale (M. Louis Sarbib).

- Le 1^{er} Vice Président de la CONFEMEN, Monsieur Pierre KIPRE a tenu des séances de travail avec les autorités de la BAD.

- Le Secrétaire Général de la CONFEMEN, mandaté par le comité d'organisation, avec la participation de représentants de Mme la Présidente en exercice et les correspondants nationaux de la France, a eu des séances d'information et d'échanges avec :

- l'Administrateur Général de la Francophonie et ses collaborateurs;
- les opérateurs de la Francophonie (TV5, FFA, AIPLF, AIMF, AUPELF, etc);
- des représentants du Bureau International du Travail (en présence du correspondant national de la Suisse et du délégué de l'Agence);
- certaines organisations internationales : UNESCO, IPE...etc.

Je dois dire que la préparation des Assises a été bien menée grâce notamment à l'implication très forte :

- de Madame la Présidente en exercice de la CONFEMEN et du Bureau de la CONFEMEN ;
- du comité d'organisation des Assises qui avec persévérance et pertinence a su établir une bonne planification des différentes phases des Assises.
- des autorités de l'Agence : Monsieur Jean Louis ROY et ensuite Monsieur Roger DEHAYBE qui dès sa prise de fonction a pris toutes les mesures attendues avec ses services concernés (DGEF, Secrétariat ds Conférences etc.)
- du comité local d'organisation au Mali ;
- du Secrétariat Technique Permanent de la CONFEMEN

Cette préparation des Assises a bénéficié aussi d'appuis financiers de la part :

- des Gouvernements de la Communauté Française de Belgique et du Québec (réunions préparatoires) ;
- de l'Agence de la Francophonie (réunions préparatoires) ;
- de la France : Ministère de la Coopération ;
- du Canada
- du Mali.

5 - Déroulement des Assises

- Les Assises ont rassemblé, au Palais des Congrès de Bamako, plus de 300 participants représentant 46 Etats et Gouvernements francophones et les représentants de quelques dizaines d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, des syndicats, des entreprises et de la société civile.

La parfaite planification des Assises par la CONFEMEN et l'Agence de la Francophonie avec la participation du BIT, de la Banque Mondiale, de la BAD et de la CONFEJES " ont permis d'offrir une large tribune d'échanges, de confrontation et de partage d'idées et d'expériences, afin d'en arriver à des pistes concrètes d'actions communes et concertées ".

Les actes ont été édités par les bons soins de l'Agence et distribués à tous les pays participants et aux différents partenaires.

Les Conclusions de Bamako mettent l'accent sur :

- ⇒ les éléments de politique et d'orientation de la FPT (en 1ère partie)
- ⇒ le cadre d'action à trois niveaux :

- national ;
- régional ;
- international.

L'ordre du jour de cette 48^e CONFEMEN, comporte un point précis sur les Assises francophones de la FPT, afin que vous puissiez en discuter largement.

Les Assises de la Francophonie ont engendré un réel espoir dans tous les pays de la Francophonie, c'est dire que leur suivi rapide doit être à la hauteur de cet espoir.

C'est d'ailleurs, et cela nous rassure, le point de vue des hautes autorités de la Francophonie.

- Ainsi Monsieur Boutros BOUTROS GHALI, lors de la cérémonie d'ouverture des Assises : *" je tiens à affirmer, solennellement, devant vous, aujourd'hui, que j'entends inscrire la refonte du système de formation professionnelle et technique au rang de mes priorités essentielles "*.

- Ainsi Mme ONKELINX, Présidente en exercice de la CONFEMEN (discours à l'ouverture des assises) *" aux représentants du BIT qui sont parmi nous, ceux de la Banque Mondiale, à ceux de l'UNESCO, de l'Agence de la Francophonie, je voudrais demander non pas des avis éclairés sur les Assises mais bien de nous dire dès demain ce qu'ils peuvent faire pour après demain, c'est à dire pour après les Assises "*.

Pour Monsieur DEHAYBE “ *Il conviendrait d’accroître donc les capacités d’adaptation des systèmes de formation professionnelle et technique et de faire en sorte que cette adaptation devienne une démarche permanente* ”.

Pour l’heure après l’édition et la diffusion des actes à toutes les parties prenantes ; une réunion, convoquée à l’initiative de Monsieur l’Administrateur Général de l’Agence a regroupé à Genève, le BIT, l’Agence et le STP/CONFEMEN afin d’identifier des pistes de travail en partenariat.

Une réunion, dans ce sens, et élargie aux autres organisations internationales et aux coopérations bilatérales pourrait être prochainement convoquée par l’Agence.

Le comité de programme, réuni à Paris les 12 et 13 octobre a fortement recommandé au principal opérateur de la Francophonie, qu’est l’Agence :

1 - “ de préparer une stratégie globale et cohérente de suivi des assises mettant à contribution l’ensemble des partenaires nationaux, régionaux et internationaux ;

2 - de profiter de toutes les occasions à venir, pour présenter sa stratégie de manière à ce qu’elle puisse être mise en oeuvre comme le demande le plan d’action de Hanoï, dès le biennium 1998-1999.

3 - d’accompagner les efforts déjà entrepris dans les pays de l’espace francophone en vue de l’élaboration de politiques nationales et de concertations régionales en matière de formation professionnelle et technique ”.

Le Sommet de Moncton prévu en novembre 1999, sur le thème de la Jeunesse devrait prendre en compte la problématique de la formation professionnelle et technique car l’un des besoins fondamentaux de la jeunesse est après tout l’éducation, la formation et l’emploi, bref une insertion harmonieuse dans la vie active et dans la société.

Le Chef de l’Etat malien le souligne dans son allocution à la cérémonie d’ouverture des Assises de Bamako : “ *au delà de l’aspect social de l’insertion des Jeunes dans la vie active, la formation professionnelle et technique constitue pour nos Etats un enjeu majeur. Elle est en fait la condition sine qua non de tout développement* ”.

B - Suivi des programmes sur l’Education de base

Les axes proposés par la CONFEMEN au Sommet de Cotonou concernent :

- la réforme des curricula harmonisés au niveau national ;
- la production de matériel didactique et l’édition scolaire ;
- la formation et l’encadrement des personnels de l’Education.

La 1^{ère} réunion du Comité du biennium 1998-1999 a pris connaissance du déploiement de ces différents projets qui s’inscrivent dans le cadre d’un plan quinquennal dont le présent biennium constitue la dernière phase.

- Dans le domaine de l'édition scolaire : le comité a encouragé l'Agence à poursuivre dans la voie qui vise à concentrer les interventions pour un véritable développement des capacités éditoriales du Sud avec la mise en place, dans quelques pays témoins d'une politique nationale.
- Le comité a recommandé que la prochaine Conférence des ministres francophones de l'économie examine les mesures susceptibles de favoriser le développement de l'industrie du livre du Sud (exonération de taxes ou équivalence sur les intrants (papiers, encre, machines et pièces détachées).
- Harmonisation des Curricula : le comité a recommandé fortement à l'Agence d'engager en liaison constante avec la CONFEMEN, la définition d'un programme cohérent, structuré et pluridisciplinaire pour les pays qui le souhaitent pour le prochain biennium, la programmation devrait prendre en compte les actions à mener à bien dans les premiers pays qui en auront fait la demande.
- Formation ouverte et à distance : Le comité a pris acte des positions engagées par le CIIFFAD dans le domaine de la formation ouverte et à distance notamment au niveau de l'intervention dans les trois domaines prioritaires identifiés lors du comité de programme de 1997 (éducation de base, français dans le monde, formation professionnelle et technique).

C - Exécution des projets du STP

1 - Centre d'Information et de Documentation

Au cours du dernier biennium, le Centre de Documentation du Secrétariat Technique Permanent a poursuivi son action dans les trois directions qui suivent :

- 1) accroissement du fonds documentaire;
- 2) diffusion de l'information;
- 3) promotion de la CONFEMEN.

Accroissement du fonds documentaire

Quatre bases de données sont maintenant disponibles sur le réseau interne du STP:

CONFEMEN

4.000 ouvrages et documents divers dûment catalogués et encodés, des milliers d'entrées auteurs, titres, éditeurs, année d'édition, thématiques.

BIE-UNESCO

- INNODATA - fiches descriptives des innovations pédagogiques
- WORLD DATA - Rapports des Etats membres de l'UNESCO présentés à la CIE

ADEA

- SPESSA - Profil statistique de l'éducation dans les pays d'Afrique subsaharienne

Diffusion de l'information

Cette mission, essentielle dans un Centre qui doit couvrir et diffuser l'information dans tout l'espace francophone, est privilégiée par le Secrétariat Technique Permanent. Au cours du dernier biennium, le Centre de Documentation a donc développé les activités qui suivent :

La CONFEMEN au Quotidien

- 15 numéros parus comportant 290 articles indexés annuellement et ayant trait aux activités de la CONFEMEN et du STP, aux réformes opérées dans les systèmes éducatifs des pays membres, aux politiques d'éducation en cours, à des informations liées aux thèmes de réflexion en cours.
- 15.000 exemplaires envoyés à quelques 9.000 destinataires originaires de 65 pays

Annuaire statistique

- les indicateurs éducation de base et formation professionnelle et technique de 16 pays membres de la CONFEMEN.

Documents de référence

- envoi de quelques 3.500 exemplaires du document de référence “ L'éducation de base : Vers une nouvelle école ” vers les Ministres et Correspondants nationaux des pays membres de la CONFEMEN, les ministres des pays non encore membres, vers 61 agences de coopération bilatérales et multilatérales.

Promotion de la CONFEMEN

Supports promotionnels

- 1.500 exemplaires du catalogue des publications de la CONFEMEN qui seront envoyés dans les pays membres dès réception par le STP. L'appui de la Communauté française de Belgique a permis un tirage plus important que celui prévu et une impression en quadrichromie.
- 2 calendriers l'un centré sur la Déclaration de Liège, l'autre sur les Assises et la préparation de la 48^e session ministérielle.
- 2 dépliants, l'un présentant la CONFEMEN après la 47^e, l'autre les Assises (graphisme et impression par l'Agence).
- 1.000 historiques de la CONFEMEN. L'historique a été réalisé après consultation de tous les correspondants nationaux sur base d'une maquette élaborée par le Centre et diffusé dans tous les pays membres de la Francophonie.
- 1 site WEB assurant la diffusion électronique. Ce site présente les informations générales relatives à la CONFEMEN (objectifs, structures, membres et place dans la Francophonie), ouvre l'accès aux textes officiels, aux programmes et à leurs résultats ainsi qu'à une bibliographie descriptive d'une série de documents relatifs à l'éducation de base ainsi qu'à l'enseignement technique et à la formation professionnelle. Il est hébergé par le CIDIF, organisation sise au Nouveau-Brunswick, qui nous ouvre l'accès direct pour les actualisations.
- 1 stand d'exposition modulable acquis grâce au financement dégagé lors de la 47^e session ministérielle nous permet de donner une meilleure visibilité à la CONFEMEN dans les manifestations où sa participation est sollicitée.

2 - Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confémen (PASEC)

Le biennium qui vient de s'écouler a été aussi celui de l'arrivée à maturité du Programme

d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN, le PASEC. En effet, depuis Liège, ce sont cinq évaluations qui ont été menées à terme (successivement en RCA, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, et au Cameroun).

Lors de la Ministérielle de Liège, en 1996, un certain nombre d'opérations nouvelles avaient été décidées, dont une nouvelle évaluation à Madagascar, un suivi de cohorte d'élèves sur une ou deux nouvelles années au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, l'élaboration d'une collection complète de tests standardisés pour le cycle primaire, et des sessions de formation dont des stagiaires de neuf pays membres ont été bénéficiaires. Toutes ces opérations ont eu lieu.

Des séminaires finaux de présentation des résultats du PASEC ont eu lieu dans six des huit pays pour lesquels les rapports ont été remis. Un rapport de synthèse des résultats du PASEC fait partie des documents de la Conférence qui vous ont été remis. La collection de tests standardisés pour le primaire est également disponible, ainsi que seize autres volumes de résultats. Le manuel pratique d'évaluation, prévu à Liège, n'a pu être finalisé pour la Conférence, mais sera achevé dans les mois qui viennent.

Un effort particulier a été réalisé au niveau de la diffusion des résultats. Le catalogue des volumes disponibles a été diffusé, et tous peuvent être commandés auprès du Secrétariat Technique Permanent de la CONFEMEN. Enfin, le rapport de synthèse, la collection de tests, et le rapport Côte d'Ivoire, sont consultables et téléchargeables sur le site INTERNET de la CONFEMEN.

Un point de l'ordre du jour de cette Conférence est consacré à la présentation des résultats du PASEC, et à la programmation des activités futures d'un programme stratégique pour la priorité permanente de la CONFEMEN : l'éducation de base.

D - Fonctionnement du STP

1 - Gestion des ressources humaines

Rappelé par le Ministre de l'Education du Nouveau Brunswick, Monsieur Normand Gilles BERUBE a quitté le STP depuis fin juillet 1998. Il exerçait au sein du STP les fonctions de Conseiller Technique chargé d'assister le Secrétaire Général de la CONFEMEN dans l'identification, la préparation et la finalisation des thèmes de réflexion et des débats des ministres lors des sessions ministérielles.

Je rends hommage ici et maintenant, à son engagement, sa compétence et son sérieux dans l'accomplissement de ses tâches au sein du STP. Son remplacement se pose avec acuité, je le signale fortement à votre session.

Par ailleurs la mission de Monsieur LEPLA, Conseiller Technique chargé du PASEC mis à disposition par la Communauté Française de Belgique, prend fin avec cette Conférence. La CFB est en train de prendre des mesures idoines pour son remplacement.

Le contrat de Monsieur Paul COUSTERE, Conseiller technique du PASEC, mis à disposition par le Ministère français de la Coopération arrive à terme en juin 1999.

Afin d'empêcher que ce projet majeur (PASEC) de la CONFEMEN ne souffre du départ de

ces deux conseillers, le Ministère français de la Coopération a proposé d'affecter un jeune économiste de l'éducation pour un contrat de 2 ans. Ce dernier est présent depuis la mi-septembre pour avoir le temps de recevoir toutes les informations nécessaires sur ce projet auprès du Conseiller COUSTERE. Votre conférence aura à se prononcer sur ce dispositif de transition.

Le personnel de soutien, restructuré dans des tâches motivantes participe au bon climat social du secrétariat et donc à son efficacité.

Je me félicite, en tant que Secrétaire Général, de l'engagement du personnel du STP (encadrement et soutien) à la mission qui nous a été confiée.

2 - Gestion des ressources financières et matérielles

Toutes les recommandations de la CAF adoptées par la Conférence et par le bureau de Madagascar ont été appliquées avec rigueur au cours du biennium passé.

Un effort particulier a été constaté dans le recouvrement des versements des contributions des pays du Sud au budget de fonctionnement.

Le STP a continué sa politique de placements des fonds CONFEMEN en dépôt à terme, ce qui a rapporté au cours du biennium qui s'achève, des intérêts financiers de près de onze (11) millions de francs CFA.

En conclusion nous pouvons affirmer que :

1/ - la CONFEMEN connaît une intégration effective dans le dispositif institutionnel de la Francophonie. Elle est présente et entendue à toutes les instances ;

2/ - la CONFEMEN exerce de manière forte et acceptée, le mandat d'orientation de la programmation Education-Formation en Francophonie depuis Liège en 1996 ;

3/ - le STP améliore d'année en année, son fonctionnement grâce à l'engagement, la compétence, le sérieux et l'engagement du personnel et à l'instauration d'un bon climat.

Je voudrais pour finir remercier en mon nom et au nom de tout le personnel du Secrétariat :

- Mme la Présidente en exercice et ses collaborateurs qui nous ont apporté à tout moment un soutien sans faille. La Présidente en exercice a fait preuve d'une compréhension très appréciée à toutes nos sollicitations. Je l'en remercie très vivement.
- Les Ministres de la CONFEMEN et leurs correspondants nationaux qui nous ont prodigué des conseils judicieux et leur soutien lors de nos rencontres ;
- à tous mes collaborateurs au sein du STP.

Annexe 4 :
***Budgets de fonctionnement de la
CONFEMEN adoptés par la
Conférence ministérielle pour le
biennium 1999-2000***

Yamoussoukro - Fondation Félix Houphouët-Boigny
26 au 30 octobre 1998

Budget de fonctionnement - Année 1999

Le Compte “Fonds de réserve” Budget 1999 :

- Le Fonds de réserve, institué à l'article 39 des statuts de la Confémén, est un compte à terme domicilié à la Société générale de Banques du Sénégal sous le numéro 0 500 710276/5.
- Les buts et modalités de son fonctionnement sont déterminés par l'article 30 du Règlement Administratif et financier applicable au STP.
- Les intérêts générés par le Fonds de réserve sont logés dans un compte “Produits financiers du Fonds de réserve” - également à terme- et qui donc génère des produits.
- A la date du 31/12/97, le montant arrêté en produits financiers s'élevait à 8.324.328 FCFA. Aucune dépense ne sera effectuée durant l'exercice 1998 sur ce fonds.
- Compte tenu du montant de ces produits financiers au 31/12/98 et de la limitation de la croissance du budget de fonctionnement du STP pour l'exercice 1999, il est proposé au Bureau d'autoriser, **à titre exceptionnel**, et en application de l'article 30 alinéa 5 que des dépenses relatives au Chapitre III “Equipement” du budget de fonctionnement du STP pour l'exercice 1999 soient imputées sur le compte des produits financiers du Fonds de réserve à concurrence maximale d'un montant de 3.413.439 FCFA.

Budget de fonctionnement - Année 2000

Annexe 5 :
***“Dynamique partenariale et qualité de
l’éducation/formation”***
Document d’aide au débat

Yamoussoukro - Fondation Félix Houphouët-Boigny
26 au 30 octobre 1998

I. LA PHILOSOPHIE

1. Un constat

Deux caractéristiques marquent fortement le processus de dégradation des systèmes éducatifs qui ressort du constat posé par la CONFEMEN :

- une centralisation excessive des systèmes éducatifs ;
- un manque d'ouverture aux réalités du milieu.

1.1. Centralisation excessive des systèmes éducatifs

L'administration excessivement centralisée des systèmes éducatifs a été identifiée comme un des facteurs qui ont largement contribué à cette dégradation. Cette centralisation excessive est caractérisée par des procédures lourdes et complexes, des responsabilités mal définies, une faible coordination entre les services, le manque de formation appropriée des administrateurs, la mauvaise circulation de l'information entre l'administration et les décideurs et un contrôle fortement exercé. "Submergée par le poids des décisions opérationnelles qu'elle est mal placée pour prendre, mal informée sur la réalité à l'échelon local, l'administration centrale n'a ni le temps, ni la capacité de planifier ni de piloter efficacement le système"¹.

L'excès de centralisation provoque également :

- un empêchement de la bonne circulation de l'information et des ressources ;
- une inadaptation des écoles, tant de base que d'enseignement technique et de formation professionnelle aux besoins du milieu ;
- une mauvaise utilisation du personnel de l'administration centrale qui consacre une trop grande partie de son temps à l'exécution des tâches qui pourraient être dévolues au personnel de niveau intermédiaire et à la direction des écoles ;
- un accaparement des gestionnaires par des tâches administratives au détriment des questions stratégiques ;
- une insuffisance de financement au niveau intermédiaire, entraînant la pénurie chronique de matériel, de personnel administratif, et l'insuffisance de ressources nécessaires à la formation du personnel ;
- l'impossibilité pour les directeurs d'école de recruter, de sanctionner les enseignants souvent nommés, affectés et évalués par l'administration centrale.

La centralisation excessive des systèmes éducatifs a souvent eu pour corollaire le renforcement de l'opacité des procédures de fonctionnement, unanimement relevée et

¹ L'éducation de base : Vers une nouvelle école, Document de réflexion et d'orientation, CONFEMEN, 1995 - p.15

dénoncée par différents usagers de l'école, élèves et parents ainsi que par certains de ses membres, enseignants, chefs d'établissement, responsables administratifs et gestionnaires.

L'absence de maîtrise des capacités d'organisation, de gestion et d'administration d'un trop grand nombre de responsables jointe à la faiblesse pédagogique de la plupart des enseignants et formateurs ont également contribué à dévaloriser l'efficacité des systèmes d'éducation/formation et par voie de conséquence à démotiver les apprenants.

L'absence quasi généralisée de contrôle démocratique sur le fonctionnement de l'école, enfin, a fini de jeter le discrédit sur les pratiques du monde scolaire et des centres de formation. Les nombreuses grèves et années blanches s'expliquent en partie par cet ensemble de facteurs.

Ainsi, cette centralisation excessive a donné lieu à une gestion défectueuse reconnue comme l'une des causes essentielles de la médiocre qualité de l'éducation/formation dans les pays moins avancés (PMA).

1.2. Manque d'ouverture aux réalités du milieu

La conférence mondiale sur l'Education pour tous (Jomtien, mars 1990) a révélé que l'école, dans son contenu et ses orientations, n'est pas suffisamment ouverte aux réalités du milieu. C'est le second facteur responsable de la dégradation des systèmes éducatifs. "Le fossé qui sépare actuellement l'école de base des communautés (...) est nuisible à la qualité de l'éducation. Lorsque la culture véhiculée par l'enseignement ne prend pas suffisamment en compte la culture populaire, les élèves apprennent plus difficilement"².

Cette difficulté de bien cerner les réalités culturelles et socio-économiques nationales a conduit les gouvernements à bâtir des systèmes d'éducation/formation plus ou moins déconnectés du milieu culturel, économique et social. Cette faiblesse d'analyse et de diagnostic a fait l'impasse sur :

- les valeurs culturelles ;
- les réalités du marché du travail ;
- le déséquilibre entre l'offre et la demande de formation ;
- l'inadaptation de cette offre de formation ;
- l'apprentissage³.

Ce constat doublement caractérisé par une centralisation excessive des pouvoirs et de l'administration et d'un manque d'ouverture de l'éducation/formation sur les communautés imposent une exigence de changement si nous voulons parvenir à une

² L'éducation de base : Vers une nouvelle école, CONFEMEN, 1995, p. 16

³ L'insertion des jeunes dans la vie active par l'enseignement technique et la formation professionnelle, CONFEMEN, 1996, p.13

meilleure qualité, efficacité et efficience des systèmes d'éducation/formation.

2. Une exigence de changement : pourquoi ?

Dans ce contexte, tous les responsables sont confrontés à un double défi : tenir compte des exigences nouvelles de la société civile et gérer avec rigueur et efficacité les systèmes d'éducation et de formation fortement obérés par les contraintes internes et externes qui s'imposent à tous les Etats et plus particulièrement ceux du Sud :

- la poussée démographique ;
- l'affaiblissement du rôle de l'Etat ;
- l'amenuisement des ressources publiques et les contraintes économiques et financières ;
- les problèmes de l'emploi, de l'insertion et de la mobilité et la nécessité d'améliorer les performances des systèmes de formation ;
- la demande de concertation des bailleurs de fonds en vue d'une bonne gouvernance et d'une meilleure répartition des aides.

Pour répondre à la demande éducative, axée sur une plus grande accessibilité, une meilleure adaptation et une démocratisation des systèmes éducatifs, il est nécessaire à l'heure actuelle de mettre en place des politiques éducatives visant :

- un accès plus important à l'éducation/formation ;
- une plus large ouverture sur le milieu ;
- un allègement et une transparence des procédures.

2.1. Accès à l'éducation/formation

La Conférence de Jomtien a marqué une étape primordiale dans la reconnaissance de la demande éducative. La revendication du droit à l'éducation exprimée avec force dans toutes les régions du monde se présente comme une exigence de justice et d'équité.

Les organismes internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux se fondent sur cette réclamation pour développer leur stratégie d'aide et de coopération. Cependant, trop de pays ont encore des taux de scolarisation inférieurs, et de loin, à 50 %.

Cette situation, si elle perdure, peut faire définitivement basculer dans la marginalité des pans entiers de la société avec les conséquences économiques et sociales dramatiques qui en découleraient pour la paix sociale et le développement national.

Dans ce contexte, un accès plus important à l'éducation/formation s'impose. La plupart des pays reconnaissent qu'une population sachant lire, écrire et compter est aussi importante qu'une infrastructure efficace et qu'en ne fondant pas l'éducation sur des bases solides, on compromet sérieusement les perspectives de développement.

Tous reconnaissent également qu'il importe de revenir à une école de base et à une formation professionnelle et technique des jeunes qui favorisent les apprentissages fondamentaux et l'insertion dans la vie active. Améliorer l'accès à l'éducation/formation suppose d'augmenter l'offre d'éducation, d'en accroître la demande et de favoriser l'égalité.

2.2. Ouverture sur le milieu

Il est généralement admis que les principes généraux d'une éducation en relation étroite avec le milieu sont les suivants : partir des problèmes du milieu et orienter l'enseignement en vue de résoudre ses problèmes ; exercer l'apprenant par des activités concrètes ; axer l'enseignement sur l'acquisition de compétences. Cependant, force est de constater que peu de pays ont réussi à les mettre en application.

L'ouverture sur le milieu, en provoquant la confrontation avec d'autres acteurs, oblige à :

- prendre conscience de sa propre identité ;
- actualiser sa participation au projet d'éducation/formation, renouveler son engagement et accepter une démarche de collaboration ;
- permettre la clarification des objectifs et des démarches à accomplir pour les atteindre par la confrontation entre le point de vue de l'enseignant (strictement pédagogique) et celui du partenaire extérieur (parents d'élèves, communautés villageoises, ONG, etc.) ;
- mettre en place de nouvelles situations de classe qui prendront en compte l'enfant et l'apprenant non comme un élève à qui imposer un savoir mais comme une personne à accompagner dans une démarche de découverte d'un objet de connaissance et d'une pratique et ayant sa part à prendre au projet commun.

Cette approche permet une meilleure prise en compte des valeurs de la société et de sa culture (valeurs fondatrices de la société, la compréhension et le respect de l'environnement, la recherche d'une expression personnelle authentique, l'utilisation des langues du milieu,...).

2.3. Allègement et transparence des procédures

Dans un partenariat, il est primordial d'alléger et de rendre plus transparentes les procédures, de manière à ce que chaque acteur concerné se sente effectivement engagé, informé et responsable vis-à-vis de chaque tâche.

Il y a lieu également de s'assurer que les fonds alloués à l'éducation/formation sont

utilisés efficacement en rationalisant les processus bureaucratiques, en réduisant les coûts administratifs et en améliorant la coordination. Dans le même ordre d'idée, les fonds devront être utilisés aux fins pour lesquelles ils sont versés et des comptes devront être rendus.

L'implantation d'une "responsabilité de résultats" est liée à la volonté de démocratiser l'éducation et au concept de qualité de l'éducation. Elle est associée tantôt à une politique de démocratisation des décisions relatives à l'éducation, tantôt à l'exigence d'efficacité et de performance de l'éducation.

3. Une réponse : la dynamique partenariale

La dynamique partenariale est une voie qui permet d'identifier et de reconnaître dans les faits le rôle et les compétences des différents partenaires afin de favoriser la qualité de l'éducation/formation et de répondre aux contraintes internes et externes des systèmes éducatifs. S'engager dans cette voie, c'est reconnaître également ce processus de dynamique partenariale déjà amorcé dans nombre de pays, notamment à l'initiative de communautés locales.

Les concepts de 'partenariat^a et de 'dynamique partenariale^a ne peuvent être 'enfermés^a dans des définitions précises et figées.

Il s'agit de concepts 'déclinables^a en fonction des réalités, des acteurs concernés, des objectifs visés et de l'évolution des sociétés.

Toutefois, dans et au-delà de la diversité des réalités, des caractéristiques constantes émergent. La dynamique partenariale implique (nécessite) toujours en effet :

- une démarche d'ouverture (écoute et compréhension) à l'autre (le milieu et tous les acteurs concernés) ;
- le partage de pouvoirs, de compétences et de responsabilité ;
- la valorisation de la complémentarité de tous les acteurs concernés, la reconnaissance des apports et des gains mutuels.

Ces caractéristiques constantes font que la dynamique partenariale ne se réduit pas à des relations de gestion purement administrative comme la concertation, la consultation, la déconcentration ou la décentralisation. La dynamique partenariale va au-delà, est plus exigeante, même si elle peut coexister avec ces modes de relation et que ceux-ci en constituent souvent des étapes.

3.1. Qualité de l'éducation/formation

Dans tout système éducatif, le but ultime visé est la qualité des apprentissages et de l'enseignement. L'atteinte de cet objectif de qualité implique la mise en oeuvre de stratégies incontournables :

- un redéploiement des ressources allouées à l'éducation/formation, notamment par une répartition et une gestion éclairées, judicieuses et équitables ;

Ce redéploiement des ressources humaines, matérielles et financières, tout en tenant compte des divers niveaux d'enseignement, devrait permettre d'attribuer à l'éducation de base et à la formation professionnelle l'importance et la place qu'elles doivent occuper dans un système éducatif équilibré et efficace.

En tout état de cause, il y a lieu de s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins pour lesquels ils sont versés. Dans ce sens, des comptes seront périodiquement rendus.

- une valorisation des systèmes éducatifs par une meilleure motivation de ses acteurs ;

Le partenariat est vecteur de motivation lorsqu'il instaure un milieu et un climat dans lesquels chaque acteur, qu'il soit administrateur, chef d'établissement, formateur, enseignant, apprenant ou autre, est conscient de ses responsabilités et des attentes à son égard.

- l'émergence de nouvelles valeurs dans l'éducation/formation ;

Dans ce sens, de par ces caractéristiques, la dynamique partenariale est l'expression de nouvelles valeurs et constitue l'occasion de leur émergence.

Cette dynamique partenariale ne peut en effet exister sans la reconnaissance et le respect de l'individu, quels que soient sa place et son rôle dans le système d'éducation/formation.

Par ailleurs, elle contribue, par la responsabilisation des acteurs concernés et leur engagement à la construction d'un projet éducatif, à l'élaboration d'un nouveau projet de société, qui place le jeune au centre de ses préoccupations.

3.2. Un processus déjà engagé

La demande sociale et les contraintes internes et externes ont amené la plupart de nos Etats et gouvernements à expérimenter diverses formes de partenariats et ont enclenché des processus plus ou moins articulés, plus ou moins avancés de dynamique

partenariale, à plusieurs niveaux :

- dans les PVD, nombre de villages ont créé des associations villageoises, des comités de développement ou autres structures qui -- seuls ou en collaboration avec des représentants de l'Etat ou des bailleurs de fonds -- ont construit des écoles. Ils versent les salaires des enseignants et mettent en oeuvre des programmes d'alphabétisation et de formation technique.
- des conseils de participation, réunissant des représentants de parents, des élèves, des enseignants, des collectivités locales et du monde socio-économique, élaborent le projet d'établissement et assurent sa mise en oeuvre et son évaluation.
- dans ce contexte, plusieurs Etats et gouvernements ont adopté des politiques visant à déconcentrer ou à décentraliser davantage leurs systèmes éducatifs.

II. LES CONDITIONS DE REUSSITE ET DE MISE EN OEUVRE

Le développement d'une dynamique partenariale, reconnaissant la poussée du bas vers le haut, passe par la prise en compte de conditions d'ordre :

- politique ;
- juridique ;
- fonctionnel ;
- de mise en oeuvre.

1. Les conditions d'ordre politique

L'instauration d'une dynamique partenariale impose qu'une volonté commune se dégage autour de principes et d'objectifs discutés et acceptés par tous. Le contexte politique général doit permettre d'apporter les fondements du dialogue social et de la participation correspondant à des défis et à des enjeux reconnus.

Il est certain que ce dispositif d'ensemble doit s'inscrire particulièrement dans le domaine éducatif, compte tenu du rôle et des missions qui lui sont dévolus.

2. Les conditions d'ordre juridique

L'exercice d'une politique partenariale, émanant d'un dialogue et d'un consensus global du cadre juridique, devrait reposer sur une inscription dans les textes fondamentaux, législatifs et réglementaires, des principes de décentralisation, d'identification et de reconnaissance des différents partenaires, de mise en oeuvre d'organes de consultation, de concertation, de décision et de contractualisation.

2.1. Le principe de décentralisation

Par ce principe, les pouvoirs publics doivent instaurer un cadre juridique permanent qui vise à doter les entités régionales, locales, professionnelles, scolaires, de pouvoirs nouveaux ou accrus. Une telle répartition des pouvoirs conduit à doter ces entités d'une autonomie clairement reconnue, dans le respect des prérogatives de chacun. Il convient donc en conséquence de définir ce qui relève des écoles, des municipalités, des autorités locales, régionales et des organisations professionnelles, et ce qui doit spécifiquement relever de l'Etat.

2.2. L'identification et la reconnaissance des différents partenaires

L'émergence et l'évolution de la société civile dans ses différentes composantes (parents d'élèves, syndicats, employeurs, ONG, associations,...) impose de trouver de nouveaux modes d'identification, de reconnaissance et de représentation de ces dernières. En effet, on assiste ces dernières années, et dans la plupart des pays, à l'apparition sur la scène politique de nouveaux acteurs qui vont, par exemple, des conseils autonomes de collectivités, aux fédérations et réseaux régionaux, nationaux voire même internationaux d'associations locales.

La mise en place d'une politique partenariale permet la traduction et la prise en compte des aspirations et des demandes émanant des acteurs sociaux, de la façon la plus adaptée.

2.3. La mise en place des organes de consultation/concertation/décision

Pour que le partenariat puisse fonctionner, il importe de mettre en place des organes de consultation, de concertation et de décision sachant qu'en fonction de l'objectif recherché, l'importance de l'implication des partenaires peut et doit varier, mais également évoluer.

La consultation vise à organiser un dialogue aussi large que possible et à recueillir des avis.

La concertation vise, quant à elle, à préparer la décision en définissant en commun les options et stratégies à privilégier.

La décision relève toujours d'une autorité précisément identifiée, qu'elle soit administrative, organisationnelle, collégiale, associative,...

2.4. Le principe de contractualisation

La volonté d'agir ensemble sur un projet préparé et arrêté en commun trouvera son expression dans un document définissant les droits et obligations de chaque partie prenante.

De plus en plus, l'Etat, les collectivités, les milieux associatifs ont tendance à privilégier une gestion concertée, notamment du secteur de l'éducation.

En guise d'exemple, certaines autorités publiques privilégient les rémunérations d'organismes publics ou privés – notamment dans le cadre de la formation professionnelle – en fonction des résultats qu'ils obtiennent en termes de taux de réussite ou d'insertion sur le marché du travail. D'autres allouent une enveloppe globale aux établissements scolaires qui s'engagent en échange à respecter les objectifs qu'ils se sont fixés dans leur projet d'établissement.

Toutes ces initiatives, et bien d'autres, se font sur base contractuelle.

3. Les conditions fonctionnelles

Les conditions politiques, ainsi que l'adoption d'un cadre juridique adapté, pour importantes qu'elles soient, ne suffisent pas à elles seules à créer un partenariat véritable. Pour devenir effectif, le partenariat doit se construire autour de projets. Ceci implique de préciser respectivement les objectifs, un cadre d'action lisible, une définition du rôle et des compétences des acteurs, une coordination des ressources, l'élaboration de procédures de suivi et d'évaluation.

3.1. Définition des objectifs et choix d'une pédagogie adaptée

A chaque niveau (Etat, région, pouvoirs locaux, associations, établissements scolaires), la constitution d'un partenariat requiert un accord des différentes parties prenantes autour d'objectifs qui ont été définis en commun.

De la même façon, la définition de projets s'accompagne d'un mode de gestion adapté. En milieu scolaire, une telle gestion passe également par le choix d'un type de pédagogie innovante qui donne aux élèves une grande part de responsabilité dans leur propre apprentissage. La pédagogie est au coeur de l'éducation/formation des jeunes et de toute réforme éducative. Ainsi, tous les partenaires dans et autour de l'école devront se mobiliser en vue de privilégier une pédagogie active et de la réussite, de manière à assurer la base des apprentissages et amener le jeune à développer des habiletés, des attitudes et à acquérir des connaissances qui lui permettront d'évoluer avec succès au sein de la société du XXI^e siècle. Tout en faisant des apprentissages variés pour élargir sa compréhension du monde, le jeune acquiert des compétences qui lui permettront d'apprendre toute sa vie durant, par le développement du goût d'apprendre.

La pédagogie active de la réussite ou du projet est la meilleure approche pour amener le jeune à :

- apprendre à connaître,
- apprendre à faire,

- apprendre à vivre
- apprendre à vivre avec les autres,
- apprendre à être,
- apprendre à entreprendre.

Alors que les systèmes éducatifs formels tendent à privilégier l'accès à la connaissance, au détriment des autres formes d'apprentissage, il importe de concevoir l'éducation comme un tout. Cette vision doit à l'avenir inspirer et orienter les réformes éducatives, que ce soit dans l'élaboration des programmes ou la définition de nouvelles politiques pédagogiques.

3.2. Clarification et lisibilité

Toute constitution d'un partenariat doit rechercher à :

- clarifier les règles utilisées : procédures d'agrément, adoption de statuts types, passation de conventions fixant les buts, moyens, et obligations des organismes associés en contrepartie des subventions accordées ;
- mettre en place un système de communication approprié qui permet aux acteurs et au milieu proche de bien comprendre les enjeux du partenariat.

3.3. Rôle et compétence des acteurs

Tous les intervenants des systèmes d'éducation et de formation (enseignants, administrateurs, élèves, acteurs économiques et sociaux, population locale) doivent connaître leurs rôles respectifs et savoir qui est responsable de quoi. Outre cette nécessaire clarification des responsabilités, chaque institution mettra en place des structures explicites qui guident les actions de tous les intervenants au sein de l'établissement. Mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour de l'élaboration d'un projet éducatif de l'établissement peut contribuer largement à l'amélioration de l'éducation/formation.

Pour renforcer les capacités de gestion à tous les niveaux, il convient de mettre en place des programmes systématiques de formation du personnel, en définissant clairement les profils de carrière et en mettant au point des systèmes d'évaluation des résultats. La formation doit être entreprise en liaison avec des stratégies à long terme et bien définies en vue de l'amélioration de l'administration et de l'éducation/formation.

Plus particulièrement, en milieu scolaire, un des principaux facteurs de l'efficacité scolaire, sinon le principal, est le chef d'établissement. Un bon administrateur, capable d'organiser un travail d'équipe efficace, et perçu comme compétent et ouvert, réussit souvent à introduire dans son établissement des améliorations qualitatives majeures. Il faut donc veiller à ce que la direction des établissements scolaires soit confiée à des enseignants professionnels qualifiés, ayant reçu une formation spécifique, notamment en matière de gestion. Cette qualification doit valoir aux chefs d'établissements un pouvoir de décision accru.

Dans le même ordre d'idées, il s'impose de mettre en place des structures d'information et de formation pour les parents.

3.4. Attribution et coordination des financements

Les finances publiques peuvent servir à promouvoir l'autonomie et la responsabilisation. Le financement public de l'éducation consiste généralement à recueillir des ressources au niveau central au moyen de la fiscalité générale et de les répartir ensuite par transferts directs au profit notamment des enseignants, des frais de fonctionnement, d'achat de matériel didactique.

A cet effet, plusieurs mécanismes de financement public sont utilisés, entre autres :

- ... **La fiscalité locale** : le financement de l'instruction par la fiscalité locale peut responsabiliser les établissements vis-à-vis des parents et des élèves. Cependant les localités n'ont pas toutes la même capacité de mobilisation de ressources, ce qui peut déboucher sur des coûts unitaires différents d'une localité à l'autre, donc sur des inégalités en matière d'accès, de qualité, de rétention et de résultats scolaires.
- ... **Les subventions groupées** : dans certains pays, le gouvernement central accorde des subventions directes aux écoles au titre des dépenses de fonctionnement. Les fonds sont administrés par un conseil d'administration élu localement. Ces mécanismes permettent aux communautés ou aux administrations locales de contrôler les ressources affectées à l'éducation sans avoir à les mobiliser elles-mêmes. Ils permettent également de compenser les différences de situation économique entre régions.
- ... **La diversification des recettes** : on peut aussi encourager l'autonomie en encourageant les établissements d'enseignement public à diversifier leurs sources de revenus et à leur permettre de les conserver. A cet égard, l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur offrent les perspectives les plus prometteuses.
- ... **Les allocations forfaitaires attachées à la personne** : les allocations forfaitaires attachées à la personne, les bons et les prêts pourraient encourager l'autonomie et la concurrence. Ils créent une situation dans laquelle les subventions de l'Etat augmentent le pouvoir d'achat des demandeurs d'éducation défavorisés, qu'ils placent dans les mêmes conditions, par rapport à l'offre d'éducation, que les étudiants qui financent leurs études avec leurs propres ressources ou celles de leurs familles.
- ... **Le financement fondé sur le nombre de diplômés et la qualité de la formation** : certains programmes financent les établissements en fonction du nombre de diplômés, plutôt que du nombre d'inscrits, ce qui réduit la

déperdition scolaire et améliore l'efficacité générale. Le but recherché est d'encourager la concurrence entre établissements pour qu'ils améliorent la qualité et attirent les meilleurs éléments. Cette formule risque toutefois de privilégier les établissements dont les élèves se recrutent parmi les groupes socio-économiques les plus aisés.

3.5. Le suivi et l'évaluation

Les procédures de suivi et d'évaluation font partie intégrante du projet de partenariat. Elles permettent de baliser les étapes intermédiaires en fonction des objectifs fixés au préalable, et, en tant que de besoin, de procéder aux réajustements nécessaires.

A cet effet, la collecte et l'exploitation systématiques de l'information et de statistiques paraissent indispensables pour l'analyse et la prise de décision. Les critères de pilotage des projets doivent faire l'objet d'une compréhension et d'un accord des différentes parties intéressées.

Parmi les critères de pilotage, les normes de résultats constituent un élément fondamental dans l'évaluation de la qualité.

4. Les conditions de mise en œuvre du processus

Une véritable dynamique partenariale ne pourra se développer que dans l'application conjuguée des trois ordres de conditions précitées. Une fois ces éléments pris en compte, la démarche se développe dans le temps et repose sur un mode de gestion participatif.

4.1. Les étapes du processus

Transformer le système éducatif est à la fois un processus plus ou moins long, qui doit déboucher sur un nouveau consensus autour de la nature et du contenu de l'éducation/formation, et un processus complexe, qui doit prendre en compte les antécédents de chaque système.

Que l'impulsion soit initiée des pouvoirs publics centraux, des initiatives locales ou régionales, tout processus de partenariat passe par un certain nombre d'étapes comprenant notamment :

- une phase de consultation et de concertation ;
- la définition en commun de projets ;

- leur contractualisation.

Le rythme pour faire aboutir ce processus est variable, tant il est conditionné par une véritable appropriation et un engagement des acteurs dans l'élaboration et la réalisation de ces projets.

4.2. La gestion partenariale

La gestion partenariale repose sur le principe de la participation qui suppose une reconnaissance effective du rôle et des missions de chacun des acteurs. Elle passe également par la création de structures d'interface qui :

- assurent la bonne qualité du dialogue ;
- confortent la confiance des partenaires ;
- assurent un rôle de médiation en cas de difficulté ;
- déterminent les procédures de contrôle et d'arbitrage.

Le principe de cogestion engendre une responsabilisation effective de tous les acteurs dans l'exécution des projets de partenariat.

III. LES CONSEQUENCES POSITIVES

Une dynamique partenariale qui concrétise des valeurs correspondant à un idéal de l'être humain ou de la société et qui réunit les conditions de réussite apporte une plus value aux systèmes d'éducation/formation et ce à plusieurs niveaux.

1. Un mieux d'Etat

L'instauration d'une dynamique partenariale aux différents paliers du système éducatif, et jusqu'au coeur de l'activité éducative, c'est-à-dire autour de l'école et dans l'école, suppose un rééquilibrage du rôle de l'État dans le sens d'un délestage d'une partie de ses pouvoirs traditionnels, en direction de paliers régionaux et locaux, mieux aptes à administrer et à gérer la prestation de services éducatifs. L'État central se départit de certains pouvoirs et responsabilités qui peuvent s'exercer avec profit à des niveaux mieux adaptés (principe de subsidiarité qui veut qu'un organisme n'intervient dans un problème que lorsque les organismes ou les structures de niveau inférieur ne peuvent pas y faire face seuls).

Le mieux État s'exprime différemment selon le degré de centralisation qui existe dans les différents systèmes. Là où le système est hautement centralisé, cette dévolution peut être perçue comme une perte de pouvoir. Cette perte de pouvoir n'est pourtant

qu'apparente. En réalité, le pouvoir et la prise de décision exercés plus près de la source d'information n'en sont que plus efficaces.

Dans ce contexte de partage de pouvoirs, l'État peut trouver une nouvelle légitimité et se voit renforcé dans ses missions premières ou les missions qui lui appartiennent en propre, c'est-à-dire dans ses rôles et responsabilités de législateur, pilote et régulateur, mobilisateur-animateur, garant de la cohérence et de la cohésion du système, d'équité, et du respect de normes de qualité et promoteur de la sphère éducative dans l'ensemble de la société civile.

1.1. L'État législateur, pilote et régulateur

Pour remplir son rôle, l'Etat s'est donné un cadre législatif et réglementaire par lequel la décentralisation est devenue modus operandi nécessaire, le rôle et les fonctions des différents paliers de gouvernement sont définis et la participation active des partenaires est encadrée et rendue opérationnelle. Loin d'affaiblir l'État central, un tel système affirme la vraie raison d'être d'un Etat moderne.

Dégagé des exigences et des contraintes purement administratives ou techniques, et qui relèvent de la gestion des programmes et des services, l'État peut mieux se consacrer à déterminer avec ses partenaires, en amont, les grandes orientations, les choix stratégiques et la direction à prendre pour atteindre les objectifs fixés. En fin de parcours, il se réserve le pouvoir de vérification et de contrôle des résultats atteints. Les structures souples et légères mises en place pour faciliter la réalisation effective de partenariats et pour permettre un meilleur flux de la communication et de l'information entre les différents paliers de décision, facilitent également, en retour, le rôle de pilote et régulateur que se réserve l'Etat et qui est de toute façon attendu du pouvoir politique. Sur une base permanente, l'État est ainsi constamment en mesure de s'ajuster aux changements socio-économiques et de rectifier la trajectoire lorsque cela s'impose. En l'absence de lourdeur bureaucratique, et du fait du dynamisme installé dans les réseaux, le délai de réaction est plus rapide.

1.2. L'État mobilisateur et animateur

A la première responsabilité de piloter le système et de s'assurer d'en rendre les principales composantes à bon port, s'ajoutent celles de la mobilisation et de la valorisation des forces vives et des compétences des acteurs concernés. Il y a dans cette fonction politique une plus value dans le sens de la valorisation de la participation démocratique des citoyens aux affaires publiques. Par ailleurs, le leadership politique de l'État s'en trouve raffermi.

Dans la mesure où les différents acteurs (enseignants, gestionnaires, parents, etc.) se voient reconnaître les responsabilités et la latitude nécessaire à l'exercice de leur profession ou de leur fonction, et se voient accorder les appuis nécessaires, une relation de confiance et de coopération, basée sur le respect des compétences réciproques, peut s'établir entre les parties.

Une culture de responsabilisation et de coopération, voire même une culture d'auto-évaluation institutionnelle, où chacun peut trouver son profit, remplacent dès lors la culture d'impuissance et de passivité souvent engendrée par un pouvoir excessivement centralisateur, et répercutée jusque dans la salle de classe. Pouvoir compter sur l'engagement et la loyauté de tous les acteurs du système, sur une meilleure individualisation des responsabilités et de l'obligation à rendre des comptes à tous les niveaux de l'appareil décisionnel, constitue une plus-value appréciable pour un État préoccupé de la meilleure utilisation des ressources affectées à l'éducation.

1.3. L'État garant d'équité, de justice, de standards minimaux de qualité, de cohérence et de cohésion du système

L'instauration d'une dynamique partenariale permet un meilleur ancrage de l'école dans les différents milieux et par conséquent une meilleure prise en compte de la diversité qui caractérise de plus en plus les clientèles scolaires. L'ouverture de l'État aux besoins exprimés par la base permet à la diversité et à l'hétérogénéité de retrouver sa place et sa légitimité. Il en va de même dans le domaine de la lutte contre les inégalités et l'exclusion qui sont aggravées par un pouvoir excessivement uniformisant et aveugle aux besoins particuliers. L'équité peut aussi se traduire par une réponse adaptée aux situations particulières.

L'expression de la diversité, et par ailleurs l'adhésion des différentes communautés à des normes et des valeurs communes et acceptées librement, augmentent la probabilité d'une meilleure cohérence du système et par là d'une meilleure cohésion sociale entre les différents membres de la communauté.

1.4. L'État promoteur des valeurs qui sous-tendent des grandes finalités et les visées de l'éducation

L'instauration d'une dynamique partenariale permet d'étendre et de raffermir les consensus qui se dégagent sur les valeurs et les objectifs communs. Elle permet aussi de les réviser selon l'évolution du contexte.

2. La qualité de l'éducation/formation

Une des questions fondamentales posées aux systèmes d'éducation/formation est celle de la **qualité**. C'est même devenu le mot d'ordre pour les responsables de la politique éducative de tous nos pays au Sud comme au Nord, en même temps que l'un des buts privilégiés des élèves, des établissements et des parents.

La qualité de l'éducation est difficile à définir et à mesurer. Une bonne définition doit bien sûr prendre en compte les résultats obtenus par les élèves, mais il faut y inclure aussi la nature des expériences éducatives qui contribuent à la production de ces résultats ainsi que l'environnement éducatif. Dans la perception de la CONFEMEN, la notion même d'**efficacité**, qui sert habituellement de critère d'évaluation, dépasse largement le simple aspect quantitatif de l'acquisition des connaissances ou du nombre de diplômés produits par le système ou l'établissement. Une éducation/formation efficace atteint aussi les objectifs de la formation affective, sociale, esthétique et morale des jeunes. Comme le soulignent d'autres documents de la CONFEMEN⁴, une éducation/formation efficace sera aussi celle qui est **crédible**, parce que "les savoirs, savoir-faire et savoir-être qu'elle permet d'acquérir sont utiles, pertinents, qu'ils ont du sens pour les élèves, pour les parents et pour la communauté." Elle sera aussi efficace parce qu'acceptée par les communautés, qui verront en elle un ferment de transformation économique et humain en même temps qu'un instrument de promotion sociale.

S'il est bien évident qu'à elle seule, la mise en place d'une dynamique partenariale ne constitue pas une "assurance-qualité" automatique, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue un puissant levier d'amélioration de la qualité. Et c'est sans doute d'abord parce qu'elle introduit et postule un **nouvel état d'esprit** que cette dynamique partenariale est un facteur d'amélioration de la qualité. Des acteurs -quel que soit le niveau où ils interviennent- mieux écoutés, mieux responsabilisés, soumis à un contrôle non plus bureaucratique mais démocratique, développent naturellement des comportements d'appropriation de leur tâche et d'implication dans leur fonction qui ont des conséquences positives sur la qualité de l'ensemble du système.

S'il s'agit jusqu'ici d'une sorte de "postulat de confiance" dans la valeur d'une nouvelle orientation, de nombreuses études montrent, de façon plus précise, la plus-value qualitative de la dynamique partenariale. On peut citer, à titre d'exemple, le rapport de l'OCDE sur "Les Ecoles et la qualité", qui "a identifié dix caractéristiques qui semblent avoir une influence déterminante sur les résultats de l'enseignement :

- 1) le désir d'atteindre des normes et des finalités définies clairement et d'un commun accord ;
- 2) une planification en collaboration, une prise de décision commune et un travail collégial entrepris dans un esprit d'expérimentation et d'évaluation ;
- 3) une direction dynamique pour la mise en oeuvre et le maintien de l'amélioration;
- 4) la stabilité du personnel ;
- 5) une stratégie de formation permanente et de perfectionnement du personnel correspondant aux exigences de chaque école sur le plan de la pédagogie et de l'organisation ;
- 6) l'application d'un programme d'étude soigneusement élaboré et coordonné qui permet à chaque élève d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques essentielles ;

⁴ L'éducation de base : Vers une nouvelle école, CONFEMEN, 1995, p.30

- 7) un haut niveau de participation et de soutien de la part des parents ;
- 8) la reconnaissance des valeurs propres à l'établissement et l'adhésion à ces valeurs plutôt qu'aux valeurs individuelles ;
- 9) une exploitation maximale du temps scolaire ;
- 10) le soutien dynamique et solide de l'autorité scolaire compétente"⁵.

Dans une autre étude de la même organisation, intitulée "La qualité de l'enseignement", l'observation a porté sur les enseignants qui, ne l'oublions pas, constituent l'un des éléments-clés de la réussite du système éducatif. L'analyse des études de cas a montré que les caractéristiques des établissements qui affichent un niveau exceptionnellement élevé de la qualité de leurs enseignants s'articulent autour de "cinq éléments clés que l'on peut résumer comme suit :

- une vision claire et une solide base de valeurs pour la progression de tous les élèves quel que soit l'historique de leur apprentissage à la base. Les enseignants croient pouvoir influencer sur les chances de tous leurs élèves dans la vie ;
- un engagement pour un perfectionnement des enseignants dans un esprit de collaboration, pas nécessairement comme une fin en soi mais comme le moyen le plus direct d'assurer la réussite de tous les élèves ;
- un investissement de l'école dans des enseignants de qualité. Cela s'applique aux politiques de recrutement et de formation des enseignants, ainsi qu'au renouvellement des activités de collaboration, à l'encouragement des "initiatives" et l'"encadrement" à tous les niveaux de l'école ;
- une modification des mesures administratives de l'école ou des conditions d'organisation internes pour créer, au sein de l'école, une infrastructure qui soutienne l'enseignement et l'apprentissage de qualité. Cela peut prendre des formes diverses selon les pays, mais implique généralement un engagement dans l'élaboration de programmes de développement basés sur l'école, le recours à un travail en équipe et à des réseaux informels, une communication plus large et une plus grande participation aux prises de décision ;
- une relation en symbiose entre l'école, l'autorité locale de l'éducation et la communauté éducative. Cela implique une pression et un soutien à tous les niveaux au sein d'un contexte de partage des valeurs éducatives⁶.

Une autre étude enfin, récemment publiée par l'Unesco et qui porte sur des recherches effectuées dans différentes régions du monde, montre même que les "écoles démocratiques" (où l'on pratique la dynamique partenariale au sein de l'établissement), si elles "contribuent à former des démocrates résolus à rechercher des solutions pacifiques aux conflits grâce à des discussions, des négociations, une coopération et des compromis fondés sur le respect mutuel" tendent aussi "à mieux atteindre leurs objectifs traditionnels, tels que la réussite aux examens" !

Dans les exemples qui précèdent, l'importance des facteurs liés à la dynamique

⁵Une éducation et une formation de qualité pour tous, OCDE, Paris, 1992, p. 81

⁶La qualité de l'enseignement, OCDE/CERI, Paris, 1994, p. 128

partenariale dans l'amélioration de la qualité de l'éducation ne fait aucun doute et s'avère même déterminante. Ce qu'il est aussi intéressant de souligner, c'est que la dynamique partenariale, loin de se limiter à un simple mode de gestion, s'avère être un ferment de progrès dans l'ensemble des composantes du système : curricula et contenus, méthodes pédagogiques, climat de la classe, etc.

En termes d'**efficience** enfin, que cela concerne les ressources humaines, matérielles ou financières, la dynamique partenariale -qui associe l'initiative, la concertation, la participation et le contrôle démocratique- renforce l'autonomie, la responsabilité, la rationalisation et, par voie de conséquence, la qualité.

3. La cohésion sociale

L'instauration d'une dynamique partenariale permet de répondre aux contraintes internes et externes qui s'imposent dans tous les Etats : demande sociale (plus de démocratie, de cohésion sociale, de solidarité, exigence d'une éducation de qualité), problèmes de financement, développement socio-économique dans un contexte de mondialisation, libéralisation.

Par l'implication et la responsabilisation des divers acteurs, la dynamique partenariale permet une appropriation du système éducatif par chacun d'entre eux, donc une convergence d'intérêts vers la réussite d'une politique éducative.

La dynamique partenariale, école de démocratie directe, constitue également un levier pour de nouvelles dynamiques sociétales. En passant d'une logique individuelle à une logique collective, en participant à cette dynamique, en s'assurant des modalités démocratiques de cette métamorphose, l'éducation développe des pratiques pédagogiques adaptées aux exigences actuelles. Elle devient donc un lieu d'apprentissage de la citoyenneté.

Cette nouvelle culture d'apprentissage est axée sur le **vivre ensemble**, le **co-construire**, sur la relation, la négociation. C'est une école de tolérance où les acteurs solidaires et respectueux l'un de l'autre sont réunis autour d'un projet commun.

Il s'agit bien d'une rénovation en profondeur de l'enseignement :

- un univers ouvert succède à un univers clos ;
- une pédagogie du risque succède à celle de la confrontation ;
- le discontinu au continu ;
- l'aléatoire au maîtrisé ;
- le savoir-utile au savoir en miettes ;
- le savoir social au savoir scolaire.

L'introduction de la dynamique partenariale permet, dans une structure plus participative et de proximité, de s'approprier un environnement pour mieux le transformer plutôt que de le subir ou de s'y opposer par des manifestations de rejet et

de violence. C'est ainsi la cohésion et même la paix sociale qui se trouvent renforcées.

Annexe 6 :
Clôture

Yamoussoukro - Fondation Félix Houphouët-Boigny
26 au 30 octobre 1998

Intervention de Jacques Edouard ALEXIS
Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Madame la Présidente sortante,
Monsieur le Secrétaire Général de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,
Chers Collègues participants,
Mesdames et Messieurs les Représentants des organismes Partenaires,
Chers invités, Mesdames, Messieurs,

Je dois d'entrée de jeu communiquer à l'assemblée toute ma satisfaction d'avoir été invité à participer à cette réunion.

Dieu seul sait à combien de réunions j'ai eu l'occasion de participer en tant qu'universitaire. J'étais doyen de faculté, Recteur d'Université et depuis deux ans ministre. Je me dis que cette réunion de la Confémen est certainement pour moi l'une des plus réussies.

Je voudrais en mon nom propre comme au nom de vous tous chers participants présenter nos remerciements et nos félicitations au Gouvernement de la République ivoirienne qui hier s'est fait représenter à son plus haut niveau à la cérémonie inaugurale et également à un certain nombre de représentants d'organismes partenaires qui soutiennent les actions de la Confémen.

Je voudrais également adresser nos remerciements à la Confémen, à son Secrétariat Général, aux différents coordonnateurs nationaux qui se sont démultipliés pour faire de cette rencontre la réussite que nous connaissons.

Je voudrais également présenter un tribut d'éloges à la Présidente sortante qui a tenu les destinées de la Confémen d'un pas assuré pendant cette période où des actions d'envergure ont été lancées. Je crois que cette réunion qui se clôture aujourd'hui représente l'une de ces actions.

J'adresserai également de chaudes félicitations au nouveau président de la Confémen. Je veux parler du Professeur Pierre Kipré qui, avec maestria, a conduit, après le départ de Mme Onkelinx, cette réunion de la Confémen. Et il l'a conduite avec beaucoup d'entregent, donc de cette satisfaction que je viens d'évoquer je pense que ce qui apparaît de manière approfondie à travers cette réunion, c'est que la Francophonie est réellement en marche. Elle sort d'une attitude frileuse qu'on a connue pour se montrer aujourd'hui dynamique, proactive et pouvoir retrouver sa place dans le concert des organisations internationales. C'est en ce sens que j'apprécie cette présente initiative du Secrétaire général de la Francophonie Boutros Boutros-Ghali qui vient de lancer à l'endroit des pays de l'Agence une initiative qui va permettre à des ressortissants en gestion et animation des organisations internationales, à des francophones, de pouvoir occuper la place qui leur revient.

Je voudrais également signaler cette autre initiative qui verra bientôt les ministres de l'économie et des finances se réunir aussi pour parler de Francophonie. Il me semble que là

c'est une étape importante qui va être franchie et qui va permettre à la Francophonie, comme je l'ai dit, de continuer à pallier son attitude de repli. Nous devons être proactifs. Nous devons être dynamiques d'autant plus que nous devons prouver notre participation à ce que l'on appelle la mondialisation qui ne nous interroge pas mais qui s'impose à nous.

Et je crois que nous serons d'autant plus importants au niveau de la mondialisation que notre espace francophone, notre communauté francophone, continuera à se développer. Mais il faut adresser les problèmes, les questions qui relèvent de la finance.

En prenant la parole ce soir, j'ai à l'esprit un procès qui a lieu actuellement aux Etats-Unis d'Amérique, ce procès contre la firme de Bill Gates.

Vous savez qu'il y a aux Etats-Unis, y compris au niveau même du Gouvernement américain, une peur bleue de voir Bill Gates occuper tout l'espace dans le domaine de l'informatique et surtout dans ce domaine de l'utilisation de l'internet. C'est dire que les américains eux-mêmes qui sont en tête, le fer de lance de la Mondialisation, veulent chez eux prendre leur précautions et que nous autres nous ne devons pas rentrer comme ça dans cette mondialisation. Nous devons nous préparer sérieusement, nous renforcer à partir de ce qui fait notre valeur, notre culture, cette culture diversifiée. C'est en l'exploitant que nous serons d'autant plus forts pour dialoguer avec les autres.

D'ailleurs en parlant de partenariat, nous venons d'indiquer la voie à suivre en la matière.

En un certain sens nous sommes en train d'indiquer la route, j'espère que ce mot de partenariat dans l'éducation nous allons tout mettre en oeuvre pour le réussir et en ce sens permettre à la Francophonie de pouvoir continuer à avancer et de pouvoir également dans les autres domaines se signaler avec bonheur, avec succès.

Vive la Francophonie ;
Vive le Partenariat dans l'Ecole ;
Vive la coopération dans l'espace Francophone.

Merci beaucoup.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe DEBERRE
Directeur adjoint du Cabinet du Ministre délégué à la coopération et à la Francophonie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres et chefs de délégation,
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux,
Chers amis,

Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie, s'est trouvé empêché de participer à cette 48^e CONFEMEN. Mais il souhaitait que vous fût transmis un message d'amitié à la mesure de son engagement pour l'un des investissements les plus constants de la coopération française, l'éducation et la formation.

Je m'y essaierai avec l'attachement que nous avons pour cette Conférence dont il y a 10 ans exactement, en tant que correspondant national, je découvrais les rouages et qu'en fait je n'ai jamais quittée.

C'était Monsieur le Président, en 1988, à Bouaké, non loin d'ici, pour un comité "ad hoc" chargé d'élucider quelques points relatifs aux statuts de la Conférence.

L'accueil ivoirien sut parfaitement adoucir l'austérité de ce débat théologique. Il vient encore de faire merveille, tel le bon condiment sur un menu qu'on pouvait redouter trop copieux.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous offrir nos félicitations et toute notre disponibilité pour les responsabilités que vous avez maintenant. Nous voyons quant à nous le chemin parcouru par la CONFEMEN et mesurons ce que la francophonie attend d'elle, donc de vous.

Car la CONFEMEN a chronologiquement précédé ou préfiguré la francophonie. Il nous semble qu'aujourd'hui, elle est en harmonie avec un paysage institutionnel profondément renouvelé depuis le Sommet de Hanoï et bien à la hauteur de sa mission originelle, comme si toutes ces dernières années, elle s'était préparée à la situation actuelle.

Le dernière décennie a été celle d'une mobilisation autour d'une école en crise. Au Sud, cette crise était d'autant moins acceptable que l'impasse du développement humain signifiait l'échec du développement tout court. Le Premier Ministre le rappelait hier : l'homme est la raison et la fin du développement. Il en est l'acteur et il en est le bénéficiaire. Il y va tout à la fois de son existence et de sa liberté.

Cette situation grave, naturellement, ne pouvait échapper à la coopération francophone, car l'éducation et la culture sont ses terres d'origine. Son impuissance eût signifié l'échec de la francophonie dans ce qu'elle a de plus cher. Plus profondément peut-être elle aurait porté un rude coup à la solidarité qui fonde l'idée francophone. Le partage d'une langue détermine en effet quelques puissants intérêts communs dont, en particulier, la façon pour chacun de nos pays de négoier son entrée en mondialisation et d'y préparer sa jeunesse et l'ensemble de ses ressources humaines. L'organisation des systèmes de formation est donc

au coeur du débat.

Par ricochet, la CONFEMEN se trouvait au début de la décennie au pied du mur : ou bien elle manifestait cette solidarité dans des actions chaleureuses, mais ponctuelles qui la tenaient par effet de dispersion à l'écart des enjeux : ou bien elle prenait ces enjeux à bras le corps et tentait de répondre à la question suivante : en quoi la solidarité francophone peut-elle permettre de jeter un regard neuf, constructif et utile sur l'école ?

C'est cette dernière option qu'elle a choisie. Elle l'a fait dans la perspective d'une coopération plus efficace, naturellement. Mais il n'en demeure pas moins qu'à l'origine de cette détermination, se trouve une prise de conscience collective, entre pays souverains et toutefois en contact avec le monde entier donc dépendants les uns des autres pour toute une série de raisons.

Car si l'interdépendance est la règle, si les flux d'aide Nord-Sud, expriment une volonté universelle de corriger les écarts et de promouvoir des principes d'accès plus équitables à la formation, ils ne peuvent être efficaces qu'en réponse à une pleine capacité nationale de l'investir dans des politiques nationales choisies, voulues, concertées.

Ce que la CONFEMEN apporte dans le concert international, c'est la hauteur de vue politique pour rappeler que l'école n'est pas le produit d'une analyse macro-économique même si elle en fait partie, mais qu'elle est au coeur de l'identité des peuples, de leurs cultures, de leur langue et de leur histoire.

Deux grands choix en ont découlé. Un programme et un espace de concertation.

Le Programme, c'est le PASEC. Vous savez combien la France l'a souhaité. Elle ne peut que se réjouir du travail qui vous a été soumis. Voulu tout à la fois comme observatoire des systèmes éducatifs sous l'angle qualitatif, comme instrument de concertation, pour chaque pays qui héberge le Programme, avec ses partenaires financiers, et comme creuset de capacités nationales donnant aux gouvernements la liberté et la capacité de décider, le PASEC a tracé son chemin. Nous l'avons fait avec ténacité et rigueur. C'est un bel exemple de partenariat où il n'est plus question de savoir ce que chacun y a mis pourvu que nous soyons sûrs que cet outil maintenant va servir aux décideurs. Mais il est encore au milieu du gué.

Nous retiendrons quant à nous trois questions sur le PASEC : a-t-il atteint partout où il a été mis en oeuvre le seuil critique nécessaire pour que la culture d'évaluation devienne une pratique robuste de libre examen et de décision ?

Que fait-il y mettre encore pour que l'observatoire francophone des systèmes éducatifs advienne quand nous en avons tant besoin ?

Comment en approfondir et en réinvestir les résultats, comment faire pour qu'il anime la réflexion d'une communauté éducative toujours trop passionnée par l'école, et si difficile à réunir autour d'elle ? On me dira que cette question est politique, mais justement elle intéresse les ministres qui savent que la lucidité sur les faits n'est jamais sans risque et qu'on ne légifère pas sur l'école, produit culturel, sans créer au préalable le consensus autour d'elle.

Nous redisons quant à nous notre plein engagement sur le PASEC au côté d'un STP particulièrement efficace sur le sujet, et notre disponibilité à le cofinancer, à la hauteur de l'ambition que l'on place en lui. Et nous sommes prêts à augmenter l'effort, en réponse à l'effort de chacun, dans le cadre bi et multilatéral, pour que de façon beaucoup plus homogène

dans l'espace francophone, il produise également tous les effets que nous attendons.

- La concertation ce sont, d'autre part les réflexions en cours sur l'enseignement de base et la formation professionnelle. Je n'en dirai pas autre chose que ceci : elles sont le devoir de la CONFEMEN, elles sont absolument indispensables au moment où l'Agence se réorganise et exprime par la voix de son administrateur général sa totale disponibilité aux conférences ministérielles. Il n'y aura pas de programmes francophones en éducation sans la Conférence. Enfin ces concertations doivent être complètes et notre point de vue est qu'il n'y a pas de priorité ni d'antagonismes entre par exemple l'enseignement de base et la formation professionnelle : ce sont les doigts de la main. Ce qui compte en revanche, c'est la déclinaison des stratégies dans une vision synthétique de la formation.

Voilà pourquoi nous avons été particulièrement attentifs à votre engagement personnel, Madame la Présidente, relayé par celui du gouvernement malien, pour organiser les Assises de la Formation Professionnelle et Technique à Bamako. Nous souhaiterions, Madame la Ministre, garder l'esprit de votre mandat et que vous n'oubliez pas là encore la disponibilité de la France pour vous aider à concrétiser les conséquences de ces Assises.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Notre Premier Ministre, Lionel Jospin, souhaitait en 1997 dans sa déclaration de politique générale que nous travaillions à une francophonie vivante et attractive.

Cette session a été d'une liberté de ton qui témoigne d'un véritable changement de culture pour la CONFEMEN. Elle a pour la première fois mis sous les yeux des ministres un ensemble d'outils concrets de solidarité francophone autour de l'école qui sont autant de pistes pour l'avenir autant de preuves, quel qu'en soit le cadre d'élaboration, que l'espace francophone n'est pas tiré par la fatalité, qu'il s'adresse à des décideurs, mais aussi à des élèves, et à des maîtres.

Tout reste à faire concluait-on à Bamako. Mais il est permis d'espérer pourrait-on conclure à Yamoussoukro.

Je vous remercie.

Intervention de Pierre Aimé KIPRE
Ministre de l'Education Nationale et de la Formation de Base

Chers Amis, Mesdames et Messieurs,

Le rideau tombe donc sur le 48^e session de la CONFEMEN, et comme toutes les rencontres d'Amis, notre session a sa nostalgie. Je voudrais donc dire au nom du Gouvernement de mon pays, au nom de tous mes collaborateurs, nos remerciements à chacun pour la contribution apportée aux débats ; dire à tous les membres de cette conférence combien la Côte d'Ivoire s'honore d'avoir réuni des personnes de qualité, pour un débat de qualité. Je voudrais au nom du Bureau de l'intersession et en mon nom personnel remercier tous les participants pour la grande confiance que vous nous avez témoignée en nous plaçant à la tête de cette organisation jusqu'à notre prochaine rencontre.

Je voudrais également au nom du Secrétaire Général du Secrétariat Technique Permanent réitérer nos remerciements pour la confiance que vous lui avez témoignée ainsi qu'à toute son équipe et vous dire que là aussi l'instrument que représente pour la CONFEMEN le Secrétariat Technique Permanent, est un instrument indispensable, incontournable et toujours efficace.

Le mandat du Bureau est déjà clair dans nos statuts, il suggère plus de solidarité, plus d'actions positives dans un domaine où tout est sans cesse en mouvement et en équilibre précaire, le Monde de l'Education que nous connaissons si bien et qui nous fait passer parfois des nuits blanches. Le Bureau vous fait la promesse de mettre en oeuvre tout ce qui renforce encore un peu plus l'espace francophone dans la continuité du travail effectué par nos prédécesseurs, assuré qu'il est de la grande compétence et de la disponibilité permanente du Secrétariat Technique Permanent.

C'est sur cette note que je déclare clore la 48^e session de la CONFEMEN en souhaitant à tous bon retour et disant vive la 49^e session à Bamako.

Je vous remercie.

Annexe 7 :
Liste des participants

Yamoussoukro - Fondation Félix Houphouët-Boigny
26 au 30 octobre 1998

Pays membres de la CONFEMEN

BENIN

Daniel Mondéran ZINSOU Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique - Chef de délégation
Joseph ALAHASSA AHANHANZO Directeur de la Programmation, des Etudes et de la Prospective
Directeur de l'Enseignement Technique et Professionnel
Marc ABEL AYEDOUN

BURKINA FASO

Adama G. COULIBALY Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation - Chef de délégation
Faustin DABIRA Conseiller Technique au Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation - Correspondant national

BURUNDI

Appolinaire BARANKENYEREYE Chef de Cabinet du Ministère de l'Éducation nationale
Chef de délégation

CAP-VERT

Oswaldo BORGES Directeur du Cabinet Etude et Développement - Ministère de l'Éducation Nationale - Chef de délégation
Adriano MONTEIRO Conseiller Technique au Ministère de l'Éducation Nationale
Correspondant national

CAMEROUN

Charles ETOUNDI Ministre de l'Éducation Nationale - Chef de délégation
Abel TAPCHOM Inspecteur général de mathématiques - Correspondant national

CANADA

Lise BACON Sénatrice - Chefe de délégation
Pierre GRANGER Directeur adjoint à la Directions des Affaires de la Francophonie - Correspondant national
Gabriel M. LESSARD
Donald MC MASTER Ambassade du Canada en Côte d'Ivoire
Marcel CLOUTIER

CANADA NOUVEAU-BRUNSWICK

Kenneth JONHSON Député - Chef de délégation
François RIOUX Sous Ministre adjoint aux Affaires intergouvernementales et autochtones
Albert HEDART Directeur général des écoles de pêche
Jocelyne ROY-VIENNEAU Directrice du Collège Communautaire de Bathurst
Yvon SAINT-ONGE Coordonateur de la liaison et des publications éducatives
Correspondant national

CANADA-QUEBEC

Yves Jean BOURQUE Sous-Ministre adjoint de l'Éducation
Paul André BOISCLAIR Représentant du Québec en Côte d'Ivoire
Diane VIEL Conseillère en Coopération - Coordination des Relations extérieures du Ministère de l'Éducation
Correspondante nationale

COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE

Laurette ONKELINX Ministre Présidente du Gouvernement de la Communauté

Michel WEBER	française de Belgique - Chef de délégation
Véronique JAMOULLE	Directeur de Cabinet du Ministre des Relations internationales
Dominique BARTHELEMY	Conseillère de la Ministre-Présidente
Emile BERTRAND	Conseiller adjoint au Secrétaire Général - Service des Relations internationales - Correspondant national
Danielle MOREAU	Chargé de mission
	Attachée au département multilatéral francophone du Commissariat Général aux Relations Internationales
CONGO BRAZZAVILLE	
Pierre NZILA	Ministre de l'Enseignement Fondamental et Secondaire
Esaïe KOUNOUNGA	Chef de délégation
	Correspondant national
COTE D'IVOIRE	
Pierre KIPRE	Ministre de l'Education Nationale et de la Formation de Base
Félix ADJOBY	Chef de délégation
Joséphine GUIDY WANDJA	Correspondant national
Francis BINEY	Directrice de Cabinet du Ministre de l'Education nationale et de la Formation de Base
Jean TAPE BIDY	Conseiller Technique
Tape OUDIARA	Conseiller Technique
Paul-Marie KOFFI KOSSONOU	DRENF
Guillaume AHIPEAUD	Responsable du PASEC
Assane SARR	Ambassadeur de la Francophonie / MEAE
Bruno ASSEMIEN	IGEN/SP CCEN/MENFB
Angeline AKOUDJA	Dir. BEP
Henriette LIKANE	Dir. DNC
René KOFFI N'GORAN	Chef de Service SAPEP
Hyacinthe N'DOUME	IES IGEN
Théophile TOURE	Chef de Service SCAN
Kouame ALLOU	IES IGEN
Kone MAMADOU	DAF
Raymond BOMOI	Ministère de l'Economie et des Finances
Boko KACOU	Ministère des Affaires Etrangères
Honorat Henri KACOU	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
	Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel
DJIBOUTI	
Ahmed Guireh WABERI	Ministre de l'Education Nationale
Ali ARAITA	Chef de délégation
	Conseiller Technique - Correspondant national
FRANCE	
Jean-Christophe DEBERRE	Directeur adjoint de Cabinet - Ministère des Affaires Etrangères / Coopération et Francophonie - Chef de délégation
Michel ORIANO	Conseiller au Ministère de l'Education Nationale
Albert PREVOS	Délégué DRIC/Ministère de l'Education Nationale
Claudine BOURREL	Correspondante nationale MAE/CF
André GUYETANT	Correspondant national MENRT
Odette MALLET	Correspondante nationale MAE/CF
Pierre FAUGERE	Ministère des Affaires Etrangères / Coopération et Francophonie
Eric RENAULT	Ministère des Affaires Etrangères / Coopération et Francophonie

GABON

Michel GUINDJOUMBI

Conseiller Technique au Ministère de l'Education Nationale
Chef de délégation - Correspondant national**GUINEE**

Mohamed CONTE

Conseiller au Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire
Chef de délégation - Correspondant national**HAITI**

Jacques Edouard ALEXIS

Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
- Chef de délégation

Paul-Antoine BIEN-AIME

Correspondant national

LIBAN

Mohamed DAHER

Ambassadeur du Liban en Côte d'Ivoire - Chef de délégation

Bouchra Bagdady ADRA

Correspondante nationale

MADAGASCAR

Jacquit Nivoson SIMON

Ministre de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de
Base - Chef de délégation

Séraphin ZANDRY

Directeur de l'Unité d'Etudes et de Recherches Pédagogiques
Correspondant national**MALI**

Adama SAMASSEKOU

Ministre de l'Education de Base - Chef de délégation

Abdou DIARRA

Cellule technique du PRODEC

Pathé TAMBOURA

Conseiller Technique au Ministère de l'Education de Base
Correspondant national**MAURITANIE**

Ahmed Moulay SALAH

Conseiller Technique au Ministère de l'Education Nationale

NIGER

Aïssata MOUMOUNI

Ministre d'Etat, Ministre de l'Education nationale
Chef de délégation**ROUMANIE**

Liliana PREOTEASA

Ministère de l'Education Nationale - Chef de délégation

Veronica FÜSELOVA

Correspondante nationale

RWANDA

Jean-Pierre BIZIMANA

Secrétaire d'Etat à l'Education - Chef de délégation

Modeste RUTABAYIRU

Chargé des Affaires - Ambassade du Rwanda à Paris

SENEGAL

André SONKHO

Ministre de l'Education Nationale - Chef de délégation

Makhoumy FALL

Conseiller Technique au Ministère de l'Education Nationale
Correspondant national

Mamadou SAGNANE

Directeur de l'Enseignement Secondaire et Technique

Alassane CISSE

Premier conseiller adjoint de l'Ambassade du Sénégal en Côte
d'Ivoire**SUISSE**

Augustin MACHERET

Secrétaire général de la Conférence suisse des Directeurs

Pierre LUISONI cantonaux de l'Instruction Publique - Chef de Délégation
Délégué aux relations internationales de la CDIP
Correspondant national

TOGO

Tchidé Adama NYAME Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education Nationale
Chef de délégation
Adji Oteh AYASSOR Secrétaire général du Ministère de l'Education Nationale
Correspondant national

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

Bougouma NGOM Secrétaire général
Kandioura AÏDARA Documentaliste
Luc BELAGHEL Conseiller Technique au Programme d'Analyse des Systèmes
Educatifs de la CONFEMEN
Martine BOULANGER Documentaliste
Paul COUSTERE Conseiller Technique au Programme d'Analyse des Systèmes
Educatifs de la CONFEMEN
Fabrice LEPLA Conseiller Technique au Programme d'Analyse des Systèmes
Educatifs de la CONFEMEN
André NDIAYE Gestionnaire Comptable

COMITE SCIENTIFIQUE DU P.A.S.E.C.

Robert MAHEU Membre du Comité scientifique du PASEC - Ministère de
l'Education du Canada-Québec
Frédéric NGUILE Membre du Comité scientifique du PASEC - Ecole Normale
Supérieure de Bangui (RCA)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pol LOUIS Communauté française de Belgique
Philippe NEZERWE Burundi

Pays non membres de la CONFEMEN**GUINEE EQUATORIALE**

Ricardo Mangué Obama NFUBEA Ministre de l'Education et des Sciences - Chef de délégation
Apollinaire BARANKENYEREYE Correspondant national

MAROC

Mohamed EL YALAWI Représentant du Ministère de l'Education Nationale

TUNISIE

Larbi MONCEF Ambassade de Tunisie en Côte d'Ivoire

Invités spéciaux**AGENCE DE LA FRANCOPHONIE**

Roger DEHAYBE Administrateur général de l'Agence de la Francophonie
Paul Charlemagne COFFIE Service Presse et Relations Publiques
Jean TABI-MANGA Directeur Général de l'Education et de la Formation - Ecole
internationale de la Francophonie

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Bonaventure MVE-ONDO

Directeur du Bureau africain de l'Agence universitaire de la Francophonie

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION EN AFRIQUE / UNESCO

Richard SACK

Secrétaire exécutif

Observateurs

ASSOCIATION DE FEMMES EDUCATRICES POUR LE DEVELOPPEMENT EN RCA

Dorothée Aimée MALENZAPA

Présidente